

Rapport d'activité

2025



Sommaire

Préface	5
CHIFFRES CLÉS 2025	
1. La formation initiale	7
1.1 Les promotions 2024-2025	7
❖ Les stagiaires du 1 ^{er} grade	7
❖ Les stagiaires du 2 ^e grade	8
1.2 Les promotions 2025-2026	10
❖ Les stagiaires du 1 ^{er} grade	10
❖ Les stagiaires du 2 ^e grade	11
2. La formation continue	13
2.1 Le volume d'activité global	13
2.2 Les modalités de formation	13
2.3 Les stagiaires	15
2.4 Les domaines de formation	16
3. L'activité du centre de ressources	17
3.1 La digitalisation des formations	17
3.2 La maîtrise d'œuvre Galatée et GalatéePro	18
3.3 Les activités de communication	18
4. Les moyens de l'Infoma	22
4.1 Les personnels permanents	22
4.2 Les moyens financiers	24

Préface



J'ai le plaisir de partager avec vous tous, l'édition 2025 du rapport d'activité de l'Infoma. Il est le fruit d'un travail partagé avec toutes les équipes que je souhaite ici remercier pour leur contribution à cet « ouvrage collectif ».

Il vous est aussi présenté avec la nouvelle charte graphique de l'Infoma, dont le choix, fait avec une méthode participative, a été, avec la rénovation du hall d'accueil de Corbas, une des actions marquantes de la feuille de route stratégique de l'Infoma.

Vous trouverez dans ce rapport toutes les informations relatives à l'exercice de nos missions en 2025. Comme l'année dernière, il est organisé en deux parties, la première sur les chiffres-clé, et la seconde sur les aspects plus qualitatifs de notre activité. Dans cette deuxième partie, nous avons cette année cherché à mieux faire ressortir les faits marquants de l'année ainsi que les aspects transversaux.

Je voudrais ici souligner deux de ces aspects transversaux.

Tout d'abord, l'Infoma est un opérateur de l'Etat ; A ce titre, par la mise en œuvre de ses missions, il contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat. Ainsi, que ce soit par la formation initiale, par la formation continue, ou par la création de ressources de formation à distance, il constitue un point d'ancrage important du maintien, du développement et de l'adaptation des compétences techniques dont les agents du ministère, notamment les techniciens, ont besoin pour la mise en œuvre pertinente de leurs missions. Mais nous sommes également impliqués dans les chantiers plus prospectifs conduits par le SRH : travaux de GPEC (gestion prévisionnelle des

emplois et des compétences, plan d'action sur le regroupement et la formation des TSMA ou encore plan d'action sur l'attractivité des métiers du ministère.

Le second axe transversal que je voudrais évoquer est le vivier de formateurs « occasionnels ». L'Infoma a la particularité de ne pas disposer de formateurs permanents. Pour dispenser les enseignements, nous faisons principalement appel à un réseau de formateurs « occasionnels » de quelques 500 agents en poste dans les services du ministère ou de ses opérateurs. Les stagiaires ont ainsi la chance de bénéficier d'intervenants ayant une expertise à jour et opérationnelle de leur domaine. Pour l'Infoma, l'entretien, le renouvellement et la professionnalisation de ce réseau est un enjeu majeur. Ainsi, cette année, avec l'appui des responsables pédagogiques de l'Infoma, un certain nombre d'entre eux ont expérimenté l'emploi d'outils interactifs, tels que Wooclap. Je souhaite ici remercier chacun d'entre eux pour sa contribution active à la formation dispensée par l'Infoma, qu'ils interviennent pour un jour ou même une demie journée de formation, ou qu'ils fassent partie des « piliers » qui interviennent jusqu'à une vingtaine de jours par an.

Pour conclure, je voudrais remercier chacune et chacun des agents de l'Infoma. Je connais l'implication et l'engagement de chacun d'entre eux, à Corbas comme à Nancy pour proposer une formation de qualité, quelle qu'en soit la durée, d'une heure à quelques mois, ou les modalités, en présentiel ou en distanciel, en classe virtuelle ou en e-formation. Comme ces dernières années, dans un monde où tout bouge en permanence, chacun d'entre eux a dû faire preuve d'agilité et de réactivité pour remplir sa mission, qu'il s'agisse d'organiser ou de produire des formations, d'accompagner les stagiaires au quotidien, ou d'assurer « en back office » toutes les missions support qui permettent à l'Infoma de fonctionner chaque jour dans de bonnes conditions.

Corbas, le 1er mars 2026,

**La directrice de l'Infoma
Anne Bossy**



Les chiffres clés 2025

1. La formation initiale

1.2 Les promotions 2024-2025

❖ Les stagiaires du 1er grade

Nombre de places aux concours, recrutements et effectifs formés

TSMA 1	CNAL externe VA		Concours annuels VA		Concours annuels TEA		Concours annuels FTR		Total
	SIVEP T HdeF	SIVEP T Normandie	Externe VA	Interne VA	Externe TEA	Interne TEA	Externe FTR	Interne FTR	
Concours 2024									
Nombre de places par spéc.	193				23		4		220
Nombre de places	31	6	100	56	15	8	2	2	220
Nombre de places N-1	30	8	100	56	18	11	1	1	225
Evolution nombre places / année N-1	3 %	-25 %	0 %	0 %	-17 %	-27 %	100 %	100 %	-2 %
ADMIS	30	6	73	14	15	6	2	1	147
Liste complémentaire	0	0	0	0	1	0	3	0	4
Taux de remplissage concours	97 %	100 %	73 %	25 %	100 %	75 %	100 %	50 %	67 %
Nombre refus (R), doublon I/E ou examp pro (D), non éligibilité (NE)	1 NE		3 (2D, 1R)		5 (4R, 1NE)				9 (4R, 2NE, 2D)
% refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité	3 %		4 %		33 %				6 %
Recrutement effectif après démission/appeL LC	29	6	70	14	11	6	5	1	142
Taux de remplissage réel (hors pdc, ER, TH)	94 %	100 %	70 %	25 %	73 %	75 %	250 %	50 %	65 %
Nb stagiaires promo 24-25 ayant démarré leur parcours + parcours décalés (promo antérieures, emplois réservés//TH) suivant leur présentiel ou recrutés en 24-25	129 stagiaires au total (dont 122 formés) dont Session1 = 49 et Session2 = 72 (dont 42 SIVEP) Avec 119 stagiaires promo 24-25, dont : dont 1 démission en janvier 2025 (abattoir) + 10 autres				20 stagiaires au total (dont 19 formés) Avec 17 stagiaires promo 24-25 + 2 autres		6 stagiaires promo 24-25 dont 1 démission en cours de formation		155 stagiaires au total dont 142 promo 24-25
Autres stagiaires en suivi en 24-25 (autres parcours décalés, formés dont prolongations de stage promo précédentes)	6								6

Pour mémoire : les CNAL (concours national à affectation locale), permettent de mettre en œuvre des concours sur des postes au « profil métier » déjà déterminé et sur une région particulière déjà ciblée en amont, à l'inverse des concours nationaux, pour lesquels les fiches de poste précisant le profil métier et leur localisation ne sont proposés aux lauréats, qu'à l'issue de leur admission au concours. Les places de ces deux types de concours ne sont pas fongibles. Au moment de l'inscription au concours, les candidats doivent donc se positionner sur un CNAL ou le concours annuel.

À NOTER

- **Une offre globale de postes stabilisée par rapport à 2023** (220 postes proposés pour 225 en 2023), après une forte augmentation les années précédentes pour essayer de répondre en priorité, aux besoins de la spécialité VA en abattoirs et au niveau des postes « SIVEP-import transmanche », **avec une légère baisse pour la spécialité TEA** (- 21 %) et maintien d'un recrutement dans ce grade, en FTR ;
- **Maintien de 2 des 3 CNAL SIVEP - import transmanche** ciblés sur des postes de « contrôles frontaliers - import véto et phytosanitaire » des biens en provenance du Royaume Uni dans les principales régions concernées par ces flux, mis en place depuis 2023 (suppression du CNAL Bretagne), pour un nombre de postes proposés toujours proche de la quarantaine (soit 19% des postes proposés en VA).
- **Un niveau de recrutement effectif qui reste quasi stable sur ces quatre dernières années**, avec une hausse importante, en 2025 de la proportion des stagiaires affectés sur des postes « SIVEP-import transmanche » (avec 41 postes pourvus, dont 35 via les CNAL HDF et Normandie) ;
- **Mais un taux de remplissage toujours déficient** (taux global de 65 %, contre 62 % en 2023 et 88% en 2022), notamment **pour les TEA et VA issus des concours annuels** (25% et 38 % des postes correspondants, toujours non pourvus). A contrario, amélioration du taux de couverture des postes proposés en VA sur les CNAL (95 % contre 68 % en 2023) et dans la spécialité FTR (+ 150%) ;

- **Un taux de renonciation aux concours encore important, pour les TEA (4 refus et un stagiaire non éligible) mais en baisse pour les VA (3 refus et un stagiaire non éligible).** A noter cette année encore, en sus des concours internes, la quasi absence de stagiaires sur liste complémentaire en concours externe (1 en TEA et 0 en 2023 contre 4 en 2022, 0 pour la spécialité VA, pour 3 en 2023 et 22 en 2022), liée en partie à une baisse du niveau des candidats et au faible nombre d'inscrits, en VA (concours national);
- **Un nombre de stagiaires en parcours décalé (prolongation de stage, recrutement en décalé pour les emplois réservés (ER) « ex militaire » ou « Travailleurs Handicapés(TH) » ou décalage d'évaluation et/ou de formation lié à des congés maternité, parentaux ou maladie prolongés), toujours important et chronophage en terme de suivi,** à cheval sur cette promotion et les promotions sortantes ou entrantes : 20 stagiaires concernés en VA pour cette promotion (soit 15%) pour 15 stagiaires en 2023 (soit 13%) et 3 stagiaires concernés en TEA en 2023-24 et 2024-25 (soit 15%). A noter également la mise en place d'un accompagnement spécifique, en VA, pour une stagiaire recrutée par la voie RQTH, malentendante, avec plusieurs types d'aménagements et adaptation à la marge de son parcours.

❖ Les stagiaires du 2^{ème} grade

Nombre de place aux concours, recrutements et effectifs formés

TSMA 2 Concours 2024	Concours annuels VA		Concours annuels TEA		Concours annuels FTR		Concours excep. FTR		Total
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe ONF/CNPF	Interne ONF/CNPF*	
Nombre de places par spéc.	29		34		29				
Nombre de places	14	15	17	17	6	5	16	2	92
Nombre de places en N-1	14	12	11	9	2	2	0	0	50
Evolution nombre places / année N-1	0 %	25 %	55 %	89 %	200 %	150 %			84 %
ADMIS	14	15	13	14	3	1	14	1	75
dont vrai T2 *	2	2	10	0	2	0	14	1	31
dont T2exT1 *	12	13	3	14	1	1	0	0	44
liste complémentaire	4	2							6
Taux de remplissage concours	100 %	100 %	77 %	82 %	50 %	20 %	100 %	50 %	50 %
Nombre refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité (NE)			1R		2R		1R		4R
% refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité			8 %		67 %		7 %		5 %
Recrutement effectif après démission/appel LC	16	17	12	14	1	1	13	1	75
dont vrais T2 (nombre)	3	2	9	0	0	0	13	1	28
dont taux de vraisT2 (%)	19 %	12 %	75 %				100 %	100 %	37 %
dont T2exT1 (nombre)	13	15	3	14	1	1	0	0	47
dont taux de T2exT1 (%)	81 %	88 %	25 %	100 %	100 %	100 %			63 %
Taux de remplissage effectif (hors pdc, ER, TH), total T2	114 %	113 %	71 %	82 %	17 %	20 %	81 %	50 %	82 %
Nb stagiaires formés promo 24-25 + parcours décalés éventuels ou CNAL spécifique – recrutement TH	35 stagiaires formés Dont 33 concours 2024 - 5 vrais T2 = 15 % - 28 T2exT1 = 85 % + 2 autres		27 stagiaires formés Dont 26 concours 2024 - 9 vrais T2 = 35 % - 17 T2exT1 = 65 % + 1 autre		16 stagiaires formés concours 2024 Dont - 14 vrais T2 (concours ONF/CNPF) = 87,5% - 2 T2exT1 (concours national) = 12,5%				78 stagiaires , - 29 « vrais T2 » - 48 T2exT1 - 1 autre

*T2xT1 = lauréat du 2ème grade déjà titulaire du 1^{er} grade

* ONF = Office National des Forêts – CNPF = Centre National Propriété forestière

À NOTER :

- **Une augmentation du nombre total de postes proposés pour les 3 spécialités portée**
 - **par la spécialité FTR**, avec une augmentation du nombre de places ouvertes pour les concours annuels (soit 12 postes en DDT/DRAAF pour 4 en 2023) **et la mise en place d'un concours exceptionnel FTR, avec 18 postes prévus pour le compte de l'ONF (15) et du CNPF (3)**, qui souhaitent reprendre un recrutement annuel régulier de TSMA2, pour étoffer leurs équipes avec de nouveaux titulaires disposant des pouvoirs régaliens de polices administrative et pénale ;
 - **et par la spécialité TEA** (soit 34 postes proposés, pour 20 en 2023);

- **Une augmentation importante des effectifs totaux réellement recrutés** (+ 77% contre + 24% en 2023), avec des variations selon les spécialités, mais **un objectif de recrutement global encore non atteint** (taux de couverture de 82%):
 - pour les FTR: 16 recrues en 2024, dont 14 sur les concours spécifiques ONF/CNPF, avec au final 1 seul candidat affecté au CNPF et 2 issus des concours annuels, T2exT1. Taux global de couverture des postes de 55% (18% pour les concours annuels et 78% pour les concours ONF/CNPF), restant en dessous des attentes espérées ;
 - pour les TEA: 26 recrues, pour 15 en 2023 et un meilleur taux de couverture (76 %, pour 65% en 2023) ;
 - pour les VA: augmentation de 13% du nombre de postes proposés et de 30% du nombre de stagiaires recrutés, avec un taux de couverture de 117%, suite à l'appel de 4 candidats sur liste complémentaire ;
A noter, en VA, la mise en œuvre ponctuelle d'un **CNAL sur Wallis pour 1 poste** avec parcours spécifique et la présence d'une auditrice libre polynésienne ayant suivi le parcours des « vrais T2 » ;
- **Une part décroissante, mais toujours prépondérante du nombre de stagiaires recrutés dans le 2^{ème} grade et étant déjà titulaires du 1^{er} grade (T2exT1)** (voir distinction T2exT1 et « vrais T2 » dans l'encadré ci-dessous), représentant 63% des effectifs totaux, soit 47 stagiaires concernés sur 78 au total (contre 38 sur 44, 86%, en 2023), et
 - pour les TEA: 17 stagiaires concernés, soit 65% (81% en 2023)
 - pour les VA: 28 stagiaires concernés, soit 85% (89% en 2023)
- **Et, en contrepartie, une part du nombre de stagiaires « vrais T2 » qui commence à remonter**: 14 stagiaires en FTR (87%) pour 0 en 2023, 9 en TEA (35%) pour 3 en 2023 et 5 en VA (15%), pour 3 en en 2023.

Rappel : qu'est-ce qu'un T2exT1 ?

Pour mémoire, la réglementation prévoit que les lauréats du concours de 2^{ème} grade (cas des « vrais T2 » hors T2exT1) suivent dans le cadre de leur année de formation statutaire, 8 mois de formation en présentiel à l'Infoma, à compter de mi-septembre. Affectés à l'Infoma, avec un statut de « fonctionnaire stagiaire », ils ont vocation à être titularisés dans le corps des TSMA, à la fin de leur année de stage, sur leur poste de pré-affectation, après un stage de 4 mois dans la structure d'accueil, sous réserve de la validation de toutes les certifications requises prévues.

Par dérogation inter ministérielle, les lauréats du concours de 2^{ème} grade déjà titulaires du 1^{er} grade (T2exT1), sont promus sur leur poste et n'ont pas à suivre les 8 mois de formation en présentiel. Dans l'année qui suit leur promotion, ils bénéficient d'un parcours de formation personnalisé organisé par l'Infoma (environ 3 à 6 semaines de formation, avec prise en charge de leur frais de mission éventuels, par l'Infoma).

1.2 Les promotions 2025-2026

❖ Les stagiaires du 1^{er} grade

Nombre de place aux concours, recrutements et effectifs formés

TSMA 1	CNAL externe VA			Concours annuels VA		Concours annuels TEA		Concours annuels FTR		Total
	SIVEP T HdeF	SIVEP T Normandie	Abattoirs*	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	
Nombre de places par spéc.	212					19		3		234
Nombre de places	31	3	25	90	63	12	7	2	1	234
Nombre de places en N-1	31	6	0	100	56	15	8	2	2	220
Evolution nombre places / année N-1	0 %	-50 %	SO	-10 %	13 %	-20 %	-13 %	0 %	-50 %	6 %
ADMIS	26	0	10	61	15	12	7	2	0	133
Liste complémentaire			1			3	1	2		7
Taux de remplissage concours	84 %	0 %	40 %	68 %	24 %	100 %	100 %	100 %	0 %	57 %
Nombre refus (R), doublon I/E ou examp pro (D), non éligibilité (NE)	1R		1R	3R		2R		1R		8 R
% refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité	4 %		10 %	5 %		17 %		50 %		6 %
Recrutement effectif après démission/appeL LC	23	0	9	58	15	13	8	3	0	129
Taux de remplissage effectif (hors pdc, ER, TH)	74 %	0 %	36 %	64 %	24 %	108 %	114 %	150 %	0 %	55 %
Nb stagiaires promo 25-26 ayant démarré leur parcours + parcours décalés (promo antérieures, emplois réservés//TH) suivant leur présentiel ou recrutés en 25-26	110 stagiaires au total (dont 107 à 108 formés), dont Session1 = 51 et Session2 = 56 Avec 105 stagiaires promo 25-26 dont 2 démissions fin 2025 (SIVEP T) + 5 autres					22 stagiaires au total avec 21 stagiaires promo 25-26 + 1 autre		3 stagiaires Promo 25-26		135 stagiaires au total dont 127 promo 25-26
Autres stagiaires en suivi en 25-26 (autres parcours décalés, formés dont prolongations de stage promo précédentes)	16					2		1		19

* 15 CNAL abattoir pour 25 postes dans le 01, 02, 03 (2 postes), 05, 07, 11, 12, 13, 15, 21, 25 (2 postes), 32, 39, 41, 45, 46, 48, 71, 74, 79 (2 postes), 89 et 97.

À NOTER :

- Une offre de postes globalement stabilisée, en légère hausse par rapport à 2024 (+ 6 %, avec 234 postes proposés), avec une hausse de 10% pour la spécialité VA (pour 212 postes), une légère baisse pour la spécialité TEA (- 17 %, pour 19 postes) et suppression d'1 poste pour les FTR (pour 3 postes) ;
- En VA, en sus des 2 CNAL SIVEP - import transmanche, mise en place de 15 CNAL abattoir régionaux, avec 25 postes proposés, ventilés sur 1 à 3 abattoirs par région) (soit 12% des postes VA) ;
- Un niveau de recrutement effectif qui reste quasi stable ces 5 dernières années, avec une légère baisse de manière globale (-9%), pour les VA (-12%) et les FTR (-50%, pour 6 postes en 2024) et une légère hausse pour les TEA (+ 23%). A noter, en VA, un rééquilibrage des postes dédiés aux SIVEP transmanche, à partir des concours nationaux, interne en particulier, avec 34 postes pourvus au final, pour 23 admis par le biais des CNAL concernés ;
- Et un taux de remplissage qui diminue de manière globale (taux global de 55 %, contre 65 % en 2024), car toujours fortement déficient pour l'ensemble de la spécialité VA (taux de couverture global de 50% pour 62% en 2024 et taux de 48% pour les concours nationaux, de 67% pour les CNAL SIVEP avec absence d'admis pour le CNAL Normandie et taux de 36% pour les nouveaux CNAL abattoirs) ;
- Un taux de renonciation aux concours globalement stable (6%) et à la baisse pour les TEA (10% pour 33% en 2024) et absence répétée de stagiaires sur les listes complémentaires, pour les VA ;
- Un nombre toujours croissant de stagiaires en parcours décalé issus de plusieurs promotions : 24 stagiaires concernés en VA, 3 stagiaires en TEA et 1 stagiaire en FTR.

❖ Les stagiaires du 2^{ème} grade

Nombre de place aux concours, recrutements et effectifs formés

T SMA 2	Concours annuels VA		Concours annuels TEA		Concours annuels FTR		Total
	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	
Concours 2025	32		35		49		116
Nombre de places par spéc.	32		35		49		116
Nombre de places	16	16	19	16	35	14	116
Nombre de places en N-1	14	15	17	17	22	7	92
Evolution nombre places / année N-1	14 %	7 %	12 %	-6 %	59 %	100 %	26 %
ADMIS	16	16	18	16	11	2	79
dont vraisT2 *	6	1	12	3	11	1	34
dont T2exT1 *	10	15	6	13	0	1	45
liste complémentaire		1 (T2exT1)					6
Taux de remplissage concours	100 %	100 %	95 %	100 %	31 %	14 %	68 %
Nombre refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité (NE)			1R	2 (1R + 1D)	2R		5 (4R + 1D)
% refus (R), doublon I/E ou examp pro (D) ou non éligibilité			6 %	13 %	18 %		6 %
Recrutement effectif après démission/appe l LC	16	17	17	14	9	1	74
dont vrais T2 (nombre)	6	1	11	2	9	0	29
dont taux de vraisT2 (%)	38 %	6 %	65 %	14 %	100 %		39 %
dont T2exT1 (nombre)	10	16	6	12	0	1	45
dont taux de T2exT1 (%)	63 %	94 %	35 %	86 %		100 %	61 %
Taux de remplissage effectif (hors pdc, ER, TH), total T2	100 %	106 %	89 %	88 %	26 %	7 %	64 %
Nb stagiaires formés promo 24-25 + parcours décalés éventuels ou CNAL spécifique – recrutement TH	33 stagiaires formés - 7 vrais T2 = 21 % - 26 T2exT1 = 79 %		32 stagiaires formés, dont 1 concours BOETH - 14 vrais T2 = 44 % - 18 T2exT1 = 56 % (+ 1 suivi)		10 stagiaires formés, - 9 vrais T2 = 90 % - 1 T2exT1 = 10 % (+ 1 suivi)		Total : 75 30 vrais T2 45 T2exT1

*T2xT1 = lauréat du 2ème grade déjà titulaire du 1^{er} grade

À NOTER :

- **Poursuite de l'augmentation du nombre total de postes proposés pour les 3 spécialités (+26%) portée :**
 - par la spécialité FTR, avec une augmentation de + 69% et intégration des nouveaux recrutements ONF démarrés en 2024, dans les concours annuels (+ 20 places) ;
 - et dans une moindre mesure, par la spécialité VA (+ 10%, dont les 2/3 concernent le concours externe, avec 16 places, pour 14 en 2024) ;
 - à noter aussi, la mise en place, à partir de cette année, d'un dispositif annuel de « recrutement BOETH – TSMA », testé dans la spécialité TEA (1 poste), permettant à un fonctionnaire disposant d'une BOETH d'accéder par la voie du détachement/intégration-promotion, au corps ou catégorie de niveau supérieur ;
- **Mais un niveau de recrutement effectif qui reste identique à celui de l'année précédente et un déficit de recrutement global qui se creuse** (taux de remplissage de 64% pour 82% en 2024) :
 - pour les FTR : baisse des effectifs de 37% (10 recrues pour 16 en 2024, dont 13 affectés à l'ONF) avec un taux global de couverture des postes de 20% (pour 55% en 2024). Ce faible nombre de recrues peut s'expliquer en partie par un manque d'attractivité de la fonction publique ou une méconnaissance des concours du MASA dans cette spécialité (nombre d'inscrits et de présents au concours faible) ;
 - pour les TEA : poursuite de l'augmentation des effectifs de 23 % (32 recrues, pour 26 en 2024) et du taux de couverture (89%, pour 76 % en 2023) ;
 - pour les VA : un nombre de recrues et taux global de couverture stables (103% pour 117 % en 2024, avec mobilisation de l'unique lauréat en liste complémentaire en interne). A noter l'absence de liste complémentaire pour tous les autres concours / spécialités ;
- **Une part encore décroissante, mais toujours prépondérante du nombre de stagiaires recrutés dans le 2^{ème} grade en étant déjà titulaires du 1^{er} grade (T2exT1) pour l'ensemble global des effectifs (60% avec 45 stagiaires concernés, sur 75 au total, contre 63% en 2024) et pour**

- *les TEA : 18 stagiaires concernés, soit 56% (65% en 2024)
- *les VA : 26 stagiaires concernés, soit 78% (85% en 2024)
- **Un nombre de stagiaires « vrais T2 » qui continue de remonter pour les VA et les TEA: 14 en TEA (soit 44%, pour 9 stagiaires en 2024) et 7 en VA (soit 21%, pour 5 en 2024).**

Perspective d'évolution – nombre de postes en 2026-27

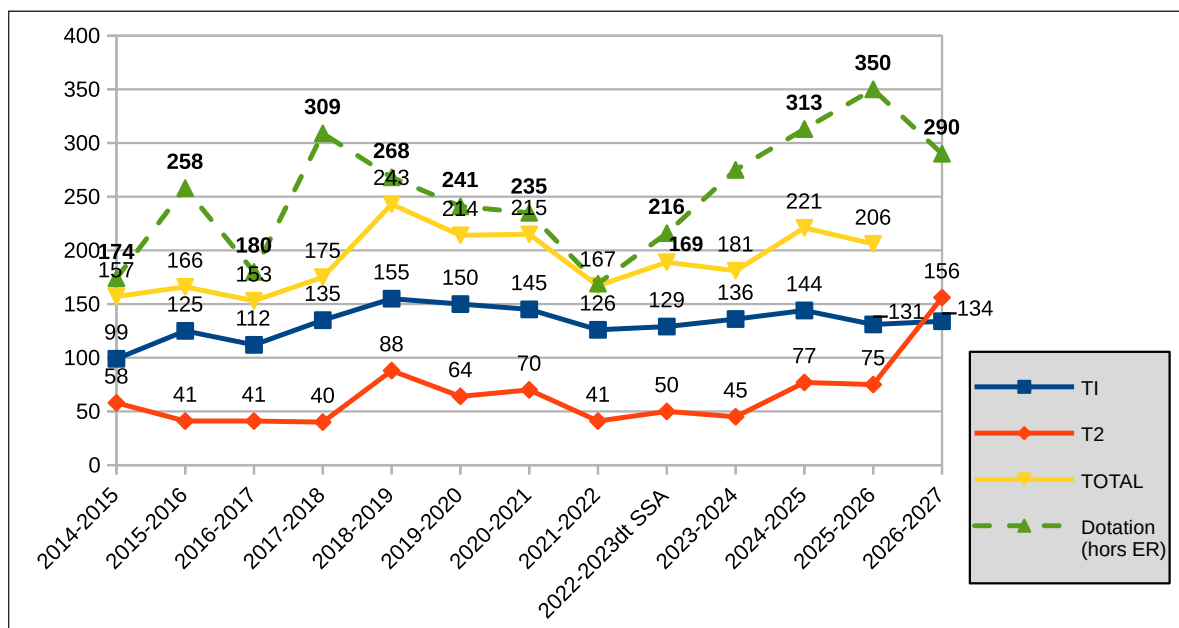
Suite aux réflexions en cours sur les évolutions possibles des recrutements / niveaux de compétences et formation attendues des TSMA stagiaires, la tendance des futurs recrutements pourraient privilégier à terme un recrutement dans le 2ème grade, pour les spécialités TEA et FTR et un maintien des recrutements sur les 2 grades, pour la spécialité VA (avec un recrutement dans le 1^{er} grade essentiellement ciblé sur les abattoirs et un recrutement dans le 2^{ème} grade sur les autres profils « métier »).

Ces orientations sont déjà prises en compte pour les concours 2026 : le **nombre total de postes proposés est en légère baisse (-17%)**, avec un nombre **de poste ouverts dans le 2^{ème} grade en hausse** (156 postes pour 116 en 2025) et **devenant supérieur à ceux ouverts dans le 1^{er} grade avec des dynamiques différentes selon les spécialités** :

- Pour les VA, baisse du nombre de postes proposés dans le 1^{er} grade (134 postes pour 212 en 2025) avec l'absence de CNAL SIVEP Brexit, et stabilité des places ouvertes en T2 (28),
- Pour les TEA : 57 places en T2 (35 en 2025) et un recrutement en T1 limité à la voie interne (10 places),
- Pour les FTR : recrutement en T2 seulement (71 places).

Le nombre en croissance significative de candidats présents à l'écrit des concours externes T2 2026 des 3 spécialités devrait permettre de mieux pourvoir les postes ouverts dans les spécialités TEA et FTR.

Evolution pluriannuelle du nombre de postes ouverts et effectifs promotion, par grade



2. La formation continue

2.1. Le volume d'activité global

En 2025, plus de 8 000 stagiaires ont accédé à nos stages, pour une activité de formation de presque 15 000 jours-stagiaires (soit presque 89 000 h-stagiaires), une journée de formation étant comptabilisée 6h.

L'Infoma est le **principal pourvoyeur de formations du programme national de formation (PNF)** du ministère chargé de l'agriculture. Les stages s'adressent à tout **agent du ministère chargé de l'agriculture** et aux agents de ses établissements sous tutelle. Le PNF constitue **89% de l'activité** du service de formation continue en nombre de jours-stagiaires.

Pour les actions synchrones (présentiel et classe virtuelle), les agents s'inscrivent via leur **Self Mobile** de l'outil **RenoirRH formation** mis en place au niveau national pour la gestion de la formation. L'activité synchrone PNF est mesurée via l'outil de gestion RenoirRH formation.

Pour les **e-formations** ou formations ouvertes et à distance (FOAD), les agents s'inscrivent directement sur Mentor et **l'activité se mesure via les plateformes de formation et principalement Mentor**, la plateforme de formation interministérielle. **Elle est basée sur le nombre de stagiaires ayant effectivement fini leur formation** sur plateforme.

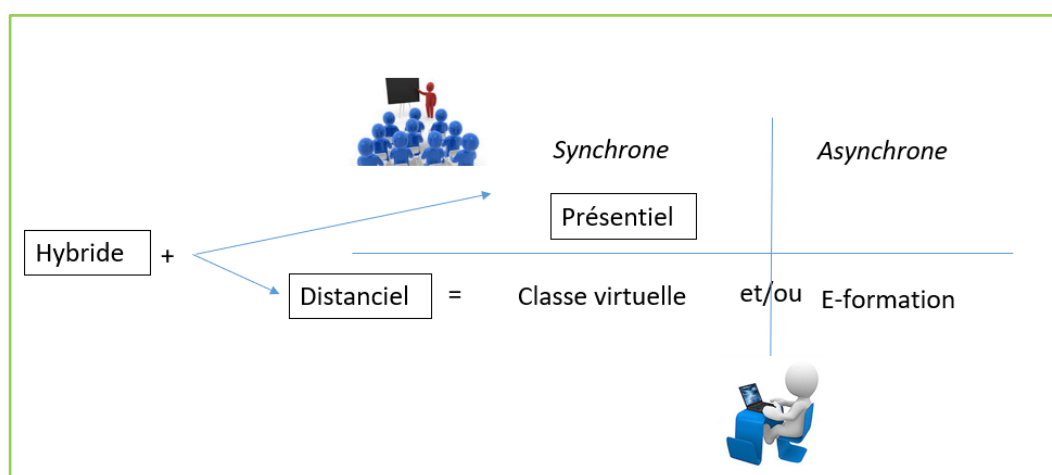
L'Infoma propose depuis quelques années une **préparation au concours interne IAE (PCI IAE)** à l'attention des agents du MAASA ou d'autres ministères. Cela représente **5% de l'activité commanditée par le ministère**.

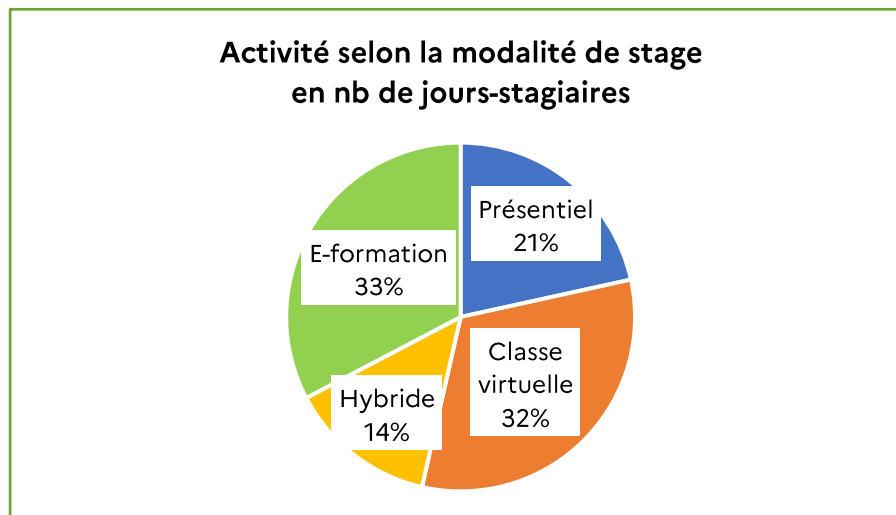
Enfin, l'Infoma propose, à la demande, des stages dits « **hors PNF** » pour **6% de son activité** : ce sont des **formations pour des commanditaires autres que le MAASA-SRH** mais en quasi-exclusivité appartenant à la sphère du MAASA.

2025	Actions synchrones PNF RenoirRH	PNF FOAD	Prépa CI IAE	Actions hors PNF	TOTAL
Nbre de stages	287	44	3	49	383
Nbre de jours	741	59	40	94	934
Nbre de stagiaires	3279	4297	42	487	8105
Nbre de jours-stagiaires	8397	4894	781	901	14973

2.2. Les modalités de formation

Typologie des différentes actions de formation proposées par l'Infoma





La e-formation est devenue, avec la **classe virtuelle**, une composante essentielle pour la formation continue. Ces deux modalités représentent à elles-seules les 2/3 de l'activité de formation continue.

La formation en présentiel continue de diminuer. Elle représente environ 20% de l'activité et retrouve le niveau bas qu'elle avait atteint au moment de la crise sanitaire. La raison est actuellement principalement économique (restrictions budgétaires sur les frais de déplacement) mais aussi pratique (les agents sont moins enclins à se déplacer pour des raisons professionnelles et personnelles : la formation doit s'adapter à leurs contraintes). Sur les 8100 stagiaires qui ont bénéficié d'une formation en 2025, 1250 se sont déplacés pour participer à un stage en présentiel dans l'hexagone. Sur ces 1250 stagiaires, seuls environ 300 stagiaires viennent sur le site de Corbas de l'Infoma et 70 sur le site de Nancy.

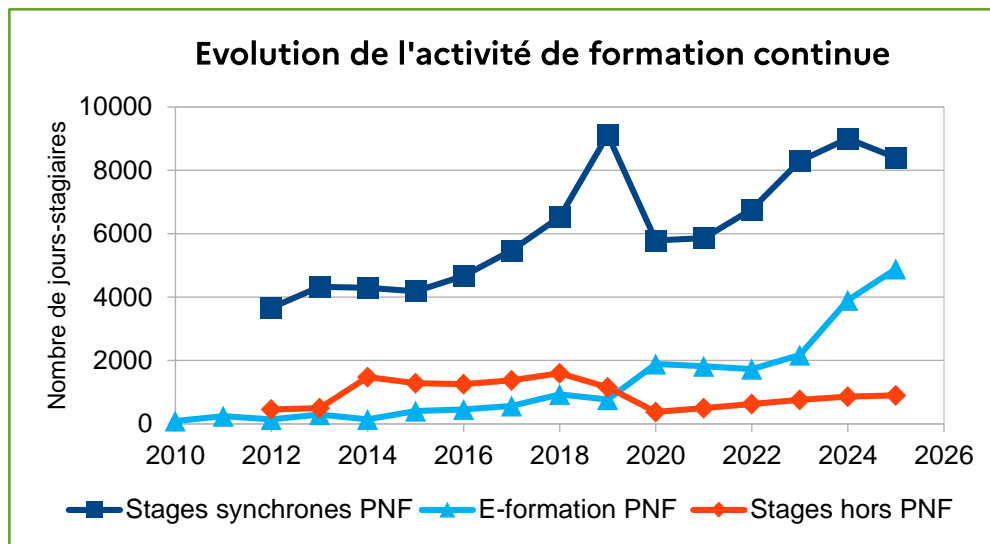
En réponse à la diminution du présentiel, l'hybride, qui alterne présentiel et distanciel, se développe. L'hybride permet de proposer une partie réduite de la formation en présentiel comme des TP ou des TD, d'autres parties plus théoriques étant proposées en distanciel.

La formation continue s'adapte en combinant intelligemment les différentes modalités. La quantification de l'activité se heurte à la difficulté d'obtenir des données notamment avec l'évolution des modalités. L'outil national RenoiRH formation permet uniquement d'identifier assez précisément les agents MAASA des formations synchrones qui ont un matricule (soit 35% des stagiaires de formation continue).

Le budget global de recettes de formation continue (PNF et hors PNF) est de 710 000 k€ en 2025. Il est en léger recul par rapport à l'an dernier suite notamment à une diminution de la demande de stages synchrones PNF et une légère diminution des stages hors PNF.

Au-delà du niveau d'activité, l'Infoma est attentif à la qualité pédagogique de ses formations. La montée en compétence des formateurs est l'objectif poursuivi. Il s'agit de mieux former en étant soucieux de la qualité technique et pédagogique de la formation. Des progrès en matière de pédagogie active sont poursuivis.

Certifié ISO 9001-2015 pour la formation continue, l'Infoma mesure la satisfaction des stagiaires par le biais d'enquêtes. La satisfaction des stagiaires est très bonne quelle que soit la modalité de formation.

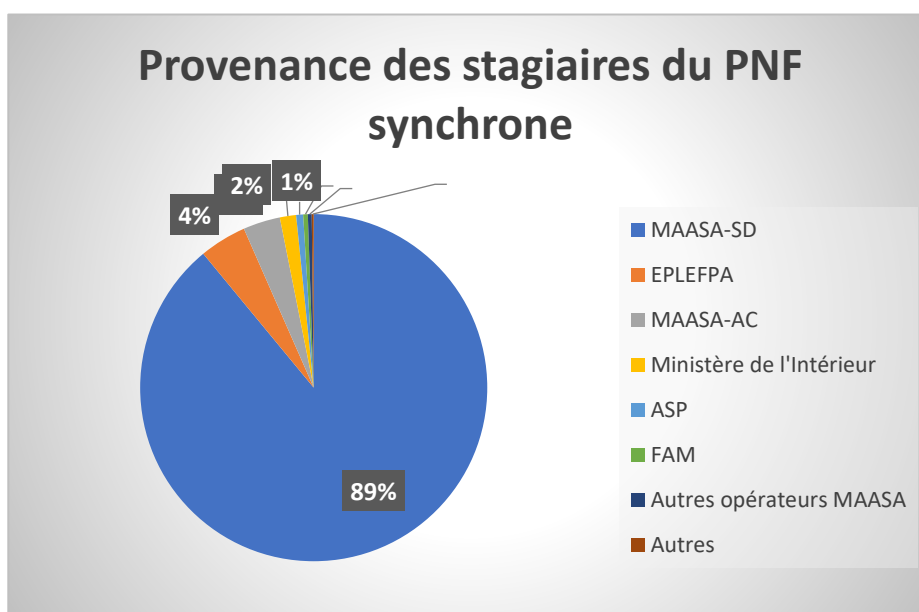


Dans la durée, le graphique ci-joint montre l'évolution de l'activité par modalité entre 2012 et 2025. On voit ainsi que le nombre de jours-stagiaires (en mode synchrone ou asynchrone) pour le PNF augmente régulièrement depuis 2012. En 2025, cette progression est sous-tendue par la modalité FOAD. Pour mémoire, le pic d'activité de 2019 correspond à la mise en place de formations dans le cadre du Brexit. De son côté, la baisse d'activité en 2019-20 est due à la baisse d'activité concernant le Brexit, combinée à une baisse d'activité due à la crise sanitaire. Sur le moyen-terme, la tendance de croissance de l'activité est nette : en 10 ans, entre 2015 et 2025, l'activité en nombre de jours-stagiaires a plus que doublé.

2.3. Les stagiaires

Sur l'ensemble de l'année, 7600 stagiaires environ ont suivi des formations du PNF soit 94% des stagiaires qui ont suivi une formation proposée par l'Infoma (voir tableau du paragraphe 2.1) : 3300 qui ont suivi des stages synchrones et 4300 des e-formations. A noter que les stages pour les agents MAASA de la Corse et des DROM ne sont pas comptabilisés dans le PNF : en 2025, il y a eu deux stages à la Réunion et deux en Corse.

Dans les formations hors PNF, on a dénombré 500 stagiaires dont la moitié sont des agents de l'ASP et 1/3 des agents des conseils régionaux et des acteurs locaux publics et privés. Un stage a également été organisé pour des agents de Polynésie.



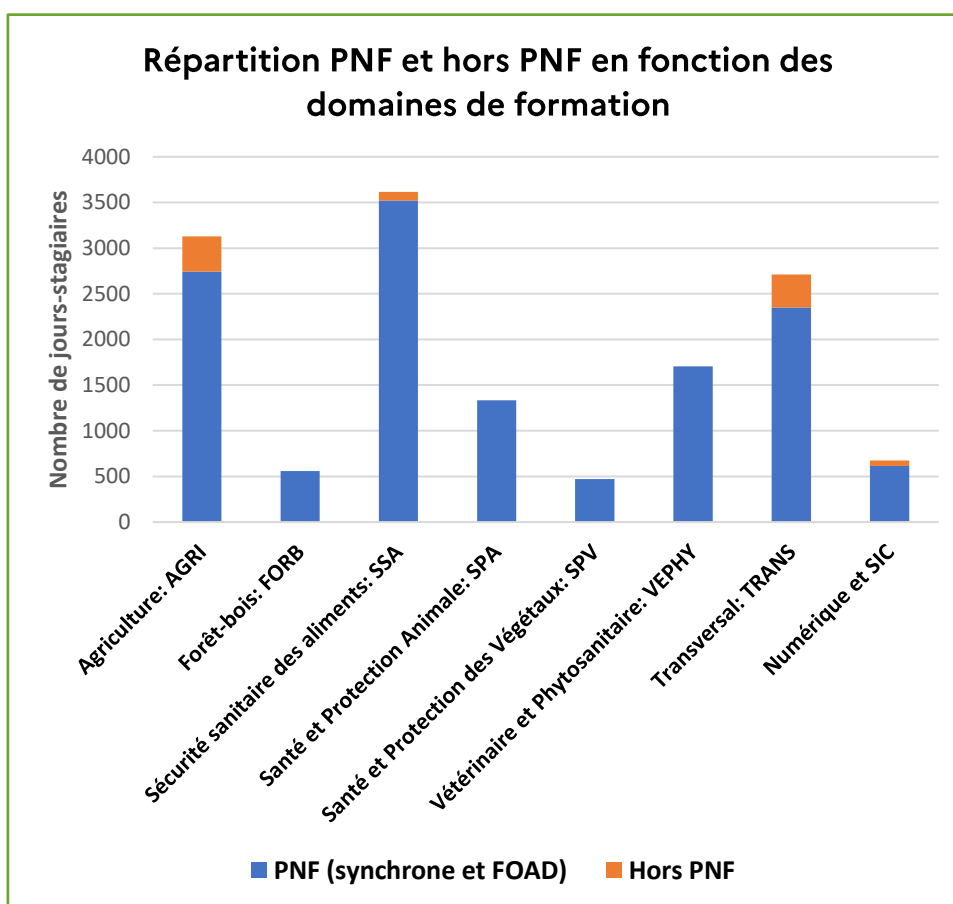
L'identification des stagiaires n'est possible que via RenoiRH formation donc pour les stages synchrones PNF. La majorité des stagiaires proviennent des services déconcentrés du MAASA, 4% de l'administration centrale et 4% des EPLEFPA. Parmi les 3300 stagiaires de stages synchrones PNF, 400 n'ont pu être identifiés. Il s'agit en grande majorité d'agents hors MAASA mais il peut y avoir aussi des dysfonctionnement d'enregistrement pour des agents MAASA.

Les 2900 stagiaires identifiés dans nos stages correspondent en réalité à 1850 agents, chaque agent participant à 1,5 stage synchrone en moyenne. Un agent a participé au maximum à 11 stages sur un an.

Les techniciens MAASA déjà titulaires du 1^{er} grade peuvent accéder au 2^{ème} grade via les concours internes ou externes. Ils doivent alors suivre un parcours individualisé de formation qui s'appuie principalement sur l'offre de formation continue. Ces techniciens représentent 7% du nombre de jours-stagiaires des stages synchrones PNF.

2.4. Les domaines de formation

La formation continue à l'Infoma s'adresse aux agents du ministère chargé de l'agriculture et de ses opérateurs. Elle vise à maintenir et à renforcer les compétences techniques et régaliennes pour la mise en œuvre des politiques publiques menées par le ministère dans les domaines **agriculture et forêt-bois pilotés par la DGPE et les domaines alimentation et sécurité sanitaire pilotés par la DGAL** ainsi que dans des domaines plus transversaux : **ressources humaines, numérique et système d'information et de communication (SIC) pilotés par le SRH.**



Les formations hors PNF en 2025 sont majoritairement dans les domaines agriculture et transversal avec notre commanditaire régulier qu'est l'ASP qui gère depuis 2 ans des formations pour son propre compte ainsi que pour le compte des conseils régionaux. Les formations SIC hors PNF sont également pour le compte de l'ASP.

3. L'activité du centre de ressources

3.1. La digitalisation des formations

Depuis 2007, l'Infoma propose des formations en ligne avec ou sans tutorat, accessibles sur une plateforme via internet, depuis tout appareil.



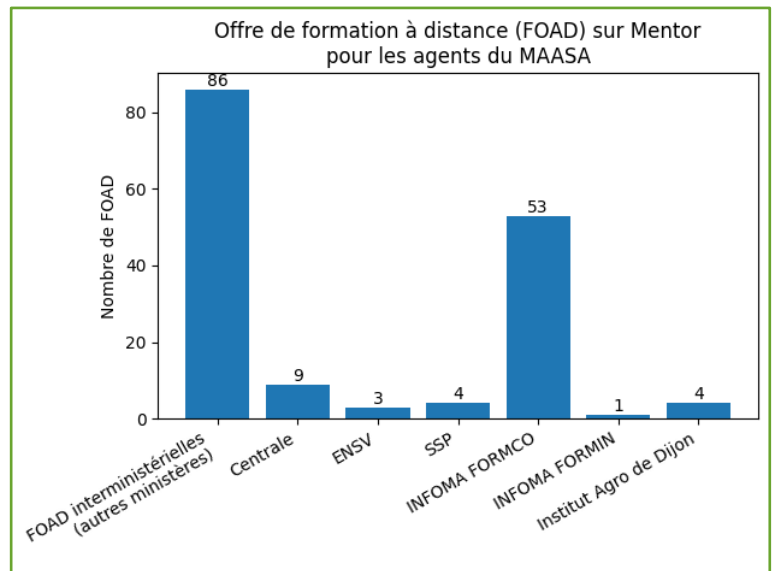
L'équipe « Digitalisation des formations » du CDR assure ses missions avec **3.6 ETP** dont 2 apprentis ingénieurs pédagogiques.



L'Infoma utilise deux plateformes de formation à distance :

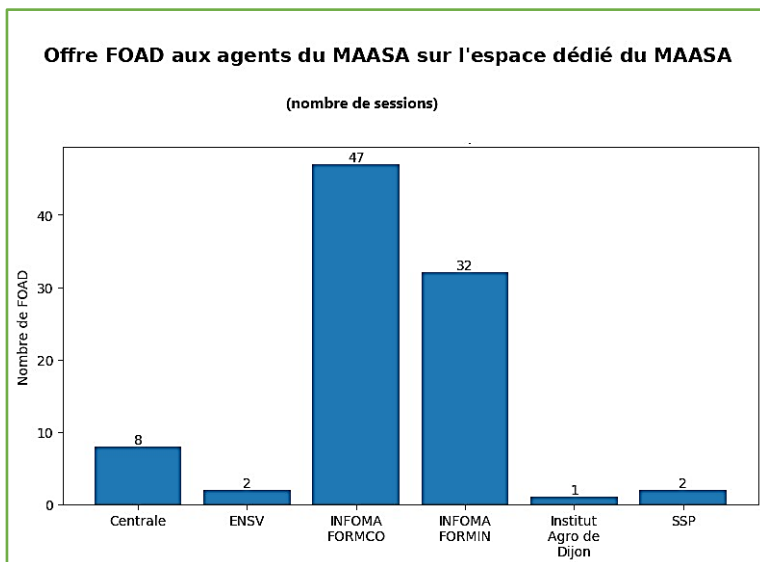
- **Sophia** pour la formation initiale, notamment pour les supports de cours en présentiel,
- la plateforme **Mentor**, qui, depuis 2021, est utilisée pour accueillir les FOAD (Formations Ouvertes et à Distance).

Depuis l'été 2025, Mentor est le seul point d'accès à l'ensemble de l'offre FOAD du MAASA. Ce sont ainsi près de **150 FOAD** qui sont potentiellement mobilisables pour former l'ensemble des agents de notre ministère. Leur origine se décompose ainsi :



On voit que **l'Infoma est l'acteur majeur pour la production des FOAD du MAASA avec 73% de l'offre (54 FOAD/74).**

L'offre MAASA se décline en **92 sessions** (début 2026). Elles se répartissent ainsi :



La plateforme Mentor connaît un engouement certain auprès des agents de la sphère MAASA, services et opérateurs, puisqu'aujourd'hui elle accueille près de **40.000 comptes**.

L'équipe « Digitalisation des formations » du CDR, assure 2 missions principales :

- * la conception et la médiatisation de formations.
- * l'administration des plateformes.

Ces points sont développés dans la partie « faits marquants » du rapport d'activité.

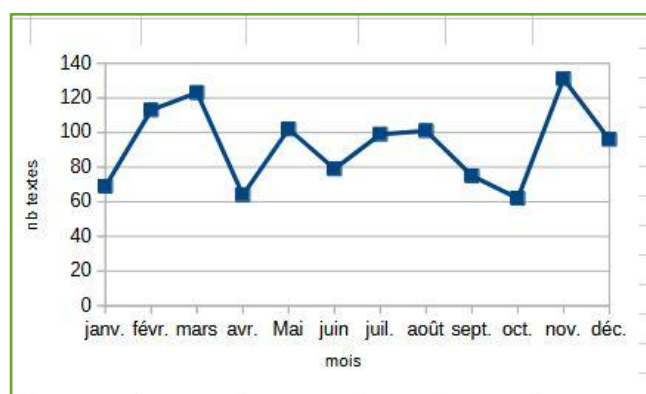
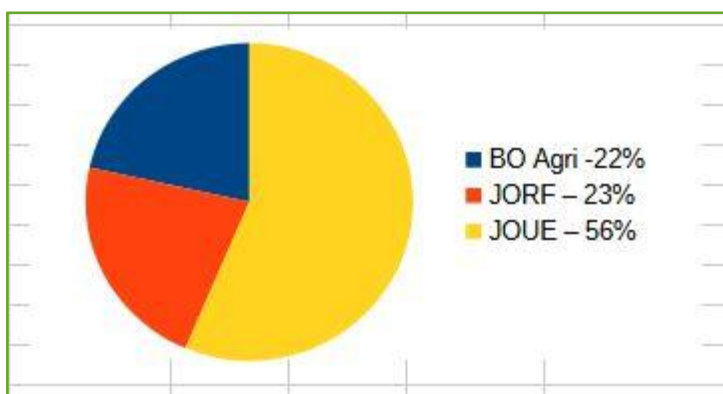


3.2. La maîtrise d'œuvre Galatée et GalatéePro

Galatée est la base de données réglementaires et infra-réglementaires de la DGAL et de ses services (DD(ec)PP, DRAAF/SRAL/SALIM et SIVEP). L'Infoma en assure la maîtrise d'œuvre ainsi que sa gestion au quotidien. La base contient un peu plus de 47000 textes dont la moitié sont en vigueur. Ils sont issus des journaux officiels français et européens et du bulletin officiel du ministère (BO Agri).

Pour l'année 2025 :

- Intégration de 1114 nouvelles notices, dont plus de la moitié sont issues du JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne) :



- 770 notices ont été modifiées ou supprimées.
- Un nombre de connexions à la base par jour, voisin de 350, nombre très stable depuis 2023.
- Une centaine de contacts utilisateurs, avec pour la très grande majorité, une réponse en 24 à 48h.
- La remise en place de GalatéePro, version internet de la base Galatée, au service des professionnels, s'est poursuivie en 2025 mais n'a pas pu être encore finalisée suite à différents problèmes techniques.

3.3. Les activités de communication

• Communication générale de l'Infoma :

En 2025, nous pouvons constater que notre présence sur les réseaux sociaux est bien ancrée en termes de développement, de notoriété et de visibilité externe. Nous constatons, cette année encore, une bonne progression sur les trois réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) en termes de visites de la page et de nombre de followers (abonnés).

• Statistique d'évolution sur les réseaux sociaux :

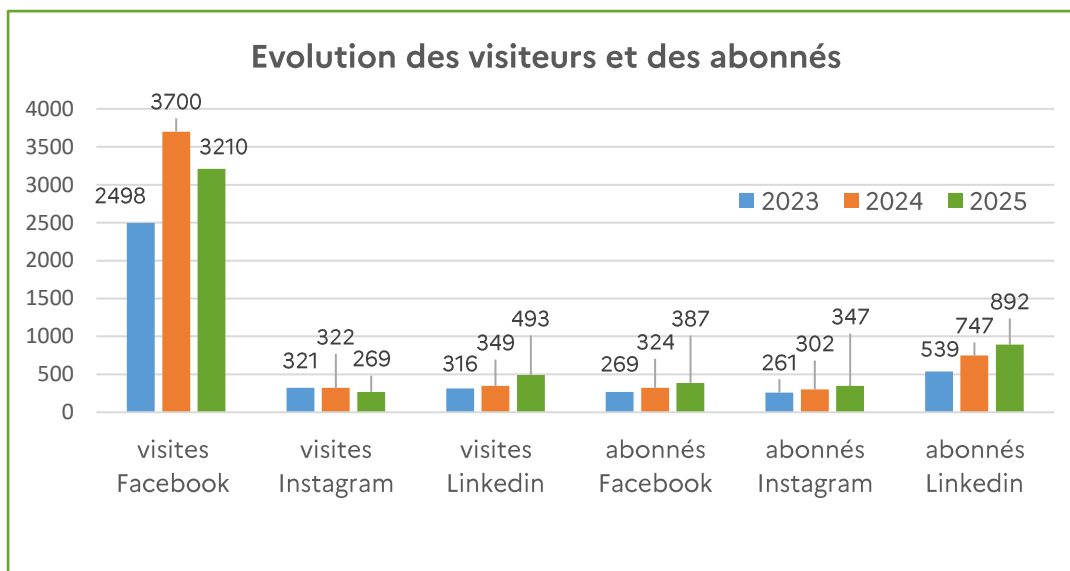
Données analytiques du 1er janvier au 31 décembre 2025 : évolution du nombre de visiteurs et du nombre d'abonnés sur nos pages pros par rapport à l'année précédente.

	2023		2024		2025	
FACEBOOK	Visite de la page	2498	Visite de la page	3700 (+ 52 %)	Visite de la page	3210 (- 13 %)
	Followers (Abonnés)	269	Followers (Abonnés)	324 (+ 21 %)	Followers (Abonnés)	387 (+ 19 %)
INSTAGRAM	Visite du profil	321	Visite du profil	322 (+ 0,3 %)	Visite du profil	269 (- 16 %)
	Followers (Abonnés)	261	Followers (Abonnés)	302 (+ 16 %)	Followers (Abonnés)	347 (+ 15 %)
LINKEDIN	Visite de la page	316	Visite de la page	349 (+ 10 %)	Visite de la page	493 (+ 41 %)
	Followers (Abonnés)	539	Followers (Abonnés)	747 (+ 38 %)	Followers (Abonnés)	892 (+ 19 %)

À NOTER :

Visites de la page : c'est le nombre de fois où notre page ou notre profil ont été consultés.

Followers (abonnés) : C'est le nombre total de personnes qui suit notre page.



• Communication autour du concours de recrutement des TSMA

Pour 2025, cinq campagnes de communication par voie électronique ont été organisées :

- **Mars et mai :** pour le recrutement de la classe préparatoire au concours des TSMA de 1^{er} grade, spécialité « vétérinaire et alimentaire » par la voie CLASSE PREPA-TALENTS
- **Juin :** pour annoncer le concours et les dates d'inscriptions sur le recrutement annuel des TSMA, pour les 3 spécialités et les 2 grades.
- **Octobre et novembre :** pour annoncer l'ouverture des inscriptions au concours de recrutement des TSMA, pour les 3 spécialités et les 2 grades. **Octobre pour l'ouverture des inscriptions, et novembre pour une relance avant la fin des inscriptions et suite à la parution du nouveau décret avec l'évolution des conditions de diplôme** offrant la possibilité aux étudiants en 2^{ème} année de BTS (ou d'un autre diplôme bac+2) de s'inscrire au concours de technicien du 2^{ème} grade avant l'obtention du diplôme.

Nos destinataires :

- Les DRAAF, DAAF, DD(CS)PP et autres DDI, le réseau des IGAPS,
- La DGER et les établissements d'enseignements agricoles publics et privés,
- Les opérateurs du MAASA, les chambres d'agriculture,
- L'ensemble des réseaux s'occupant de formations ou d'emploi dans l'agriculture (ANEFA, APECITA, SAIO, ONISEP, missions locales...).

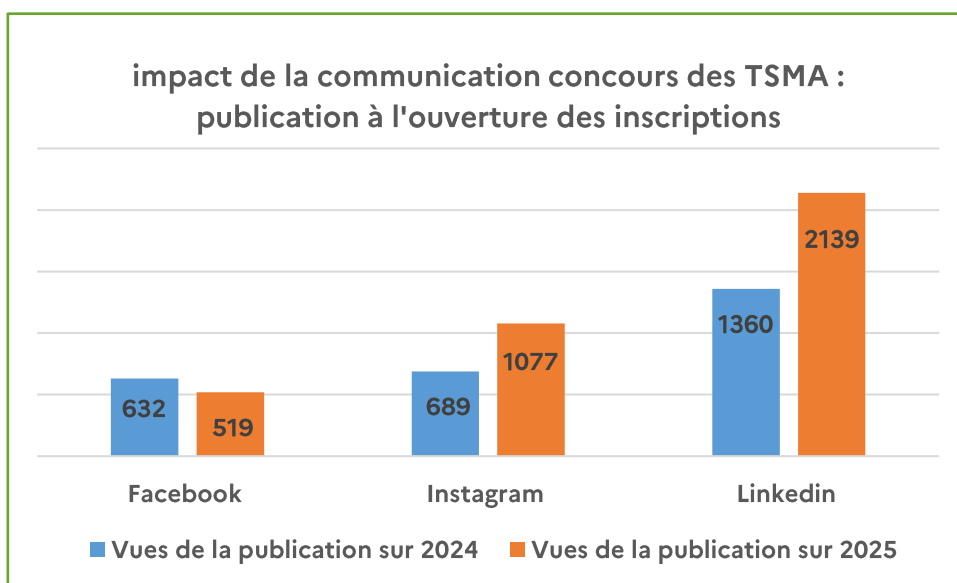
- **Réalisation d'un kit de communication, pour mieux faire connaître les concours et les métiers TSMA**

En 2025, au regard de l'analyse des résultats des concours précédents, marqués par une baisse significative des recrutements, et face aux difficultés croissantes rencontrées par le ministère en matière d'attractivité et de recrutement, l'Infoma a profité de la période d'ouverture des inscriptions aux concours (du 29 septembre au 12 novembre 2025) pour déployer un kit de communication.

Mis à disposition sur l'intranet du ministère de l'Agriculture ainsi que sur le site de l'Infoma, ce kit rassemble l'ensemble des ressources dédiées aux métiers des TSMA et aux modalités d'accès par concours. Il comprend des supports d'informations imprimables ainsi que des contenus vidéo.

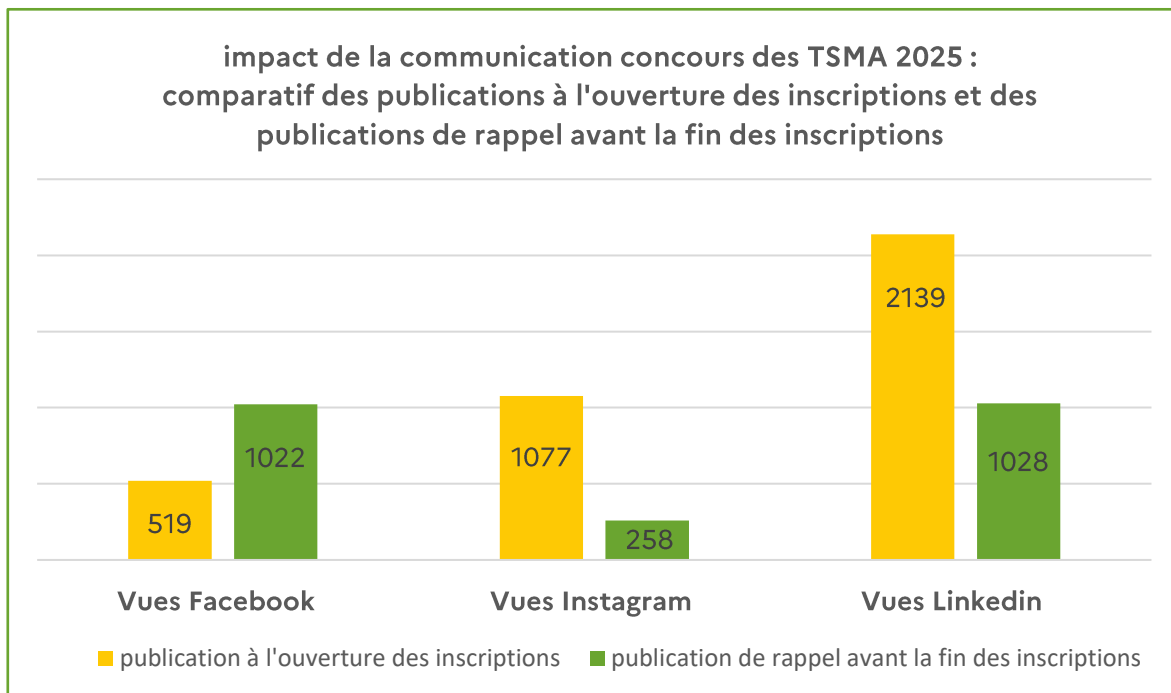
Une communication large a été menée autour de sa mise à disposition afin d'encourager les services « prescripteurs » (structures d'emploi des TSMA, réseaux emploi-formation, ...) à s'en saisir et à relayer activement les informations relatives au recrutement des TSMA par voie de concours.

Comparaison de l'impact de la campagne de communication du concours annuel TSMA 2024 et 2025 sur les réseaux sociaux :



- **Facebook** : 519 vues en 2025 contre 632 en 2024 (-17 %)
- **Instagram** : 1077 vues en 2025 contre 689 en 2024 (+56 %)
- **LinkedIn** : 2139 vues en 2025 contre 1360 en 2024 (+57 %)

Cette année une importante campagne de rappel a été faite avant la fin des inscriptions (12 novembre) et suite à la parution du nouveau décret avec l'évolution des conditions de diplôme. Le graphique ci-dessous, présente le comparatif de l'impact de la communication diffusée à l'ouverture des inscriptions (29 septembre) et de celle réalisée en rappel avant leur clôture (12 novembre).



- **Une action mailing pour aller à la rencontre des apprenants et faire connaître le concours et nos parcours de formation**

En 2025, une nouvelle campagne de mailing a été lancée auprès des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole afin de leur proposer l'intervention de l'Infoma lors de leurs journées ou forums d'orientation. L'objectif était de présenter l'Institut, de valoriser les concours de TSMA ainsi que les parcours de formation et les métiers associés.

Cible géographique : la région Auvergne Rhône-Alpes, les bacs, BTSA et licences professionnelles.

Nombre d'établissements sollicités : 59 établissements publics, 17 établissements privés, 40 MFR.

Objectif : continuer de renforcer nos liens et notre visibilité avec l'enseignement technique et supérieur agricole en développant nos déplacements pour aller à la rencontre des étudiants susceptibles d'être intéressés par le concours.

2 interventions réalisées :

- **Lycée du Bourbonnais :** intervention pour des classes de 1ère et terminale STAV.
- **MFR de SALIGNY-SUR-ROUDON :** intervention pour leur classe de 2^e année de BTSA.

- **Une campagne de communication vidéo sous forme de capsules dans l'esprit de la série télévisée à succès « bref »**

Dans l'objectif de faire connaître les concours, valoriser les métiers des TSMA et promouvoir l'accompagnement et la professionnalisation des futurs techniciens stagiaires grâce aux formations de l'Infoma, une campagne de communication vidéo a été engagée avec la création de 3 capsules vidéo, une pour chaque spécialité : « Vétérinaire et alimentaire », « Techniques et économie agricoles », « Forêts et territoires ruraux ».

Choix du Format vidéo : format court, rythmé et dynamique, dans l'air du temps, qui permet de « surfer » sur les tendances en vogue sur les différents médias et réseaux. Cela permet de l'originalité, d'apporter une touche d'humour et de désacraliser l'approche du concours de la fonction publique. C'est aussi une façon de capter l'attention et susciter l'intérêt de notre audience.

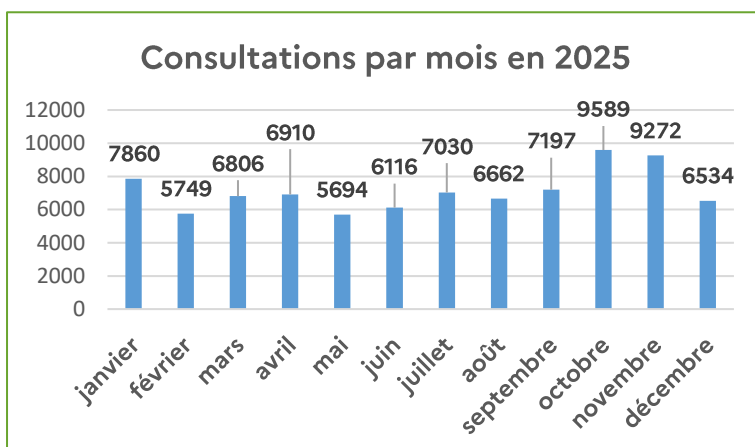
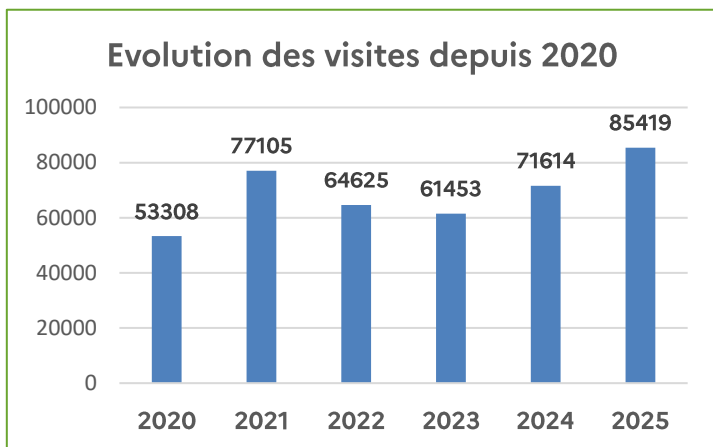
3 scénarios ont été pensés et adaptés pour chaque spécialité.

Le scénario de base s'ouvre sur un(e) jeune auquel le public cible du concours de TSMA peut facilement s'identifier. En pleine réflexion sur son avenir professionnel, il ou elle s'interroge sur les métiers possibles en lien avec son intérêt pour les thématiques agricoles. Au fil de la narration, le personnage découvre le site du ministère de l'agriculture et explore les différentes carrières proposées, notamment le concours de TSMA, en fonction de la spécialité qui correspond le mieux à son profil. La vidéo met en lumière la formation dispensée à l'Infoma suite à la réussite du concours, qui lui permet d'accéder à un poste et d'évoluer professionnellement. Progressivement rassuré(e) et motivé(e), le ou la jeune est ainsi encouragé(e) à franchir le pas et à s'inscrire au concours.

Diffusion : sur nos sites internet et sur nos réseaux sociaux (chaîne Youtube, pages Facebook, Instagram et LinkedIn).

- **Le site internet**

L'activité du site internet entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 est de **85 419 visites (contre 71 614 en 2024)**, elle est en nette évolution par rapport à l'année précédente. Le nombre moyen de **consultations par mois est de 7118 visites (contre 5968 en 2024)**, avec un pic de consultation net sur le mois d'octobre (9589), qui correspond à la mise en ligne de notre campagne de communication pour l'ouverture des concours des TSMA.



4. Les moyens de l'Infoma

4.1. Les personnels permanents

Situation au 31/12/2025

Service	Nbre d'agents titulaires	Nbre d'agents contractuels	TOTAL agents (tit+cont)	ETPT au 31/12
Direction	1		1	1
SG-Ssi	11	1	12	11,6
Formation initiale	11	1	12	11,2
Formation continue	9		9	9
CDR	6		6	6
Site de Nancy	6		6	5,2
TOTAL	44	2	46	44

Au 31/12/2025, l'Infoma compte 46 agents présents (*) pour 44 ETPT, et 2 apprentis.

Parmi les 46 agents il y a 44 titulaires et 2 contractuels: un adjoint au responsable SSI et une chargée d'ingénierie pédagogique SSA dans le service formation initiale.

(*)effectif hors 1 agent en CLM : 1.

Aux agents permanents titulaires ou contractuels, s'ajoutent deux apprentis affectés au centre de ressources (CDR) sur des missions d'assistant au responsable de la digitalisation des formations.

Les rémunérations des agents de l'Infoma (titulaires, contractuels et apprentis) sont prises en charge par le MAASA et n'apparaissent pas au budget de l'établissement.

La répartition des agents par site est la suivante :

- Site de Nancy : 6 agents
- Site de Corbas : 40 agents et 2 apprentis

Situation de l'Infoma au regard de sa dotation d'objectif au 31/12/2025

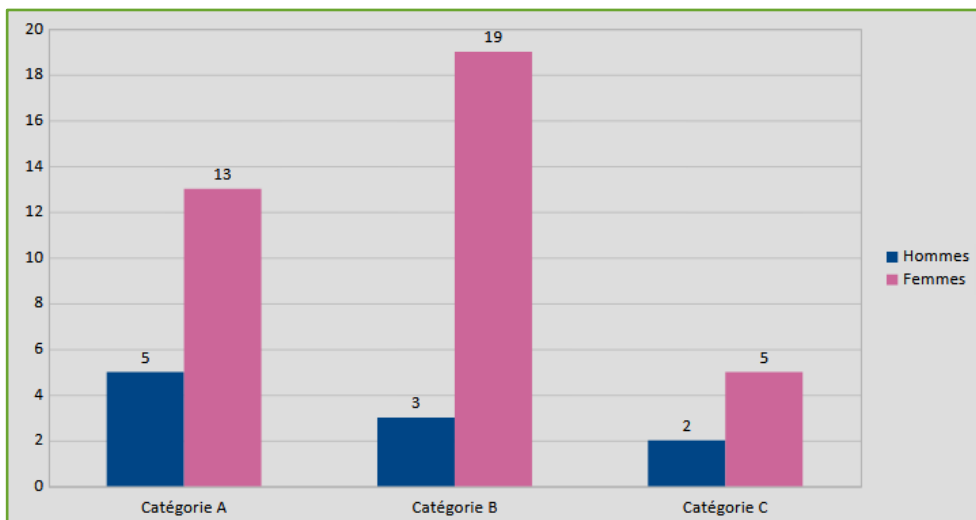
La dotation d'objectif (DO) d'emplois rémunérés par le programme 215 est fixé à 45 ETPT.

Au 31/12/2025, 45 agents pour 43 ETP sont rémunérés sur le BOP 215, 1 agent pour 1 ETP est rémunéré sur le BOP 206.

Les apprentis sont rémunérés sur le BOP 215, mais ne sont pas comptabilisés dans la DO de l'Infoma.

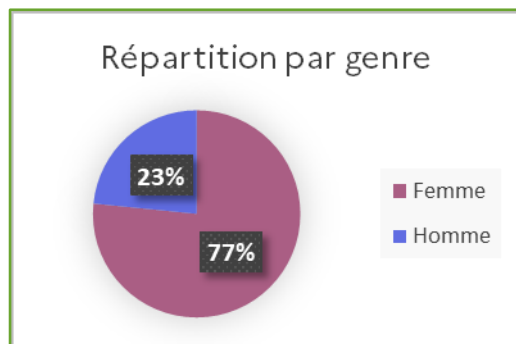
Caractéristiques de la population Infoma au 31/12/2025

- Répartition par catégorie A-B-C (hors apprentis)

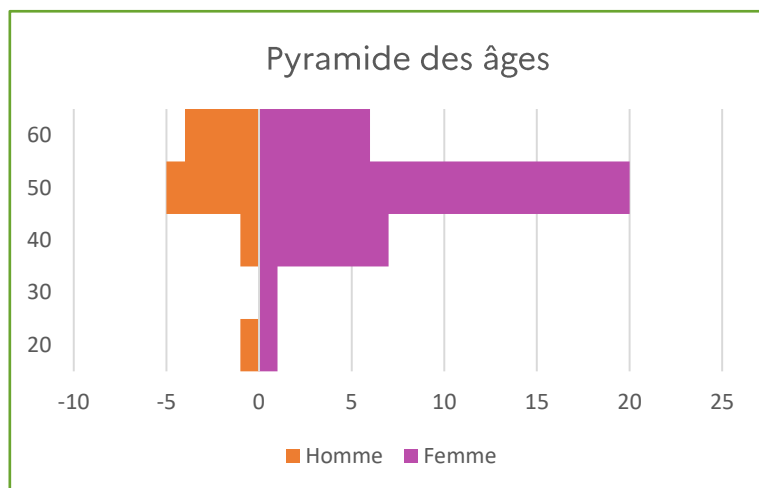


- 17 agents de catégorie A
- 21 agents de catégorie B
- 7 agents de catégorie C

- Répartition par genre



- Pyramide des âges (hors apprentis)



Moyenne d'âge 2024 : 52,5 ans
Moyenne d'âge 2025 : 53,3 ans

4.2. Les moyens financiers

- L'exécution budgétaire 2025 synthèse

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPENSES				RECETTES			
	Montants prévus au BR2 2025 (voté le 14/11/2025)		Montants exécutés				
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	331 559,00	331 559,00	311 186,46	311 186,46	1 166 766,00	1 159 400,20	Recettes globalisées
dont contributif en CAS Pension	0	0	0	0	929 106,00	929 106,00	Subvention pour charges de service public
					0,0	0	Subvention pour charges d'investissement
					78 000,00	78 000,00	Autres financements de l'Etat
					0	0	Fiscalité affectée
					0	0	Autres financements publics
Fonctionnement	1 984 282,96	2 113 427,21	1 819 373,70	1 697 792,27	159 660,00	152 294,20	Recettes propres
Intervention	0	0	0	0	750 511,99	690 475,90	Recettes échées
					0	0	Subvention pour charges d'investissement échées
					750 511,99	690 475,90	Financements de l'Etat échés
					0	0	Autres financements publics échés
Investissement	439 340,00	551 787,30	357 490,12	309 436,14	0	0	Recettes propres échées
TOTAL DES DEPENSES AE(A) CP(B)	2 755 181,96	2 996 773,51	2 488 050,28	2 318 414,87	1 917 277,99	1 849 876,10	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C-B)					1 079 495,52	468 538,77	SOLDE BUDGETAIRE(déficit) (D2 = B - C)

À l'issue de l'exercice 2025, le solde budgétaire est déficitaire : - 468 538.77 € (produits : 1 849 876.10 €, dépenses : 2 318 414.87 €)

Rappel 2024 : produits : 2 281 209.93 €, charges : 2 327 780 €.

- Les dépenses

Les dépenses de personnels :

Total masse salariale (vacations) : 311 186 €

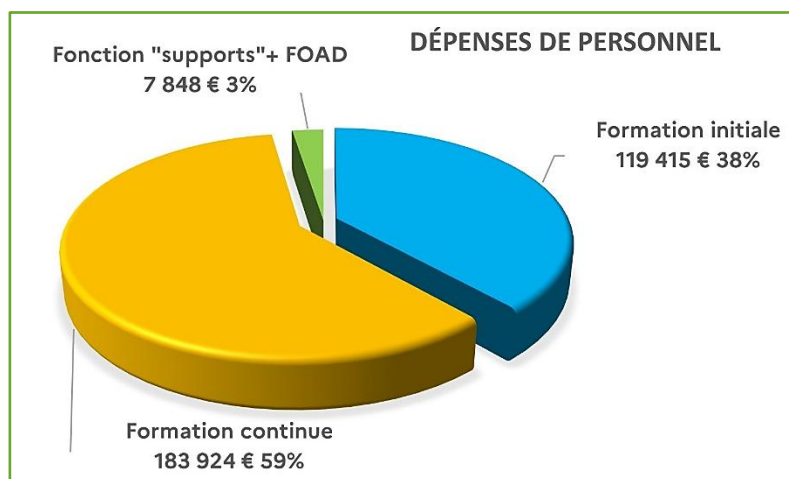
Rappel 2023 : 248 676 €

Rappel 2024 : 308 934 €

Stabilité des charges de personnel /2024

Pourcentage d'exécution : 94 %

Rappel 2024 : 90%



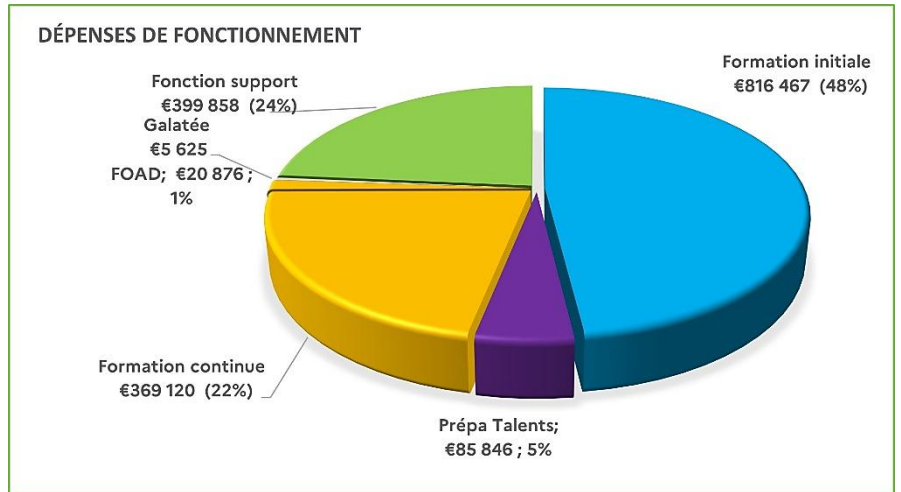
Les dépenses de fonctionnement :

Total : 1 697 792 €
(crédits de paiement CP)

Rappel 2024 : 1 687 802 €

Exécution : 80%

Rappel 2024 : 79 %



Situation différente selon les services :

Progression en Formation initiale : +16% (indemnités de stage.../ effectifs TSMA)

Diminution en formation continue : -16% (PNF, arrêt des formations du programme 206...)

Légère baisse en Fonction Supports : -7 %

Les dépenses d'investissement :

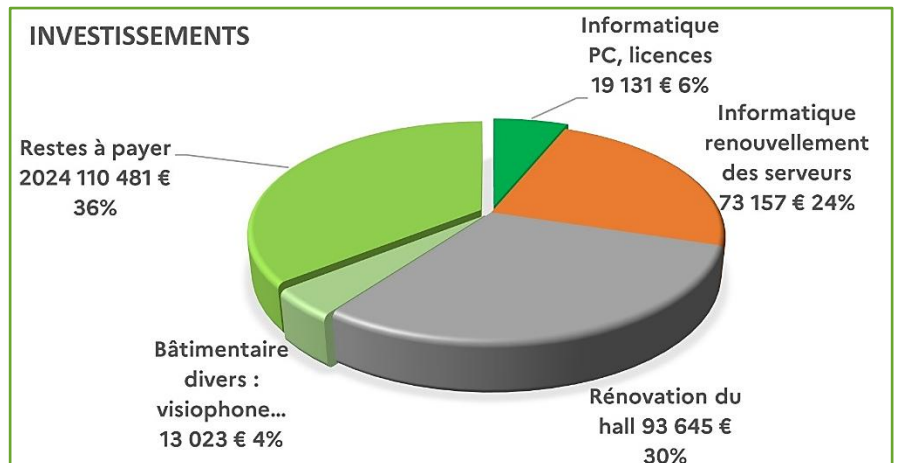
Total : 309 436 €
(crédits de paiement CP)

Rappel 2024 : 331 044 €

Exécution : 56%

Taux d'exécution lié aux travaux du hall dépenses engagées en 2025 non réglées (pour partie) en 2025 / exécution des travaux.

Rappel 2024 : 76 %



Principales opérations conduites en 2025 :

- Renouvellement des serveurs pour les deux sites
- Rénovation du hall du site de Corbas sur la période (oct 2025- février 2026), les dépenses engagées : 268 k€, payées 2024/2025 : 112 k€, restes à payer 2026 : 156 k€
- A noter le niveau des restes à payer important : 110 k€
 - LED grand amphithéâtre : 18 k€
 - Étude CEREMA : 36 k€,
 - Mobiliers salle 3,4,7 : 22 k€,
 - Étude hall : 19 k€,
 - Informatique : 7 k€, autre : 7k€)

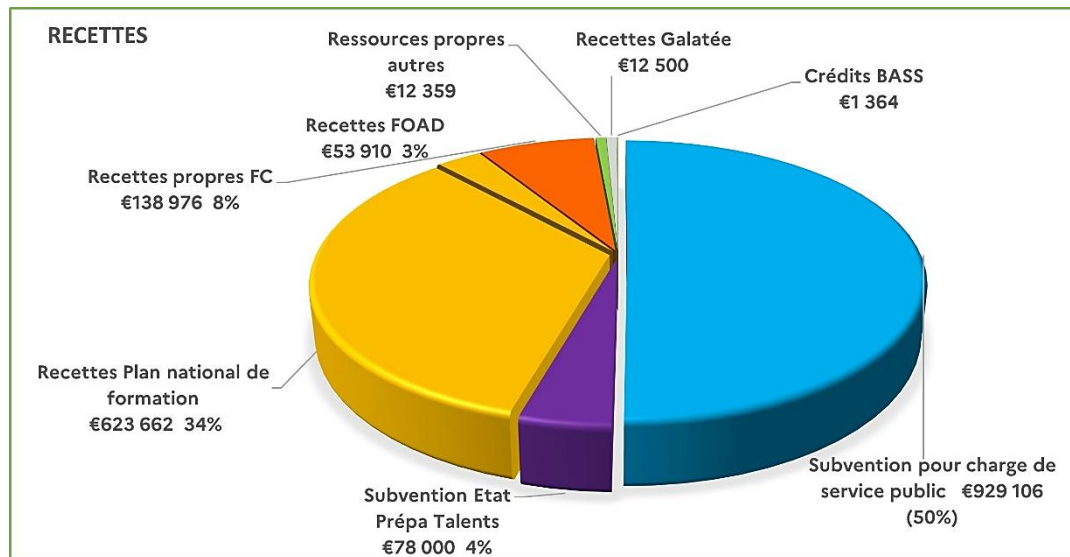
- **Les recettes**

Total : 1 849 876.10 €

Rappel 2024 : 2 281 210 €

Exécution : 96%

Rappel 2024 : 101 %



Origine de la baisse des recettes :

- Baisse de la subvention pour charges de service public : -30 %, montant 2024 : 1 320 903 €
- Baisse de la subvention Prépa talents : -25 %, montant 2024 : 104 k€, moindres effectifs
- Financement Formation continue : impact de la baisse des commandes de formation du programme 206, financement moindre (recettes fléchées, moindres dépenses). Formation continue hors PNF : stabilité

- **L'équilibre financier**

Le solde budgétaire est déficitaire : - 468 539 €

Le résultat patrimonial (compte de résultat), perte : - 475 703 €

Capacité d'autofinancement : - 176 587 € (IAF)

Ressources : 21 900 €

Emplois : 272 324 €

Prélèvement du fonds de roulement : 427 012 €

Fonds de roulement au 31/12/2025 : 2 028 836 €



Les faits marquants 2025

Sommaire

1. L'Infoma, maître d'œuvre de la formation initiale des TSMA, aux profils de plus en plus diversifiés	30
1.1 Un tronc commun pour former aux compétences transversales nécessaire à un fonctionnaire de l'Etat	31
1.2 Des parcours spécifiques métiers, régulièrement ajustés pour essayer de répondre aux attentes des stagiaires et des employeurs	32
1.3 L'évolution spécifique du parcours FTR, suite à la reprise des recrutements pour l'ONF	34
1.4 Une demande croissante de parcours spécifiques et une formation renforcée pour les T2exT1	35
2. L'Infoma présent dans les chantiers RH du MAASA	37
3. L'Infoma, acteur majeur du programme national de formation du MAASA	39
3.1 Eléments généraux	39
❖ Une activité toujours en croissance	39
❖ Une répartition par domaine assez stable	40
3.2 Les points à retenir par domaine d'activité	41
❖ Domaine agriculture	41
❖ Domaine forêt-bois	42
❖ Domaine alimentaire	42
❖ Domaine transversal	44
❖ Domaine numérique et SIC	44
4. L'Infoma, acteur de la mise en œuvre des politiques publiques portées par la MAASA	46
❖ L'animation du réseau des formateurs PAC	46
❖ Le contrôle unique et la posture du contrôleur	47
❖ Les Jeudis de la DFCI	48
❖ La mise en œuvre du Reset Brexit	49
5. L'Infoma au service des opérateurs et partenaires du MAASA	50
6. Un réseau de 500 formateurs occasionnels à faire monter en compétence pédagogique	53
❖ Des formateurs occasionnels principalement issus des services déconcentrés venant de toute la France	53
❖ Un enjeu de montée en compétence en ingénierie de formation	54

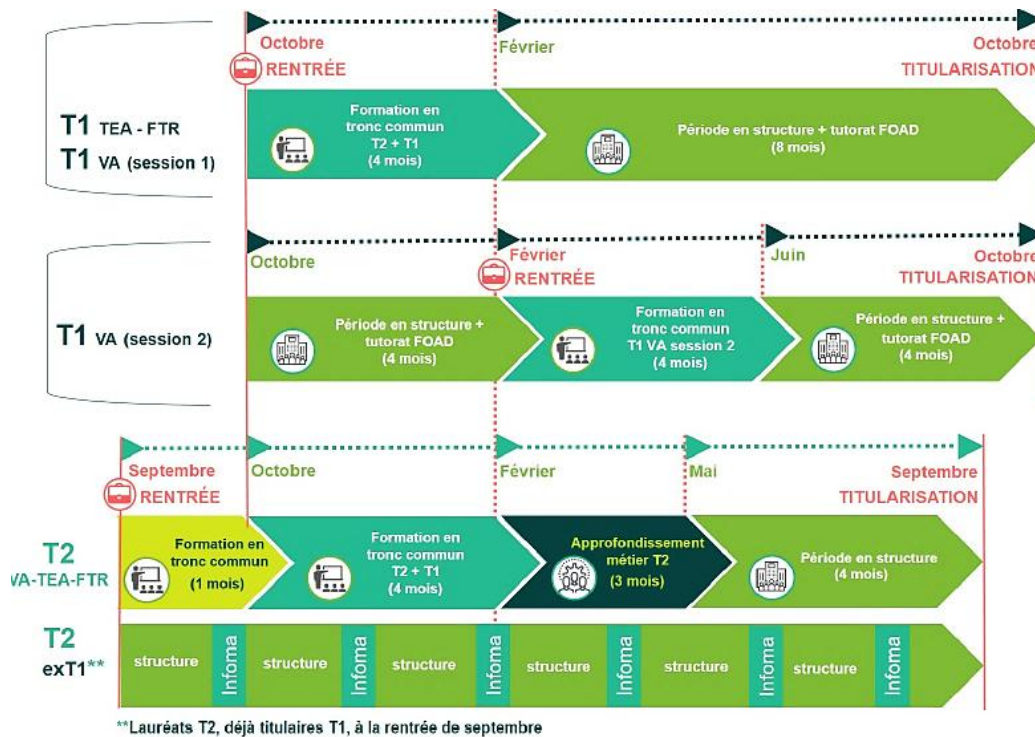
7. Le développement des formations à distance : vers une intégration dans le parcours de formation initiale et continue	56
7.1 La production de formations à distance	56
❖ Une offre enrichie et répondant aux attentes mais en deçà des objectifs	56
❖ La montée en puissance de l'intelligence artificielle dans la création et la digitalisation de FOAD	57
❖ L'administration de l'espace MAASA de Mentor et l'assistance aux utilisateurs	57
❖ Le transfert de l'ensemble des FOAD sur Mentor	57
7.2 L'insertion des FOAD dans le processus de la formation initiale	58
7.3 L'insertion des FOAD dans le processus de la formation continue	59
❖ 2025 : la fin des inscriptions via le self-mobile RenoirRH	59
❖ Mentor : une plateforme au service de la formation continue	59
❖ La participation de l'Infoma aux ateliers interministériels Mentor	59
❖ DigDash : un outil de reporting en constante évolution	59
8. La préparation aux concours	60
8.1 La classe Prépa-Talents	60
8.2 La préparation aux concours internes IAE	61
8.3 Une nouveauté en 2025 : le kit de préparation aux concours des TSMA	62
9. L'Infoma en réseau	64
❖ Des relations régulières avec les établissements de l'enseignement Supérieur agricole	64
❖ L'Infoma, membre du réseau des écoles de service public (RESP)	64
10. L'Infoma, un établissement plus attractif et plus moderne dans son fonctionnement	65
10.1 Un hall d'accueil à Corbas rénové	65
10.2 Une gestion modernisée grâce à un nouvel outil	65
10.3 Un nouveau schéma pluri annuel de stratégie immobilière	66
LEXIQUE	67

1. L'Infoma, maître d'œuvre de la formation initiale des TSMA, aux profils de plus en plus diversifiés

La promotion 2024-25 est la sixième promotion à avoir suivi le cursus d'un an de formation statutaire, organisé selon le schéma global de formation figurant ci-dessous, renforcé en 2019 sur sa partie « formation en présentiel » pour les techniciens 1^{er} grade. Cette année a surtout été marquée **par les ajustements importants apportés** (en termes de contenus et d'organisation de ce parcours type) **au cursus de la spécialité FTR**, suite à la reprise des recrutements pour l'ONF (cf. point 1.3, suivant).

Cette année scolaire a permis la formation à l'Infoma, de :

- **135 stagiaires ayant suivi le parcours des T1** (dont 112 en VA, 19 en TEA et 6 en FTR) ;
 - **29 stagiaires ayant suivi le parcours des T2** (dont 6 en VA, 9 en TEA et 14 en FTR) ;
- et la mise en place de parcours individualisés **pour 48 stagiaires « T2exT1 »** (dont 28 en VA, 18 en TEA et 2 en FTR) et **1 stagiaire T2 VA, recruté sur un CNAL spécifique**



Pour rappel :

- **Les stagiaires de 2^{ème} grade** suivent environ 8 mois de formation en présentiel (soit 146j de formation et un stage de découverte d'une semaine, en février) et 4 mois de stage dans leur structure de pré affectation (déterminée en général en février-mars), avec du tutorat sur site pour les accompagner sur la prise en main de leur nouveau poste et la réalisation d'un sujet de mémoire technique portant sur une des thématiques des missions attendues. Celui-ci est restitué à l'oral et à l'écrit, en septembre, devant un jury d'experts. Cet exercice contribue à évaluer, en fin de parcours, leur capacité d'analyse et de synthèse, en sus de leur capacité rédactionnelle et de leur aptitude à communiquer à l'oral.
- **Les stagiaires de 1^{er} grade** suivent 4 mois de formation en présentiel (soit 81 jours) et 8 mois de stage dans leur structure d'affectation, avec un tutorat sur site pour les accompagner sur la prise en main ou l'approfondissement de leurs missions, suivi et évalué en fin de parcours, en premier niveau par la structure et validé en 2^{ème} niveau par l'Infoma, sur la base d'un document formalisé. En fonction des besoins, ce parcours peut être complété par le suivi de e-formations concernant plus spécifiquement leur missions (ouvertes à titre facultatif durant l'année de stage) et /ou, à la marge, des stages de formation continue, plus ciblés (idem pour les T2).
- **Les stagiaires T2exT1** bénéficient d'un parcours individualisé (cf. détail en point 1.4).

1.1 Un tronc commun pour former aux compétences transversales nécessaire à un fonctionnaire de l'Etat

Afin d'accompagner au mieux les stagiaires sur les thématiques transversales liées au « savoir-faire » (dont capacité de rédaction écrite et orale, d'analyse et de synthèse) et « savoir être » attendus d'un futur représentant de l'Etat au sein du MAASA, le parcours de formation proposé contient plusieurs modules transversaux communs aux 3 spécialités et aux 2 grades de recrutement (un peu plus étoffés pour certaines des spécialités, selon les besoins spécifiques et pour les stagiaires de 2^{ème} grade, de manière générale) :

- **Présentation de l'environnement socioprofessionnel d'un futur TSMA**, avec présentation de « l'organisation et des grandes politiques du MAASA », des différentes « missions d'un TSMA » (renforcée en T1 VA, par un forum dédié, en fin de parcours) et du « statuts et évolutions possibles d'un TSMA », sur 2 jours.
- **Présentation des valeurs de la République et de la posture attendue d'un futur représentant de l'Etat**, avec un volet portant sur la « lutte contre la discrimination et le respect des principes de la laïcité » et sur les « droits et obligations du fonctionnaire » (sur 1,25j pour les T1 et 2j pour les T2 et e-formations complémentaires obligatoires).
- **Module « communication orale »** dont 3 j communs à tous sur les « modes de communication bienveillant », la « position du contrôleur en situation de contrôle », la « gestion de conflits » et la « participation à l'encadrement d'une équipe et à la vie d'un service » permettant, par le biais d'exercice et de jeux de rôle spécifiques, de retravailler la posture attendue d'un TSMA.
- **Le parcours des T2 est complété par une journée sur « savoir adapter son discours en fonction de ses interlocuteurs »** (1j) ; 1,5 à 2 jours sur la « préparation d'un diaporama » et la « présentation orale d'un sujet », avec retex sur la méthodologie de communication orale (restitution du stage de découverte, certificative pour les TEA) et 0,5 jour sur l'« animation d'une réunion » (T2 FTR et TEA, ouvert cette année aux T1 TEA).
- **Module « rédaction administrative » de 2,5 jours en T2**, avec une évaluation permettant de détecter les problèmes éventuels de rédaction et une e-formation obligatoire pour les T1, complétée, cette année, pour les TEA, par 1 journée en présentiel (principes de la réaction administrative et des règles d'écriture d'un courriel).
- **Module de base de droit général (constitutionnel, communautaire, administratif et pénal) pour les T2** et intervention synthétique d'une journée pour les T1 (pour les sensibiliser aux principes de la hiérarchie des normes), en sus des volets « procédures et suites administratives et pénales » spécifiques, mise en œuvre dans les 3 spécialités.

En parallèle, et vu les difficultés récurrentes rencontrées pour titulariser certains agents, **l'accent est également mis tout au long de l'année sur l'accompagnement des stagiaires, dans leur apprentissage pour mieux se positionner en tant que « futur fonctionnaire et représentant de l'Etat »**, à travers :

- **une évaluation individuelle du « savoir-être professionnel »** du stagiaire durant son parcours en présentiel à l'Infoma (réalisée pour les T2 à l'aide d'une grille d'entretien dédiée, avant leur départ en structure et de manière globale et non formalisée, avec les T1, lors de leur entretien avec leur CSP) ;
- **un renforcement des règles de « posture » et de « savoir-vivre »**, à respecter pendant la formation à l'Infoma.

Cette année encore, les résultats obtenus en T2, montrent une disparité croissante sur la qualité des rendus écrits (avec augmentation du nombre de T2 TEA en 2^{ème} rattrapage, sur l'évaluation de rédaction administratives et une qualité variable des rapports de stage en VA et TEA ou des mémoires techniques, en VA).

Ce constat rejoint celui fait de manière globale, dans le cadre des réflexions menées par la MIPEC (mission du pilotage, des emplois et des compétences) du ministère en 2024 et 2025, sur la réévaluation des besoins en compétences pour les différents métiers des TSMA. Il interroge également sur le niveau de filtre des épreuves écrites mises en œuvre au niveau des concours, et sur les moyens possibles à mettre en œuvre, en termes d'accompagnement par l'Infoma et en structure, en cas de lacunes constatées dans ce domaine.

Dans le cadre de ces mêmes réflexions, la MIPEC propose en sus, notamment pour la spécialité FTR et VA (hors contrôles abattoir), de renforcer le niveau de compétences attendues sur les capacités d'analyse et de synthèse, la qualité des écrits et les bases de droit, pour permettre aux agents de mieux sécuriser les suites administratives et pénales des inspections faites, face à des secteurs de plus en plus professionnels et des process qui se complexifient. La question de l'évaluation des aptitudes à la prise en main des outils informatiques et système d'information métier se pose également. Ces recommandations étayent les réflexions en cours, visant à orienter les recrutements vers le seul niveau T2, à l'exception de la spécialité VA, pour les recrutements dédiés aux abattoirs.

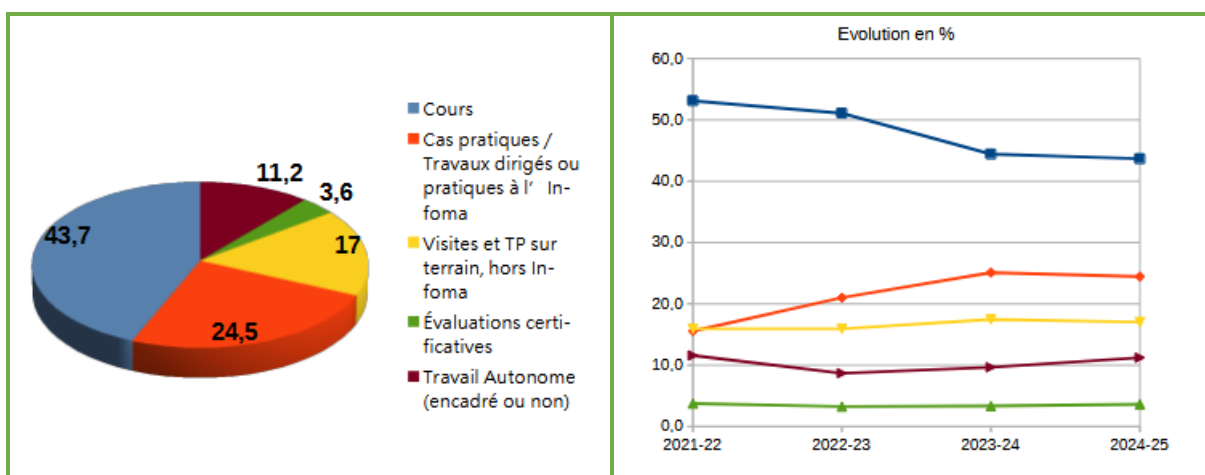
Concernant le volet informatique, il peut être noté que, suite aux bilans de ces dernières années réalisés dans la spécialité TEA, l'appui en bureautique et outils SIG, déjà initié auprès des profils T2 et T1 ASP, a été élargi, cette année, à l'ensemble des stagiaires TEA, en proposant une semaine sur Excel/Word ou Calc/Writer et QJIS et/ou QFIEL, dans des proportions différentes selon les besoins. Cette semaine a été appréciée par les stagiaires, qui préconisent, pour plus d'efficacité, de la démarrer plus tôt, de l'étaler dans le temps et de créer des groupes de niveau. A étudier également la pertinence de mettre en place, dans les années futures, un test préalable sur le niveau de maîtrise informatique des stagiaires (de type PIX par exemple) et/ou une évaluation finale des outils bureautiques, en TEA, spécialité nécessitant beaucoup de manipulations de bases de données (comme fait en T2 VA, sur le principal outils métier DGAL).

Par ailleurs, vu les évolutions attendues concernant les recrutements T2 à venir, une réflexion devrait être menée, en parallèle, sur le processus d'affectation des T2, arrivant tardivement dans l'année et constituant un frein important pour le recrutement de « vrais » T2. La place dans le déroulé pédagogique et les objectifs du stage de découverte, jugé trop court et trop tardif, dans le temps, par les stagiaires de la promotion 2024-25, mériteraient également d'être réexaminés.

1.2 Des parcours spécifiques métiers, régulièrement ajustés pour essayer de répondre aux attentes des stagiaires et des employeurs)

Pour la spécialité VA et TEA, les axes d'amélioration ont surtout porté, dans le cadre de la feuille de route Infoma 2024-25, sur l'augmentation d'interventions plus interactives et aux modalités plus variées, avec plus de TD et TP informatiques, notamment dans le module des aides TEA, de fiches reflexes ou points de synthèse, le démarrage de l'utilisation de l'outils WOOLAP, la mobilisation de nouvelles e-formations et des essais de mise en place de classes de type inversé, etc.

A titre d'exemple répartition des modalités des cours en 2024-25 en TEA et évolution depuis 2021



Quelques ajustements à la marge ont été également apportés aux modules techniques, comme par exemple, pour la spécialité VA :

- **consolidation et renforcement du module SSA** - approfondissement des T2, suite à l'intégration des nouveaux domaines de la Police Sanitaire Unique, l'année précédente, avec toujours des difficultés pour mobiliser des intervenants sur les modalités de contrôles attendues dans la filière « denrées végétales et d'origine végétale » ;
- **consolidation du module abattoir**, sur le volet « inspection établissement », avec rajout d'étude de cas pratiques et de TD de prise en main des grilles partielles d'inspection et mise à disposition de l'outil SI2A, permettant la visite virtuelle d'un abattoir ;
- **concernant le parcours des T1 SIVEP, en sus des ajustements réalisés à la marge sur le parcours de formation**, une modification notable a été apportée à l'épreuve spécifique « étude d'un cas concret d'un contrôle à l'import » constituant l'épreuve clé de ce parcours spécifique. Le principe de faute rédhibitoire (la non détection ou de mauvaises justifications des principaux motifs pouvant entraîner un refus d'admission du lot importé) a été introduit, à l'instar de ce qui était déjà fait, dans l'épreuve « reconnaissances des lésions », en abattoir de boucherie, avec une non validation de l'épreuve, si non détectée. A noter également, que les travaux entamés dans le cadre de la révision des référentiels de compétences et d'évaluation de la spécialité VA, pour intégrer les chapitres spécifiques relatif à ce parcours, ont été gelés, suite à l'annonce du RESET Brexit, début 2025.

Au final, le parcours de formation mis en œuvre a dans l'ensemble satisfait les structures d'accueil et les stagiaires qui ont souligné la qualité globale de la formation et des intervenants. La formation, transversale, permettant d'avoir une vision plus globale sur l'ensemble des métiers d'un TSMA est globalement bien comprise. A noter la demande de quelques structures de T1 VA, qui souhaiteraient que les volets relatifs à la posture et aux procédures de droit administratifs, soient encore renforcés.

Les stagiaires ont trouvé la formation adaptée à leurs besoins, même s'ils l'ont jugée particulièrement dense, en particulier sur la partie du tronc commun mutualisée avec les T1, pour les T2, et un peu trop scolaire. La 2e partie de la formation pour les T2 en approfondissement est jugée plus intéressante, permettant de travailler davantage en petits groupes et en mode projet, avec des méthodes de pédagogie plus actives.

Certains stagiaires, notamment TEA continuent à souhaiter une formation plus axée sur les attendus de leur poste, arguant que les structures ont des niveaux d'exigences élevés, dès leur arrivée sur poste.

En parallèle, l'éloignement sur Lyon sur plusieurs mois est le plus souvent considéré comme pesant et difficile à supporter, autant financièrement que moralement par certains stagiaires, reléguant la formation, même intéressante, au second plan. Cet aspect est particulièrement souligné par les T2, notamment après avoir été associés à des cours avec des T2exT1, qui n'ont aucune contrainte, et dont les frais de formation sont totalement pris en charge, par l'Infoma.

La prise en compte de l'hétérogénéité de niveaux entre stagiaires constitue une difficulté remontée par les formateurs et par les stagiaires. Des fiches synthétisant la typologie des stagiaires aux intervenants (niveau de diplôme initial, expérience antérieure dans les services, âge...) sont désormais envoyées aux formateurs, sachant qu'il leur était déjà demandé d'avoir une approche permettant d'aborder à la fois les fondamentaux de base et de répondre aux besoins d'échanges de pratiques, des plus expérimentés. Des exercices différenciés selon les groupes sont d'autres exemples mis en place notamment en bureautique en TEA ou à l'occasion des 1ers travaux pratiques sur l'« inspection produit », dans le module abattoir, en VA, pour essayer de répondre à ces attentes.

A noter également quelques retours spécifiques par les services et les stagiaires concernés par le cursus T1, dont :

- des difficultés récurrentes (environ 25%), pour certains stagiaires, structures et/ou tuteurs VA (en abattoir, mais aussi en SIVEP, du fait d'un turn over croissant) et TEA, pour mettre en œuvre le niveau de tutorat attendu (par manque de disponibilités, calage de calendriers communs, etc.) ;
- les tuteurs, quant à eux, se sont encore bien investis dans leur mission et ont bien apprécié la mise en place d'une réunion d'information destinée aux coordinateurs hiérarchiques et aux tuteurs, en visio-conférence.

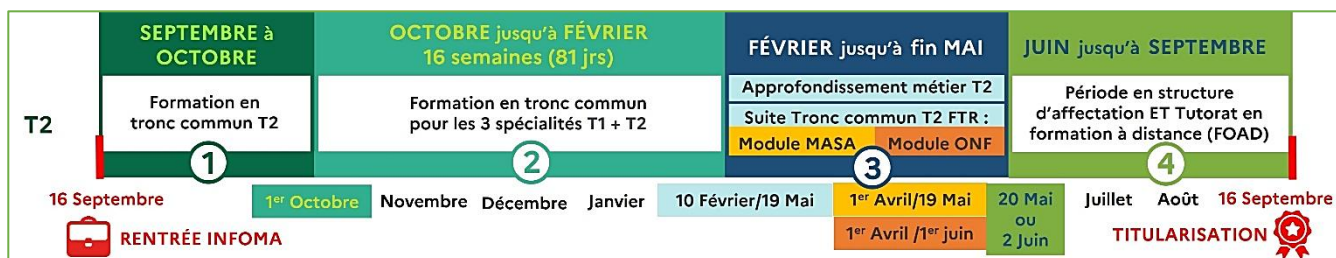
1.3 L'évolution spécifique du parcours FTR, suite à la reprise des recrutements pour l'ONF

La première promotion des TSMA FTR après la reprise du recrutement par l'Office National des Forêts (ONF) a achevé sa formation en 2025.

L'organisation du parcours type de formation général décrit en introduction et le contenu du programme de formation en présentiel ont essentiellement été réaménagés pour répondre aux nouveaux besoins de l'ONF et mis en place pour cette nouvelle promotion.

Dans ce contexte, l'ONF a souhaité intégrer les TSMA recrutés via les concours du MAASA, au même titre que ses salariés, dans une de ses sessions de formations nationales d'adaptation au poste destinées aux techniciens forestiers territoriaux directement recrutés par cet organisme (organisation de 3 sessions par an, sur le Centre national de Formation de l'ONF de Nancy).

La formation des TSMA a donc été repensée pour permettre la meilleure articulation possible entre le tronc commun métier dispensé à l'Infoma autour des essentiels à connaître (dont tronc commun des TSMA T1-T2 de 4 mois et une partie de la période d'approfondissement des TSMA T2) et la partie approfondissement spécifique des T2, par : pour les TSMA affectés au MAASA un « module MAASA » et pour les TSMA affectés à l'ONF, un « module ONF » légèrement plus long, pour coller au calendrier de l'ONF.



Le module d'approfondissement MAASA qui complète les apports, essentiellement sur les thématiques eau et territoires, n'a pas été mis en place en 2025 du fait du faible nombre de stagiaire à former (1 seul TSMA2 concerné). Il a donc été décidé, en liaison avec le CNPF Grand Est, service de pré-affectation, de lui permettre de rejoindre son poste dès le 1er avril pour suivre un tutorat sur son poste.

Le « module ONF » a été suivi par les 13 stagiaires pré-affectés à l'ONF, entre le 1er avril et le 28 mai 2025. Ils ont été répartis dans les 4 groupes d'une quinzaine de leurs futurs collègues directement recrutés par l'ONF, qui ont formé cette nouvelle promotion.

Le programme est composé d'approfondissements par rapport à ce qui a été vu à l'Infoma (élaboration des aménagements, changement climatique, renouvellement forestier, pédologie, autécologie, sylviculture, biodiversité, voiries forestières, matériels de chantier forestier et sylvicole) et des formations plus spécifiques pour les postes ONF (outils informatiques, chaîne d'approvisionnement des bois, travaux).

Dans ce contexte, les référentiels de compétences et d'évaluation ont également été remaniés en profondeur, pour prendre en compte les modifications apportées.



Malgré le nombre plus important de stagiaires, de nombreuses sorties terrains ont été organisées pour étayer les apports théoriques en salle, sans oublier toutefois un peu de convivialité.



Promotion mixte lauréats MAASA affectés à l'ONF et lauréats en recrutement direct ONF

Les 13 TSMA pré-affectés à l'ONF ont rejoint leurs postes respectifs le 2 juin pour débuter leur stage de pré-affectation légèrement plus court que pour les autres TSMA mais tout aussi dense, avec la prise de connaissance du poste et la production d'un mémoire technique sur un sujet choisi en lien avec le service. Leur restitution devant plusieurs jurys spécifiques s'est déroulée à Corbas les 9 et 10 septembre 2025, avec à l'issue de ces différentes étapes, la titularisation pour 13 d'entre eux.

1.4 Une demande croissante de parcours spécifiques et une formation renforcée pour les T2exT1

Le parcours de formation des T2exT1 proposé cette année, calibré sur 6 semaines de formation (et/ou l'équivalent de 6 déplacements) maximum pris en charge par l'Infoma, a alterné, comme les années précédentes, des formations en présentiel ou en distanciel (en nombre croissant) basées sur des actions de formation déjà existantes (stage FORMCO ou extrait du parcours FORMIN), des e-formations (également en nombre croissant et prédominantes, en particulier, pour les stagiaires restant sur leur poste), et si besoin, du tutorat complémentaire pour les stagiaires amenés à évoluer ou en cours d'évolution, sur leur missions (14 stagiaires sur 48, dont 7 en VA et 7 en TEA, concernés).

Ces parcours, non évalués en fin de parcours, sont construits après une évaluation préalable concertée entre les chargés de suivi pédagogique (CSP) de l'Infoma, le stagiaire et la structure, des compétences et des besoins en formation du stagiaire.

Afin de renforcer les parcours proposés, notamment pour les stagiaires n'évoluant pas vers de nouvelles missions, et de valoriser certains modules d'approfondissement T2 transversaux où il restait de la place, l'Infoma a proposé que les stagiaires effectuent à minima 2 à 3 stages en présentiel, avec les stagiaires

FORMIN. Les principaux modules proposés ont concernés le module « gestion de crise » pour les VA et TEA ; d'autres thématiques au choix pour la spécialité TEA (une dizaine de thématiques proposées) et pour les VA, 1 à 2 semaines en SSA, portant sur les modules « technologie générales des aliments » (avec 1 journée d'intervention en visio, en asynchrone) et « technologie / analyse de risques » appliquées en filière lait et denrées végétales et d'origine végétale et/ou filière viande (avec participation possible aux TP de fabrication de produits carnés et laitiers, la 2^{ème} semaine).

Malgré une bonne amélioration du taux de suivi de la formation par les stagiaires, de fortes difficultés ont encore été rencontrées pour inciter certains d'entre eux (et/ou leurs responsables hiérarchiques) à suivre le parcours de formation proposé, en l'absence de sanction prévue à la fin de leur parcours. Les parcours individualisés ont également été remaniés plusieurs fois, pour prendre en compte, les annulations ou modifications de date, des stages FORMCO programmés.

La logistique de la formation a également été plus compliquée à mettre en œuvre ; un certain nombre de stagiaires s'étant désistés partiellement ou totalement sur certains blocs prévus, sans avertissement préalable, ou même de dernière minute. A noter en parallèle, des difficultés financières croissantes, pour les stagiaires, induites par l'avance nécessaire de leurs frais de déplacements, notamment lors de présentiels rapprochés.

A noter également, chaque année, la mise en place de parcours adaptés à la marge pour les autres catégories de stagiaires (T1 ou T2) :

- soit pour prendre en compte des prescriptions médicales nécessitant des équipements ou aménagements particuliers (sièges particuliers, transcripteurs, impression préalable des cours papiers, tiers temps, etc.) et/ou des allègements à la marge de parcours (cas par exemple pour la stagiaire malentendante recrutée en T1, ayant besoin de temps libre réguliers pour se concentrer et s'isoler, avec une inaptitude à pouvoir occuper un poste en abattoir, pour laquelle le module abattoir a été légèrement allégé) ;
- soit pour réorganiser à la marge des parcours, réalisés à cheval sur 2 promotions ou sessions (cas, par exemple de femmes enceintes n'ayant pas terminé une première session, ni validé les épreuves certificatives correspondantes, venant suivre les cours manquant sur une nouvelle session, avec une partie éventuellement réalisée à l'aide de e-formations) ;
- soit pour accompagner des stagiaires en difficultés, après une évaluation non validée, pour les accompagner au mieux, à l'Infoma et/ou en structure, vers la validation de cette épreuve).

2. L'Infoma présent dans les chantiers RH du MAASA

L'Infoma, par sa mission, a vocation à apporter son expertise au service des ressources humaines quand celui-ci conduit des dossiers ou des chantiers qui touche aux compétences techniques des agents du ministère. Certains de ces dossiers sont assez continus dans le temps. C'est notamment le cas de deux d'entre eux qui se sont poursuivis en 2025.

C'est ainsi le cas des réflexions sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Les réflexions GPEC sont conduites par la MIPEC au sein du SRH. En 2025, la MIPEC, sur la base des résultats des travaux engagés les années précédentes sur les familles de métiers « Forêt », « Abattoirs » et « SSA hors abattoirs », la MIPEC a élaboré un plan d'action transversal identifiant des actions à conduire sur quatre thématiques : parcours et carrières, concours et recrutement, formation, communication et attractivité.

L'Infoma a été associé à l'élaboration du plan d'action sur la formation. Sans attendre la validation formelle de ces plans d'action, la recommandation sur l'amélioration des compétences juridiques et rédactionnelles a d'ores et déjà été prise en compte dans les parcours de formation, notamment avec la mise en place programmée pour 2026 de deux semaines de formation sur ces thématiques à destination des T2exT1.

C'est également le cas de la définition des orientations triennales de la formation continue engagée par le BFCDC. Le BFCDC a engagé en 2025 le travail sur les orientations triennales 2025-2027.

Le plan d'action sur le recrutement et la formation des TSMA

A la suite du rapport établi fin 2024 par le RAPS sur le recrutement et la formation des TSMA à la demande de la secrétaire générale, la secrétaire générale a confié à Jean-Luc Linard, IGAPS et président du conseil d'administration de l'Infoma, une mission visant à établir un plan d'action destiné à mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Pour remplir cette mission, Jean-Luc Linard s'appuie sur un comité technique comprenant la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales (niveau sous-direction, bureau des concours, bureaux des politiques statutaires et réglementaires), le bureau de gestion des agents de catégories B et C (BBC), la MIPEC (mission du pilotage des emplois et des compétences) et l'Infoma.

Le travail avec le comité technique a été engagé sur 3 axes :

1. Etablir des scénarios d'évolution du recrutement selon les différentes « voies » ;
2. Renforcer l'attractivité des concours et adapter les épreuves ;
3. Adapter la formation ;

De premières actions ont été engagées en 2025 : évolution de la clause de diplôme permettant l'accès aux concours, communication sur les concours, baisse du recrutement sur le 1er grade au profit du 2ème grade, etc.

Pour établir un plan d'action plus global, Jean-Luc Linard a souhaité, avec l'accord de la secrétaire générale associer les représentants des organisations syndicales à la réflexion. Dans cette perspective, un séminaire de travail associant des représentants des OS, experts des métiers TSMA, et représentants des « employeurs de TSMA se tiendra début avril 2026.

L'Infoma participe activement à la réflexion au sein du comité technique et apporte son expertise sur la formation des TSMA.

Le plan d'action sur l'attractivité des métiers du MASA

La secrétaire générale du MAASA a également souhaité courant 2024 engager un chantier sur l'attractivité des métiers du MAASA. Cette volonté s'inscrit dans le contexte des difficultés de plus en plus prégnantes rencontrées par le ministère pour recruter les agents dont il a besoin.

Le pilotage de ce chantier a été confié à Anne Coyne, IGAPS avec le triple objectif :

1. De remettre en perspective les actions déjà engagées qui peuvent concourir à l'attractivité du ministère
2. D'identifier les actions prioritaires à faire avancer ou à engager ;
3. De mobiliser tous les services centraux et déconcentrés du ministère ;

Un comité opérationnel associant notamment le SRH et la DICOM a été mis en place. Le plan d'action est organisé en trois parties :

- Les actions de communication (participation aux salons, présence sur les sites de recrutement, visibilité des offres d'emploi du MAASA, ...)
- Les actions visant à l'amélioration du parcours de recrutement ;
- Les actions visant à l'amélioration des parcours concours/formation/affectation

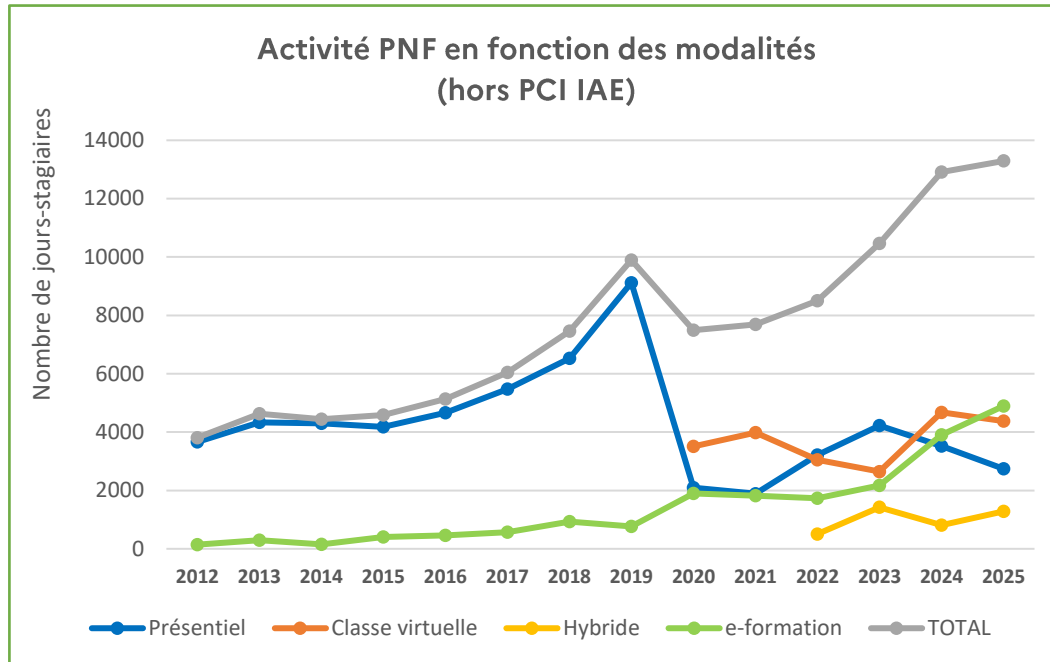
L'Infoma participe activement aux travaux du comité opérationnel. Nous avons notamment été proactifs dans la communication sur les concours (kit de communication, communication vers les établissements de l'enseignement agricole, vers les DRAAF et DD(ETS)PP) en concertation avec le bureau des concours.

3. L'Infoma, acteur majeur du programme national de formation du MAASA

3.1 Éléments généraux

❖ Une activité toujours en croissance

Le programme national de formation représente 89% de l'activité de formation continue. Cette activité est toujours en augmentation en nombre de jour-stagiaire.



Pour 2025, le montant total facturé dans le cadre du marché de quasi-régie élaboré avec le bureau national de formation et de développement des compétences (BFDC) du SRH du MAASA et les directions techniques (DGAL et DGPE) s'élève à un peu moins de 600 000€ pour les formations synchrones.

Il est en recul de 5% par rapport à 2024 suite à une diminution de la demande de stages côté DGAL. Ce marché couvre également la conception des e-formations.

Si jusqu'en 2019, l'activité était essentiellement en présentiel, elle s'est beaucoup diversifiée. La crise sanitaire a marqué l'arrêt des stages en présentiel. En 2023, l'activité en présentiel semble relancée mais elle baisse de nouveau en 2024 et 2025. Cette baisse s'accompagne du développement de l'hybride qui mixe le présentiel et le distanciel.

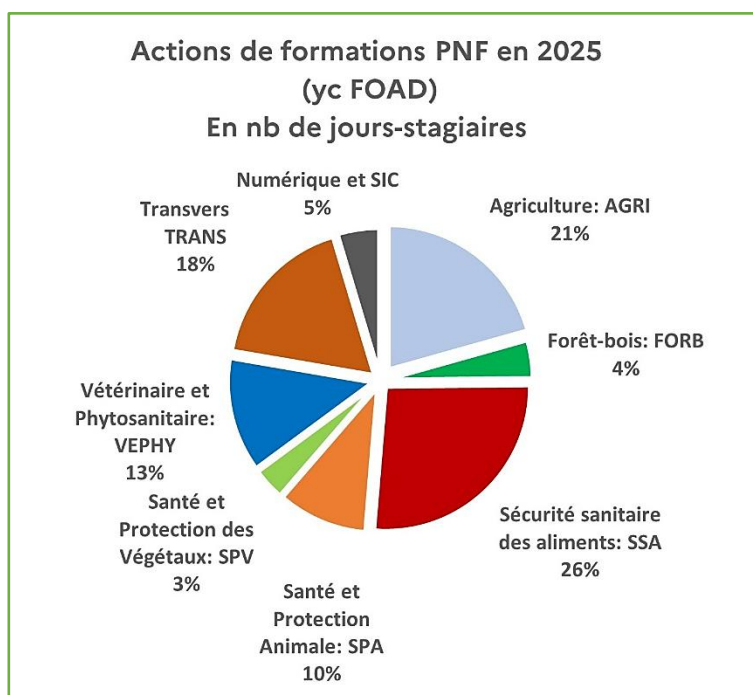
L'activité en distanciel devient prédominante. En 2025, on note que l'activité de e-formation dépasse celle des classes virtuelles.

Il existe un peu plus de 40 FOAD qui ont une durée d'environ un jour de formation. Les FOAD nécessitent un investissement important de conception. De plus, compte tenu de nos commanditaires qui sont la DGAL et la DGPE, elles sont souvent utilisées pour des formations réglementaires qui nécessitent des mises à jour régulières.

En 2025, environ 100 stagiaires en moyenne par FOAD achèvent leur formation. La e-formation est un outil de démultiplication de la formation intéressant même si l'investissement de conception et de mise à jour est important.

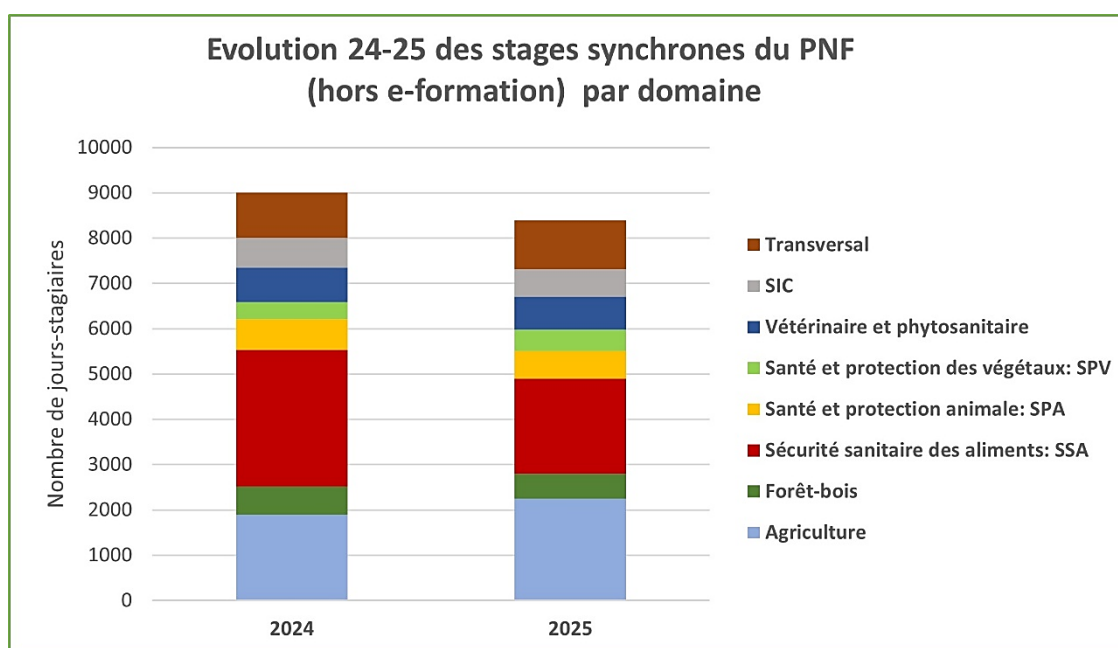
Il y a près de 300 formations synchrones (classes virtuelles et présentiel) de plus de 2,5j de formation par stage. Il y a en moyenne 11 stagiaires/ stage synchrone. 45% des stages sont en présentiel.

❖ Une répartition par domaine assez stable



Les formations dans le domaine agriculture et forêt-bois pour le compte de la DGPE représentent $\frac{1}{4}$ de l'activité PNF (domaines agriculture et forêt-bois). En plus de ces formations, il est à noter que l'Infoma a élaboré un stage pour la Réunion et deux stages en Corse.

Les formations dans les domaines SSA, SPA, SPV et VEPHY pour le compte de la DGAL représentent plus de la moitié de l'activité PNF. L'Infoma a également facilité la mise en place d'une formation à la Réunion dans ce domaine.

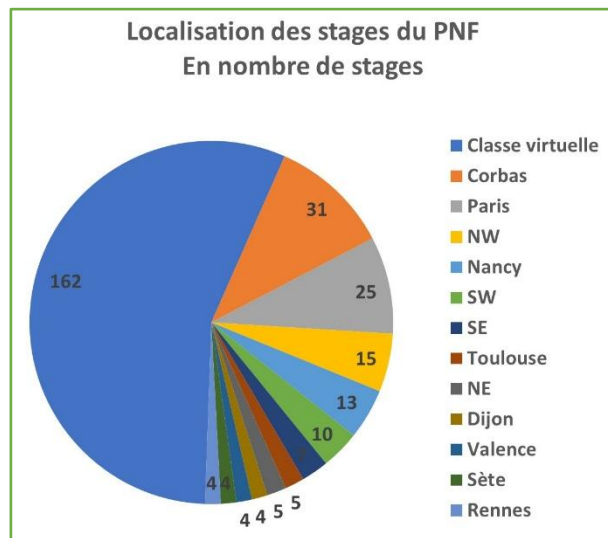
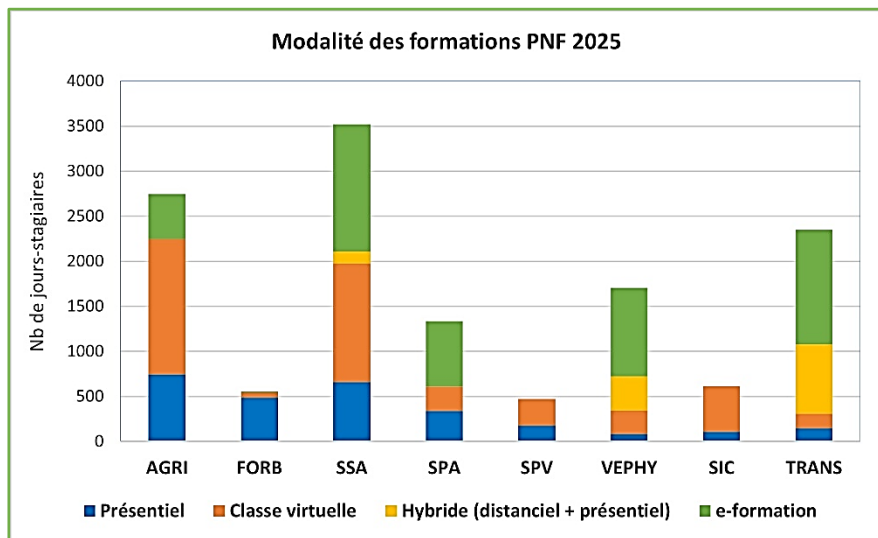


Un taux d'annulation des stages synchrones qui reste important, notamment pour les stages en présentiel.

Le taux de réalisation des stages synchrones du PNF est de 81% en 2025 contre 75% en 2024. Cela s'explique par l'augmentation en 2025 des stages en distanciel : les $\frac{3}{4}$ des stages annulés cette année sont des stages en présentiel qui ont été parfois remplacés par des stages en distanciel. Le taux de réalisation des stages synchrones du PNF dans le domaine forêt-bois est de 67%, le taux le plus bas du PNF, ce qui s'explique notamment par le fait que la majorité des stages dans ce domaine sont en présentiel. La cause principale d'annulation est le manque de stagiaires mais parfois, il s'agit d'une annulation des commanditaires du MAASA par manque de disponibilité.

Dans le domaine agriculture, l'activité en nombre de jours-stagiaires des stages synchrones au PNF a augmenté ainsi que l'activité FOAD qui a doublé entre 2024 et 2025 et rattrapé son niveau d'il y a 2 ans.

Dans le domaine alimentaire, l'activité en nombre de jours-stagiaires des stages synchrones a diminué car la commande de la DGAL de formations sur les nouveaux domaines de la SSA suite à la mise en place de la police sanitaire unique (PSU) a diminué : seuls 20 stages ont eu lieu en 2025 contre plus de 40 en 2024. Côté FOAD, l'activité a particulièrement augmenté : elle a atteint plus de 3100 jours-stagiaires, ce qui correspond soit 63% de l'activité totale de FOAD (4900 jours-stagiaires) et 23% de l'activité totale de formation du PNF.



Sur les 287 stages synchrones du PNF, 56% sont des classes virtuelles et 10 et 4% ont lieu respectivement à Corbas et Nancy.

3.2 Les points à retenir par domaine d'activité

❖ Domaine agriculture

L'année 2025 a été marquée par une diversification et un renforcement de l'offre de formation dans le domaine agricole, avec la création de 10 nouvelles formations, couvrant des enjeux stratégiques pour les acteurs du secteur. Elles répondent aux évolutions réglementaires, aux défis climatiques et aux besoins émergents des filières.

Les formations créées et déployées en 2025 :

- Initiation aux marchés viti-vinicoles
- L'organisation des filières agricoles et agroalimentaires en France
- Instruction des aides MAEC/BIO
- Commerce international : enjeux et perspectives pour l'agriculture européenne
- Découverte de la filière PAPAM (hors PNF pour La Réunion)

Les formations créées en 2025 ou 2026 et proposées à partir de 2026 :

- Gestion quantitative de l'eau et changement climatique : enjeux et leviers pour adapter l'agriculture
- La haie : enjeux et pratiques
- La statistique agricole
- La connaissance des filières avicoles
- Agrivoltaïsme et photovoltaïsme

En 2025, 6 formations ont fait l'objet d'une refonte pour actualiser les contenus, diversifier la pédagogie, adapter les formats et les modalités.

- Tutelle des chambres d'agriculture
- PTGE et durabilité
- Économie circulaire
- Agriculture et changement climatique
- Accompagnement des agriculteurs en difficulté (AED) module 1 (identification des AED) et module 2 (pratiques des dispositifs d'aide)

Par ailleurs, la digitalisation de l'offre s'est poursuivie en 2025 avec :

- **1 FOAD créée et déployée :**
 - LOGICS (outil informatique)
- **3 FOAD en cours de création (livraison prévue en 2026) :**
 - L'économie circulaire
 - Aides d'État et de minimis
 - Aide à la protection des troupeaux et des exploitations contre la prédation

Zoom sur le dispositif PAC nouveaux arrivants

La PAC est un sujet complexe et à enjeux multiples à l'échelle nationale. À ce titre, elle nécessite l'implication de nombreux agents du ministère en charge de l'agriculture.

Afin d'accompagner les agents nouvellement affectés en DDT(M), notamment dans les services d'économie agricole, la NS SG/SRH/SDDPRS/2025-777 présente un parcours structuré avec une montée en compétences et une appréhension progressive des missions clés et des spécificités propres à la dernière programmation de la PAC et ses évolutions.

L'objectif final est de garantir une mise en œuvre efficace de la PAC 23-27 au niveau départemental, malgré la complexité des nouvelles règles et la charge de travail accrue pour les services.

❖ Domaine forêt-bois

Le domaine Forêt et bois est marquée en 2025 par :

- **la mise en route de la formation à distance** « La filière bois-énergie : ressources, transformations et rôle dans la transition énergétique », après une longue gestation ;
- **la poursuite des actions de formation à la communication** pour les correspondants observateurs du réseau du département santé des forêts (DSF) ;
- **l'arrêt brutal du déploiement du logiciel Sylvanat** : la formation au nouveau module sur la fiscalité forestière a été stoppée par la DGPE, et la formation des nouveaux arrivants sur les modules déjà déployés n'a pas eu lieu faute de candidat au présentiel à Nancy ;
- **une très forte demande concernant la formation à la fiscalité forestière** qui est réalisée en distanciel et une demande soutenue sur les différentes formations concernant les risques feux de forêts ;
- **une offre réduite pour les thématiques de formations habituellement adossées à la formation initiale des TSMA FTR en présentiel à Nancy** : pédologie, documents de gestion durable des forêts, missions forestières régaliennes, mycologie forestière et santé des forêts n'ont pas été proposées en 2025 ;
- **la mise en place d'une formation en Corse sur le défrichement** pour faire face à un turn-over important des agents des services forestiers de l'île à la demande de la DRAAF locale ;
- **la poursuite des partenariats** d'une part avec l'OFB sur la formation à l'équilibre sylvo-cynégétique et d'autre part avec une convention d'échanges de places avec l'ONF, le CNPF et l'IGN qui permettent une mixité des publics et une offre sur des thématiques orphelines pour les agents forestiers dans les services de l'état.

❖ Domaine alimentaire

Le domaine alimentaire concerne particulièrement les agents de la DGAL et des services déconcentrés : sécurité sanitaire des aliments, santé et protection animales, santé et protection des végétaux et appui aux domaines vétérinaires et phytosanitaires dont l'import-export, le droit et la qualité.

Par rapport à l'ensemble de l'activité synchrone du PNF de 2025 de l'Infoma, présentielle, distancielle et hybride, les formations dans ce domaine large représentent 40% du nombre total de stages (115) et 52% du nombre de stagiaires (1700).

En additionnant l'activité synchrone et la e-formation sur la plateforme Mentor, le nombre total d'agents formés est de 4172 en 2025, soit 55% du nombre d'agents formés dans le cadre du PNF (4337 en 2024) soit une légère baisse de 4%. En nombre de jours-stagiaires, le domaine alimentaire représente 52% de l'activité globale PNF.

L'offre importante de 2024 dans les nouveaux domaines de la sécurité sanitaire des aliments-SSA transférés en 2023 de la DGCCRF dans le cadre de la mise en place de la police sanitaire unique (PSU) n'a été que partiellement reconduite à la demande de la DGAL, ce qui a fait baisser sensiblement le volume des formations synchrones en 2025 dans le domaine SSA.

Malgré cela, le niveau d'activité du domaine alimentaire large se maintient au niveau de 2024, grâce notamment à la proposition de 22 nouvelles formations courtes, tous domaines confondus et au développement de nouvelles e-formations sur Mentor portant sur des sujets d'actualités et au cœur de l'activité des agents, tels que la protection animale et l'inspection en abattoir, entre la fin de l'année 2024 et le début de 2025.

- **En santé et protection animales** : l'année est marquée par 81% de réalisation des formations programmées synchrones, en présentiel ou en classe virtuelle (83% en 2024). Le nombre de participants est stable. Une nouvelle FOAD a été mise en ligne (Sécuriser ses procédures en protection animale). Une nouvelle formation présentielle a été proposée aux agents SPA concernant « l'enquête dans les filières d'animaux de rente » à la demande et avec l'animation des agents de la BNEVP.
- **En sécurité sanitaire des aliments**, le nombre de stages synchrones réalisés est de 62 (-28%), et 785 participants (-21%), soit une moyenne de 12,7 participants par stage.

Le niveau de réalisation est hétérogène selon les thématiques. La baisse a concerné surtout les nouveaux thèmes de la PSU, en nombre de stages (-57 %) et en nombre de participants (-60%). La baisse s'explique par une offre moindre qu'en 2024, puisqu'il y a eu peu d'annulations.

Pour les thèmes historiques, il y a eu plus de stagiaires (+11%), pour quasiment le même nombre de stages, mais avec moins de jours de formation (-10%). Il y a donc eu plus de stages de courte durée (car plus de classes virtuelles) et moins de stages de 4 jours.

L'autoformation SSA continue de progresser, avec 1108 attestations de formation délivrées en 2025, contre 879 en 2024 (+ 26 %).

Les formations synchrones dédiées aux suites administratives et aux suites pénales aux contrôles officiels ont été fortement demandées en 2025, ce qui a permis de démultiplier et de personnaliser les sessions selon les domaines d'activité des agents (SSA, abattoirs, SPA et SRAL). Au total, 5 sessions ont été organisées.

- **En Santé et protection des végétaux (SPV)**, les formations, majoritairement centrées sur les aspects réglementaires, sont assurées par les chefs de mission compétents dans les domaines concernés. Si l'architecture du catalogue évolue peu, les contenus pédagogiques font néanmoins l'objet d'actualisations régulières afin d'intégrer les évolutions réglementaires en vigueur.

Le nombre d'agents concernés demeure restreint, avec en moyenne 7 à 8 inspecteurs par SRAL, certaines missions étant par ailleurs confiées à des opérateurs externes tels que les FREDON qui participent parfois aux stages. Dans ce contexte, le volume de stages proposés (13) apparaît conséquent au regard du public potentiel. Aucune formation n'a été annulée faute d'inscriptions, traduisant l'efficacité de la planification des stages, d'une communication ciblée appuyée par l'implication des chefs de service dans la diffusion de l'offre.

L'organisation d'une session annuelle par thématique, proportionnée au vivier d'agents concernés, contribue à assurer un taux de remplissage satisfaisant. Par ailleurs, l'offre de formation en santé et protection des végétaux se distingue par la mise en place, dans certains domaines, de sessions différenciées pour les publics

débutants et experts, permettant une meilleure adéquation aux besoins des stagiaires. Certains agents ont ainsi la possibilité de suivre successivement ces deux niveaux afin de consolider et approfondir leurs compétences.

L'année a toutefois été ponctuée de quelques reports ou annulations, principalement liés à l'attente de notes de service ou à des évolutions dans la disponibilité des formateurs. Néanmoins, l'ensemble des stages demandés par la DGAL a pu être réalisé, avec des taux de remplissage et participation globalement satisfaisants.

- **En « Import, export et échanges intra UE »** : en matière de contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'effort de formation en 2025 a prioritairement porté sur le domaine de l'importation, notamment à travers le renforcement des compétences liées aux outils numériques. Les modules proposés ont couvert à la fois les aspects réglementaires (certification, gestion des non-conformités), l'utilisation des outils européens tels que TRACES NT, ainsi que les pratiques opérationnelles mises en œuvre dans les points de contrôle frontaliers.

Les modalités de formation, combinant sites nationaux et classes virtuelles, traduisent une volonté d'adaptation aux contraintes des agents et de proximité avec les réalités opérationnelles. Les contenus ont été ajustés pour intégrer les évolutions du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), avec, lorsque cela était pertinent, une différenciation des publics entre sessions d'initiation et d'approfondissement. Une session spécifique à destination des DROM, consacrée aux suites des contrôles SPS à l'import, a également été mise en place en 2025.

Bien que les capacités d'inscription ne soient pas limitées, une session supplémentaire a été ouverte sur une formation dédiée aux outils numériques TRACES NT afin de préserver des effectifs adaptés en classe virtuelle. L'ensemble des formations demandées a ainsi pu être réalisé, avec des taux de remplissage et participation globalement satisfaisants.

❖ **Domaine transversal**

Pour les sessions de formation de l'année 2025, les formations ont été axées vers les domaines Ressources humaines, Management et Hygiène - Santé - Sécurité, en cohérence avec les priorités ministérielles.

L'activité a augmenté d'environ 7% par rapport à l'année 2024 en nombre de jour-stagiaire. Le nombre de stages est resté stable avec une trentaine de stages en 2025 : deux stages en communication en moins mais un stage supplémentaire dans le domaine RH : l'Infoma a assuré cette année les deux sessions concernant les assistants de prévention. L'Infoma a participé à de nombreuses réunions pour la mise en place d'un dispositif concernant la maîtrise du risque en situation de contrôle (voir chapitre 4).

En ce qui concerne les FOAD, le nombre jours stagiaires affiche une progression de 28%.

Les actions menées ont permis d'accompagner un large public d'agents, avec une forte représentativité des métiers RH, des encadrants et des filières techniques.

❖ **Domaine numérique et SIC**

L'activité relevant du domaine numérique et SIG représente 5 % de l'activité globale du PNF. En 2025, l'activité est stable par rapport à 2024. La principale activité de ce domaine concerne les formations en systèmes d'information géographique (SIG). Elles sont élaborées en collaboration avec le MTE, qui propose également de nombreuses formations dans ce sous-domaine.

Le réseau de formateurs internes continue de se réduire, ce qui conduit à un recours accru à des formateurs retraités et des prestataires extérieurs. Par ailleurs, le format présentiel devient de plus en plus difficile à mettre en œuvre, les structures ne disposant pas toujours des crédits nécessaires pour couvrir les frais de transport et d'hébergement.

L'année 2025 est marquée par :

- La montée en puissance des SIG dans certains cursus de BTSA, qui se traduit par une demande croissante de formation de la part des enseignants. Ces derniers s'appuient sur les formations proposées par l'INFOMA afin d'intégrer les outils SIG dans leurs pratiques pédagogiques.
- La création d'une nouvelle formation sur le logiciel libre d'analyse de données R. Cette formation ne sera sans doute pas reconduite, car elle ne peut se faire qu'en présentiel.

Pour 2026, de nouvelles formations sont à l'étude :

- Ateliers collaboratifs dirigés à distance – QGIS initiation
- Python pour QGIS : création de cartes et de graphiques
- Télédétection

4. L'Infoma, acteur de la mise en œuvre des politiques publiques portées par la MAASA

L'Infoma, que ce soit dans sa mission de formation initiale des TSMA ou dans celle d'opérateur principal du PNF contribue activement à la mise en œuvre des politiques publiques portées par le MAASA :

- Les parcours de formation initiale et l'offre de formation continue sont définis de façon à faciliter l'acquisition, l'entretien et le renforcement des compétences techniques « socle » permettant la mise en œuvre pertinente des politiques publiques.
- Les parcours et l'offre de formations sont adaptés en permanence pour répondre aux besoins de formation en lien avec l'évolution des outils opérationnels des politiques publiques (évolution de la réglementation, nouveaux dispositifs, ...)

Dans cette perspective, avec des processus distincts pour la formation initiale et pour la formation continue, l'Infoma s'appuie sur la démarche qualité pour organiser le recueil des besoins des différentes directions d'administration centrale et des services « employeurs ». Il contribue également à la définition des orientations générales de la formation au MAASA en entretenant des contacts réguliers avec les BFCDC.

Zoom sur la visite du BFCDC à l'Infoma

Le 4 avril 2025, l'Infoma a accueilli la nouvelle équipe du Bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) du MAASA sur son site de Corbas : une journée d'échanges consacrée à l'avenir de la formation continue.

Cette rencontre a permis de présenter les missions et projets structurants de l'institut (offre de formation, démarche qualité, digitalisation), de valoriser le travail des équipes et de renforcer les liens avec les services centraux du ministère. Des ateliers collaboratifs ont réuni les participants autour de thématiques faisant émerger plusieurs axes de travail comme la mutualisation de l'offre, la clarification des modalités pédagogiques, la valorisation des experts métiers ou encore le renforcement des réseaux de coopération.

Dans un contexte où les enjeux de souveraineté alimentaire, de transition agroécologique et d'évolution des métiers sont prégnants, cette journée a confirmé une volonté partagée de construire une politique de formation ambitieuse et cohérente, et a réaffirmé le rôle central de l'INFOMA dans le dispositif national de formation du MAASA.



Il peut être sollicité de façon plus spécifique sur certains dossiers comme l'illustrent les exemples ci-après.

❖ L'animation du réseau des formateurs PAC

L'instruction des aides de la PAC constitue une mission essentielle des services d'économie agricole des DDT. Le déploiement des formations liées à la PAC représente plus de 30 sessions réparties sur l'année.

En lien avec le BFCDC, le service FORMCO de l'Infoma anime le réseau des formateurs PAC, constitué d'environ 60 agents issus du MAASA travaillant en administration centrale ou en services déconcentrés et de l'ASP. Plus globalement, la coordination de ce réseau implique le recrutement des intervenants et au besoin leur montée en compétences en termes d'animation et de pédagogie. A cela s'ajoutent le conseil et l'accompagnement quant à l'innovation et la diversification des méthodes avec des outils interactifs.

❖ Le contrôle unique et la posture du contrôleur

Les récents mouvements agricoles ont montré que les contrôles en exploitation agricole étaient un point très sensible à la fois pour les agriculteurs et pour les agents qui les contrôlent. Le Gouvernement a affiché comme une orientation importante la coordination des différents types de contrôle et l'amélioration de leur déroulement. L'Infoma a été associé au volet formation du plan d'action mis en place pour mettre en œuvre cette orientation.

Depuis plusieurs années, l'Institut forme **les stagiaires de formation initiale** sur cette thématique des contrôles dans les exploitations agricoles, notamment dans la spécialité TEA et VA, d'un point de vue technique et opérationnel, mais aussi sous l'angle de la posture à adopter lors de la mise en œuvre de ces contrôles. Un contrôle sur place, fictif est aussi réalisé sur une exploitation agricole d'un CFPPA, afin que les stagiaires puissent mettre en pratique (TEA et T2 VA).

Outre la formation théorique et réglementaire sur les aides à contrôler, une e-formation est suivie par les stagiaires sur la posture du contrôleur, complétée ensuite par des cours théoriques et jeux de rôles en communication, en situation de contrôle, puis par des échanges de pratiques entre contrôleurs ayant déjà exercés cette mission en tant que contractuels.

Ces formations conçues pour standardiser les pratiques et renforcer les compétences des contrôleurs permettent également une harmonisation des méthodes dans le cadre du contrôle unique dans le secteur agricole, mesure phare instaurée par la circulaire du 1er ministre de novembre 2024. Cette circulaire poursuit l'objectif de rationaliser les contrôles relevant de l'autorité de l'Etat afin d'en réduire la charge et la fréquence et d'en faciliter l'acceptation auprès des exploitants.

L'objectif est aussi de sensibiliser les stagiaires à la nécessité de porter une attention particulière au mal-être des exploitants frappés par des difficultés de nature climatique, sanitaire ou économique, ou personnelles en lien avec les comités de prévention du mal-être en agriculture.

En 2025, cette dynamique a été encore amplifiée. Pour la promotion 2025-26, le service de formation initiale a intégré, dans le module « environnement institutionnel » une présentation synthétique de ces attendus et une présentation de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), sur la sensibilisation à la prévention du mal-être agricole, un sujet crucial dans un contexte marqué par des tensions croissantes dans le secteur. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de former des contrôleurs non seulement compétents sur le plan technique, mais aussi attentifs aux réalités humaines des agriculteurs.

En ce qui concerne la formation continue, le MAASA a, sur la base de propositions de l'Infoma, mis en place un parcours de formation pour les contrôleurs divisé en trois blocs :

- **Bloc 1: Être un contrôleur au MAASA (Socle de base)**

Ce bloc est constitué d'une autoformation de 3 h sur Mentor concernant la posture du contrôleur au MAASA et d'une formation en présentiel organisée par la MSA concernant la sensibilisation au mal-être agricole

- **Bloc 2 Contrôleurs : savoir communiquer et se protéger**

La première partie de ce bloc concerne la communication en situation de contrôle pour les agents de l'État pour lesquels 3 niveaux de stages sont désormais proposés :

- **Niveau 1 (pour les nouveaux contrôleurs qui prennent leur poste) :** Base des techniques de communication interpersonnelle en situation de contrôle en distanciel
- **Niveau 2 (pour les contrôleurs plus expérimentés) :** Maîtrise des techniques de communication interpersonnelle en situation de contrôle en distanciel
- **Niveau 3 Détection et gestion des situations de détresse en distanciel :** Il est prévu de programmer, pour chaque niveau, une session par trimestre soit 4 sessions par an.

La seconde partie de ce bloc se compose d'une autoformation de 6 heures sur Mentor concernant la protection fonctionnelle et l'accompagnement juridique.

- **Bloc 3 Echange de pratiques**

Cet atelier, organisé en distanciel, est programmé 4 fois par an. Le but étant d'échanger sur les problèmes rencontrés par les contrôleurs sur le terrain.

La mise en œuvre opérationnelle de ce parcours a été engagée fin 2025. Il sera pleinement déployé en 2026.

❖ **Les Jeudis de la DFCI**

La défense des forêts contre l'incendie a toujours été un axe majeur de la politique forestière nationale mais restait, ces dernières années, cantonnée aux départements du sud de la France. La perspective du changement climatique, qui s'est déjà traduit par une recrudescence des feux de forêts en nombre, en surface parcourue et dans des zones géographiques plus septentrionales, rend nécessaire une prise en compte du risque sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Des webinaires pour partager sur le risque feu de forêts

Dans cette perspective, la DGPE a lancé, avec l'aide technique de l'Infoma, un cycle de webinaires libres d'accès apportant information et retour d'expérience sur la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Ils ont été intitulés « les jeudis de la DFCI ». Ils sont destinés à l'acculturation des agents des services forestiers où cette problématique se renforce avec le réchauffement climatique.

Ils se déroulent de 11h30 à 12h30 avec 2 à 3 interventions de 10 à 20 minutes chacune. La première intervention peut introduire le sujet et les suivantes sont des retours d'expérience de collègues (points spécifiques ou illustrations).

Trois webinaires ont pu avoir lieu en 2025.

- Le premier a eu lieu le 3 avril, il était axé sur les nouveautés apportées par la loi de juillet 2023 à l'outil obligations légales de débroussaillage (OLD) avec le retour d'expérience porté par deux collègues qui déploient la mise en conformité de l'arrêté OLD avec l'arrêté interministériel permettant d'articuler cette obligation avec la prise en compte des espèces protégées.
- Le second a eu lieu le 23 octobre, il a présenté la stratégie nationale DFCI, et ses modalités de mise en œuvre par les SDIS notamment dans l'Oise en partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la prévention des feux agricoles.
- Enfin, le troisième et dernier pour 2025 a eu lieu le 27 novembre, il a abordé les servitudes DFCI, avec la présentation de la politique générale en matière de servitudes DFCI et comment le Syndicat des Garrigues décline cet outil pour ses ouvrages DFCI sur son territoire.

Ces webinaires sont enregistrés pour une mise à disposition des agents en replay. Ils pourraient servir à mettre en place une FOAD sur le sujet dans les années à venir.

Ils s'inscrivent dans une offre plus globale de formations sur la DFCI déployée sur 2025 :

- un webinaire organisé par la DGALN le 05/02 sur les OLD et les espèces protégées
- une formation d'initiation en visioconférence le 27/03 intitulée "Extension du risque incendie avec le changement climatique (NINFOD0004)"
- une formation pour les départements émergents, en présentiel à Tours sur 3 jours en mai (19 au 22) "Mise en place d'une DFCI opérationnelle (NINFOD0007)"
- une formation pour les départements historiques, en présentiel à Bordeaux sur 4 jours en juin (23 au 27) "Prévention des feux de forêts dans le Sud-Ouest (NINFOD0005)". Cette formation est organisée une année sur 2 en alternance avec la formation équivalente pour le Sud-Est (à Montpellier ou Aix en Provence).

❖ La mise en œuvre du Reset Brexit

Le Conseil de l'Union européenne a officiellement autorisé, le 13 novembre 2025, la Commission européenne à ouvrir un lot de négociations groupées avec le Royaume-Uni, dont une concernant un accord sur la mise en place d'un nouvel espace sanitaire et phytosanitaire commun.

La mise en place d'un tel accord, moyennant des conditions éventuelles complémentaires non encore définies, impliquerait le remplacement en tout ou partie des contrôles véto et phytosanitaire actuels réalisés à l'import, au niveau des postes d'inspection frontaliers (PCF) des Hauts de France, Normandie et Bretagne sur les flux en provenance du Royaume Uni, par un mécanisme d'audit de second niveau.

A date (mars 2026), compte-tenu des discussions sur les différents sujets plus ou moins liés, aucune date ne peut être avancée pour l'aboutissement de ces négociations. Initialement envisagée pour courant 2026, la mise en œuvre de l'accord, et donc l'arrêt des contrôles, ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2026.

Dans ce contexte flou et incertain, des échanges sont en cours entre l'Infoma et la DGAL, pour finaliser les éventuels ajustements à apporter au parcours de formation spécifique SIVEP de la promotion T1 VA 2025-26, qui vient de faire sa rentrée le 16 février 2026, en session 2.

L'Infoma s'est naturellement posé la question de la pris en compte de ce nouveau contexte dans son activité, tant de formation initiale que de formation continue.

- **Pour ce qui concerne la formation initiale**, la question s'est notamment posée de la formation des lauréats des concours 2025 affectés en SIVEP. A ce stade, compte-tenu de l'incertitude sur la date à laquelle les contrôles des produits en provenance du Royaume Uni s'arrêteraient, la DGAL a souhaité maintenir globalement en l'état, le parcours de formation spécifique actuel SIVEP, tout en étoffant le volet Sécurité sanitaire des Aliments (SSA) dans la perspective d'une éventuelle reconversion.

Pour mémoire, le parcours spécifique actuel repose sur un allègement des modules abattoirs et des bases SSA transversales du parcours de formation « classique T1 VA », avec, en substitution, la mise en œuvre de modules plus approfondis sur les missions propres au SIVEP ; ces derniers représentant environ 30 jours de formation, sur les 81 de la formation en présentiel à l'Infoma.

- **Pour la formation continue en 2025**, le service a poursuivi l'accompagnement des nouveaux arrivants au sein du SIVEP. IL s'agit principalement des contractuels recrutés sur une courte durée afin de remplacer les stagiaires qui ont intégré la formation initiale à l'Infoma, après leur obtention du concours. Au total, 24 agents issus des Hauts-de-France et un agent de Normandie ont été formés. Pour 2026, le dispositif est poursuivi : 30 personnes sont pressenties pour intégrer ce dispositif.

L'Infoma se tient par ailleurs disponible pour, lorsque les échéances et les perspectives se préciseront, adapter son offre de formation continue pour accompagner les agents qui envisageraient une mobilité fonctionnelle des agents sur d'autres missions relevant du MAASA, par exemple, la conduite d'inspection sur de nouveaux domaines

Il sera essentiel de rester prêt à toute évolution, et de faire preuve de souplesse, de réactivité et d'adaptabilité pour ajuster l'offre de formation dès que les décisions seront actées.

5. L'Infoma au service des opérateurs et partenaires du MAASA

Au-delà de l'offre de formation continue du PNF, l'INFOMA répond à des demandes spécifiques de différents opérateurs et partenaires du MAASA. En 2025, on dénombre environ 50 stages répondant à une demande extérieure au MAASA/SRH. Cette demande est à nouveau en croissance après une chute brutale au moment de la crise sanitaire. Elle s'adapte également à l'évolution des pratiques en proposant de plus en plus de classes virtuelles.

L'ASP, principal commanditaire des actions de formation continue hors PNF

Le principal commanditaire de l'Infoma est l'opérateur ASP. Les thématiques abordées vont de la communication en situation de contrôle, à l'utilisation des logiciels de SIG, ou encore à la sécurité routière et écoconduite. Elles concernent principalement le public des contrôleurs sur les exploitations agricoles.

De plus, à la demande de l'ASP toujours, des formations destinées aux Régions et GAL sont organisées chaque année sur la PAC 2023-2027 et la comptabilité agricole.

Par ailleurs, en fonction des besoins, des formations à la carte sont organisées à l'échelle locale.

Zoom sur deux actions de formation continue particulières

Formation sur la PAC à destination des nouveaux auditeurs de la C3OP

Au cours de l'été 2025, en concertation avec le Bureau des Soutiens Directs (DGPE/SDPAC/BSD) de l'ASP et de la DRAAF de Corse, l'INFOMA a élaboré et porté un dispositif de formation à destination des agents auditeurs de la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs agricoles (CCCOP).

Ainsi, 4 stages d'une journée ont été organisés, portant sur les thématiques suivantes :

1. Historique et généralités de la PAC – Présentation d'une campagne PAC (déclaration et instruction)
2. La conditionnalité des aides
3. La gestion des aides animales
4. Les spécificités de la mise en œuvre de la PAC en région Corse

Ces sessions présentielles ou distancielles ont été complétées par des modules de formation en e-learning, accessibles sur la plateforme MENTOR :

- PAC 2023-2027 (4 h)
- Découverte de l'exploitation agricole (12 h)
- Histoire de la PAC (3h)

Cette combinaison d'outils pédagogiques a permis à une vingtaine d'auditeurs de s'acculturer à la sphère de la PAC et d'apporter à certains des compléments de formation. L'objectif poursuivi était de renforcer l'appréhension des dispositifs liés à la PAC, afin de garantir la qualité et l'efficacité des missions de contrôle assurées par la CCCOP.

Formation des agents de la direction de la biosécurité de la Polynésie française

Deux sessions de formation d'une semaine ont été organisées à Tahiti, en août 2025, à la demande de la direction de la biosécurité (DBS) de la Polynésie française au bénéfice de ses agents en charge des contrôles an abattoirs de boucherie et de volailles.

La DBS souhaitait actualiser les connaissances de ses agents et renforcer leurs capacités en matière de contrôle officiel en abattoir (boucherie et volailles), aussi bien en inspection post mortem qu'en contrôle de la maîtrise de l'hygiène des établissements selon l'approche PMS.

Ont participé à la formation 8 agents pour la première session et 10 pour la seconde, dont des responsables au sein de la DBS. La formation s'est déroulée :

- En salle pour la partie théorique concernant les lésions importantes pour la sécurité sanitaire ou pour la salubrité des denrées et l'hygiène des établissements d'abattage ;
- En abattoirs pour la partie pratique sur la reconnaissance des lésions et conduite à tenir et sur l'hygiène de l'abattage.
- L'autoformation sur la plateforme Mentor « Bases pour l'inspection vétérinaire en abattoir d'animaux de boucherie » a été proposée en prérequis à la formation, de même qu'un accès à la base de données ASADIA sur le diagnostic des lésions en abattoir.

Les services de la DBS nous ont fait part de leur grande satisfaction à l'issue de la formation.

La réussite de cette formation est due à la qualité de coordination par l'Infoma (cahier des charges précis de la formation et accompagnement administratif et logistique), à l'expertise, à la disponibilité et aux qualités pédagogiques du formateur et à la qualité de l'organisation sur place par les responsables de la DBS.

C'est la troisième formation organisée par l'Infoma en Polynésie française sur la thématique de l'abattage, en plus de la formation début 2024 sur les contrôles officiels en établissements agroalimentaires et en commerce de détail, en prévision des JOP de Paris 2024.

En formation initiale, la reprise des recrutements de la spécialité FTR avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le secrétariat général du MAASA et l'ONF ont décidé de reprendre fin 2023 des recrutements significatifs de techniciens dans la spécialité FTR, pour faire face à la fois au renforcement des missions de police de l'ONF et aux départs en retraite de techniciens forestiers du ministère.

Alors que, historiquement, l'Etat et l'ONF disposaient de corps propres de techniciens forestiers fonctionnaires, le choix a été fait d'un recrutement unique dans le corps des TSMA de façon notamment à faciliter des parcours professionnels mixtes entre services de l'Etat et ONF (et plus largement autres opérateurs forestiers).

Septembre 2025 a marqué la sortie de la première promotion du nouveau dispositif.

Zoom sur la visite de la secrétaire générale du MAASA et de la directrice générale de l'ONF à l'Infoma

C'est au moment des soutenances des mémoires techniques dans les locaux de l'Infoma, à Corbas, dernière étape avant la titularisation, que Valérie Métrich-Hecquet, Directrice générale de l'Office national des forêts, a choisi de rencontrer les nouveaux techniciens, en présence de la secrétaire générale du ministère, Cécile Bigot-Dekeyzer et de la Cheffe du service des ressources humaines au ministère, Flora Claquin.

Lors d'un moment d'échange organisé spécifiquement avec les stagiaires, Valérie Métrich-Hécquet a pu ainsi rappeler ce qui avait motivé leur recrutement par cette voie singulière et exigeante : le maintien de l'équilibre des effectifs à l'ONF entre fonctionnaires et salariés, du fait des prérogatives spécifiques liées au statut des fonctionnaires. Mais l'ONF attend d'eux qu'ils soient avant tout des techniciens forestiers de terrain compétents en gestion forestière, dans le contexte du changement climatique et du dialogue avec les partenaires de l'ONF. Ainsi les missions de police comportant la recherche des infractions, inhérentes à leur statut de fonctionnaire, devraient représenter environ 20% de leur temps de travail.

Elle a aussi affirmé la volonté partagée avec le ministère, de proposer une carrière diversifiée aux TSMA forestiers qui pourront évoluer tant au sein de l'ONF, que des services de l'état et des autres opérateurs forestiers, comme le CNPF ou l'IGN.

Cette visite a aussi été mise à profit pour signer la convention cadre qui, avec le soutien du Secrétariat Général du MASA, lie désormais l'Infoma et l'ONF pour le recrutement, l'accueil et la formation des stagiaires TSMA FTR de 2ème grade. Cette convention précise le dispositif spécifique de formation mis en place, pour optimiser l'articulation de la formation de ces T2 FTR avec la formation d'adaptation à l'emploi des techniciens forestiers territoriaux, recrutés directement par l'ONF.



6. Un réseau de 500 formateurs occasionnels à faire monter en compétence pédagogique

L'Infoma ne dispose pas de formateurs permanents. Les formations, tant initiale que continue, sont assurées pour l'essentiel par des formateurs « occasionnels » qui sont par ailleurs agents en poste dans les services du ministère et de ses opérateurs. Ils interviennent dans le cadre de la note de service 2023-460 sur le cadre d'intervention et de rémunération des formateurs occasionnels pour le compte du MAASA.

En complément, l'Infoma fait aussi appel à des formateurs qui interviennent dans le cadre d'une convention ou d'un marché passé avec la structure qui les emploie. Ces structures sont notamment des établissements de l'enseignement agricole auxquels l'Infoma fait appel pour des enseignements en formation initiale sur des matières professionnelles de base ou pour des travaux dirigés et travaux pratiques s'appuyant sur les exploitations ou ateliers technologiques. Ce peut être également des instituts techniques spécialisés. Des structures privées de formation interviennent également sur les matières transversales telles que la rédaction administrative ou la communication orale.

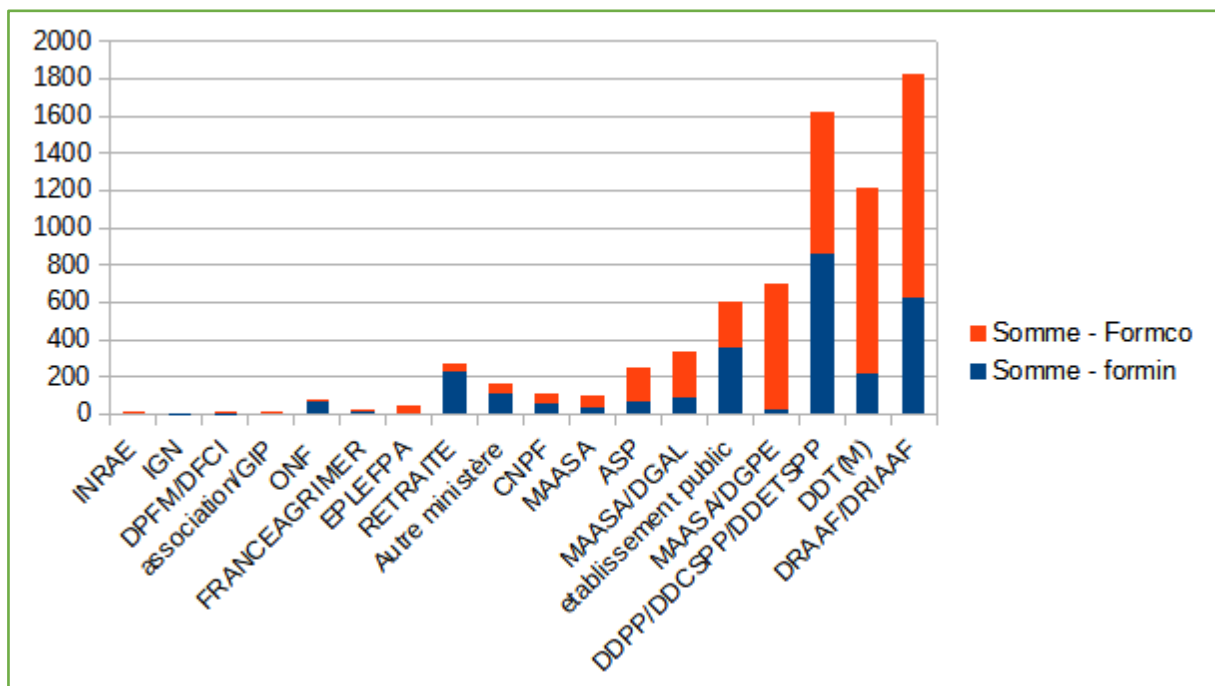
La répartition du temps de formation entre les formateurs occasionnels et les prestations sous conventions ou marché est de l'ordre de deux tiers pour les 60 à 70% pour les formateurs occasionnels et 30 à 40% pour les prestataires.

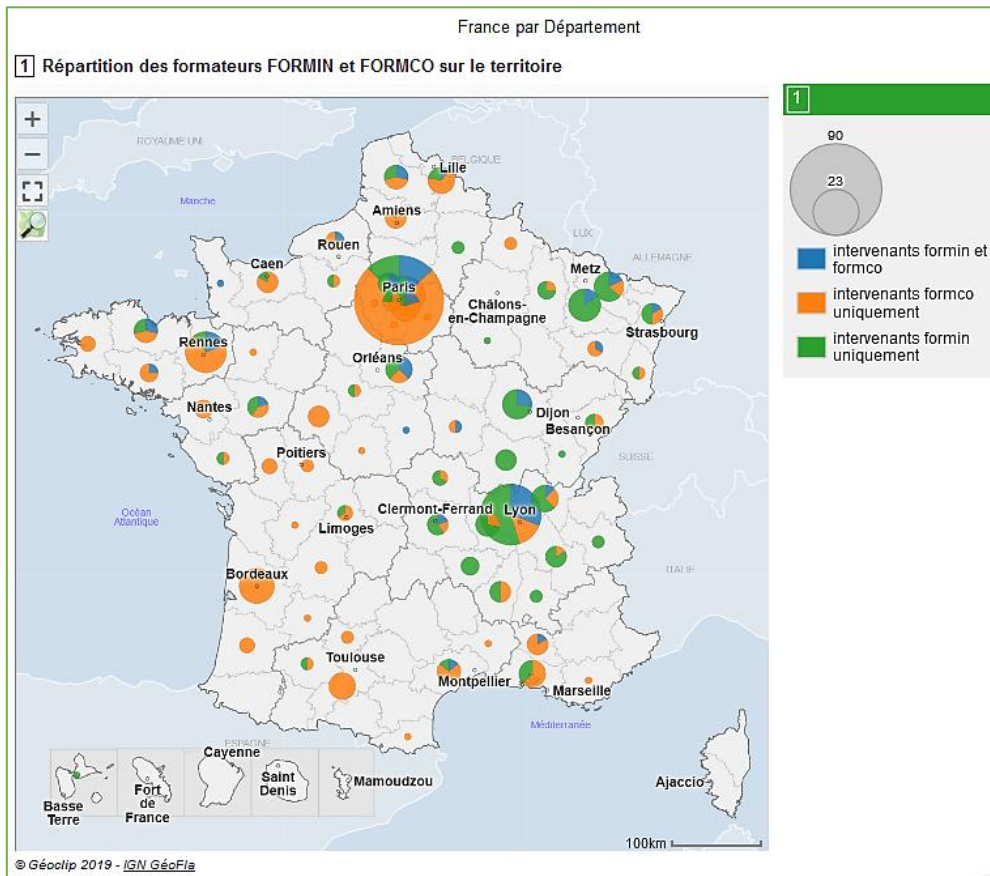
❖ Des formateurs occasionnels principalement issus des services déconcentrés venant de toute la France

En 2025, l'Infoma a eu recours à près de 450 formateurs dont 209 sont intervenus en formation continue, 147 en formation initiale et 62 à la fois en formation initiale et en formation continue pour un total de 7400 heures d'intervention (hors temps de préparation).

Le graphique ci-dessous montre que les agents issus des services déconcentrés assurent plus de 60% des heures d'intervention

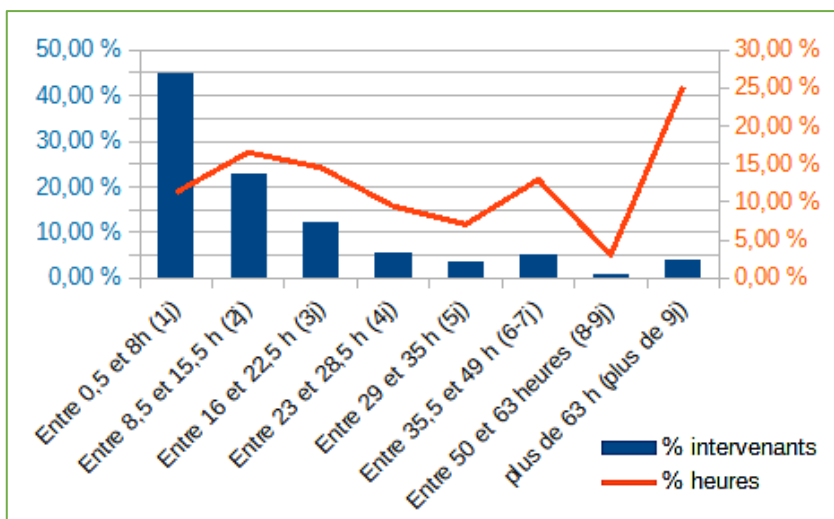
Structures d'affectation des formateurs occasionnels FORMIN et FOMCO (en nombre d'heures)





Il faut aussi noter que 20% des heures d'intervention sont assurées par 45% d'entre eux, qui interviennent sur une journée, voire moins. A l'inverse, 25% des heures sont assurées par une petite dizaine d'intervenants qui assurent chacun plus d'une dizaine de jours.

Pourcentage du temps d'intervention et des intervenants par durée d'intervention



Le renouvellement du vivier de ces formateurs est un enjeu essentiel pour l'Infoma. Pour certaines thématiques, l'Infoma s'appuie sur les réseaux pilotés par l'Administration centrale du MAASA. C'est le cas par exemple du Réseau d'experts nationaux et de personnes ressources côté DGAL, du réseau des formateurs PAC, qui est géré via une note de service spécifique, ou encore du réseau des formateurs RenoirRH géré par le SRH

❖ Un enjeu de montée en compétence en ingénierie de formation

Un autre enjeu réside dans la montée en compétence de ces formateurs dans le domaine des techniques pédagogiques dans la mesure où la formation ne constitue pas le cœur de leur métier.

Dans l'objectif d'enrichir l'expérience pédagogique, notamment en distanciel, le déploiement de l'outil interactif Wooclap a été initié en 2025 auprès d'un panel de formateurs.

Cet outil vise à :

- Renforcer l'engagement des apprenants via des quiz, sondages et activités interactives en temps réel ;
- Optimiser le déroulement et l'efficacité des formations grâce à des supports dynamiques ;
- Faciliter l'animation avec un suivi des résultats et des retours en temps réel.

En formation continue, dans le domaine agriculture, cette première phase a concerné une vingtaine de formateurs pour 15 formations distinctes et 40 événements créés sur l'outil Wooclap. 10 sessions d'initiation à Wooclap ont été organisées, incluant une présentation lors du séminaire des formateurs du dispositif PAC (juin 2025).

Des ébauches de quiz, générées par IA, ont servi de base de travail. Elles ont systématiquement été validées et adaptées par les formateurs avant diffusion.

Deux formateurs ont conçu entièrement leurs quiz en autonomie, démontrant une appropriation réussie de l'outil.

25 % des formateurs impliqués ont intégré leurs présentations et quiz directement dans Wooclap, créant ainsi des parcours pédagogiques plus fluides.

Dans les domaines DGAL et transversaux, une dizaine de formateurs ont adopté Wooclap, avec des niveaux d'appropriation variables. Les supports de formation ont pour la plupart été intégrés à Wooclap, ce qui a permis de rendre les sessions en visio plus dynamiques et interactives.

Les stagiaires ont tous émis des retours très positifs sur l'utilisation de Wooclap, soulignant une meilleure interaction avec les apprenants.

En formation initiale, au-delà des quelques intervenants qui pratiquaient déjà, **25 nouveaux formateurs se sont déjà emparés de l'outil avec succès et satisfaction et l'outil continue d'être déployé. Wooclap est utilisé aussi bien en présentiel, qu'en distanciel.**

Des accompagnements ponctuels ont été mis en place à la demande des intervenants pour la prise en main de l'outil : explication des différentes fonctionnalités, génération de questionnaires à partir de questions fournies par l'intervenant, envoi de fiches réflexes, etc.

L'utilisation dans les formations en distanciel permet de conserver l'attention de l'auditoire. Il a notamment été utilisé pour les interventions de présentation des différentes filières par FranceAgriMer, riches en données chiffrées, afin de les rendre plus interactives.

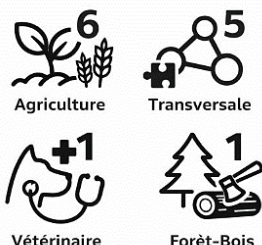
Il est également utilisé dans le cadre de classe inversée afin de tester les connaissances acquises après un travail en autonomie ou au cours des interventions magistrales, pour mettre en exergue, les incontournables ou principaux points à retenir.

En formation initiale aussi, les formateurs et les stagiaires en sont unanimement satisfaits.

7. Le développement des formations à distance : vers une intégration dans le parcours de formation initiale et continue

7.1 La production de formations à distance

❖ Une offre enrichie et répondant aux attentes mais en deçà des objectifs



13 nouvelles formations ouvertes en 2025, dont 2 sont des mises à jour.

Pour l'ensemble de ces formations, des délais de production ont été définis. Ceux-ci sont toutefois parfois difficiles à respecter, en raison de la disponibilité limitée des experts métiers sollicités.

Ainsi, 4 d'entre elles ont été livrées au-delà du délai prévisionnel.

Des objectifs de production non atteints

Le plan de charge de la cellule digitalisation visait la production de **26 formations**, mais des reports des années précédentes et des nouvelles formations demandées en cours d'année, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif en totalité.

Une analyse plus fine des raisons de la non-atteinte de ces objectifs met en évidence le constat suivant : **les retards de mise en production sont principalement liés au manque de disponibilité des experts métiers sollicités.**

Afin de répondre à la demande croissante de production de nouvelles formations, **la mobilisation des experts métiers constitue désormais un enjeu majeur pour la cellule digitalisation**, d'autant plus que celle-ci est aujourd'hui en capacité de produire davantage de contenus grâce **au renforcement de l'équipe par deux personnes en apprentissage.**

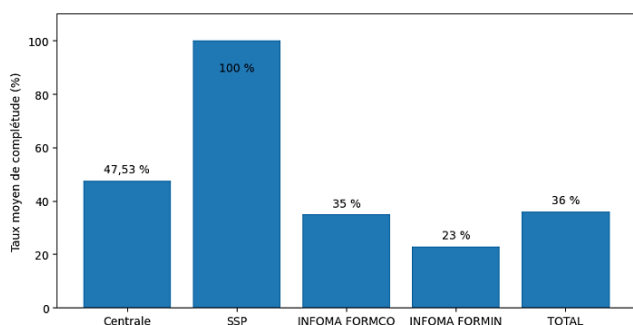
Un taux de satisfaction élevé mais un taux de complétude à améliorer.

Une analyse fine des enquêtes de satisfaction révèle un taux global de satisfaction élevé de la part des apprenants qui consultent nos FOAD (entre 8,06 et 8,6/10).

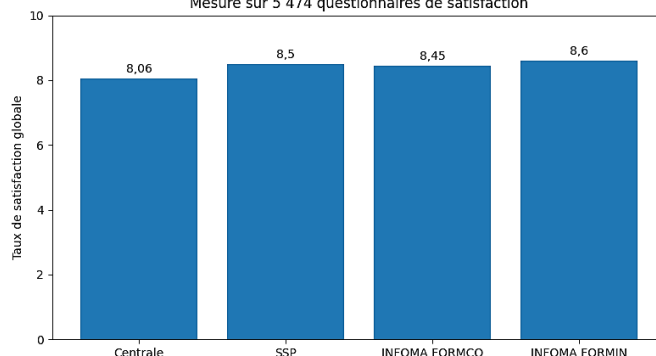
Par ailleurs, le taux moyen de complétude est perfectible, mais dans les standards du e-learning



Taux moyen de complétude des FOAD du MAASA (hors ENSV et Institut Agro de Dijon) Mesuré sur l'ensemble des apprenants inscrits (17 160)



Taux de satisfaction globale des FOAD du MAASA (hors ENSV et Institut Agro de Dijon) Mesuré sur 5 474 questionnaires de satisfaction



(entre 100% pour les FOAD prescrites, et 23% pour celles qui sont facultatives).

Cependant, au-delà des chiffres, les enquêtes de satisfaction font remonter des points d'amélioration qui sont communiqués à la cellule digitalisation par les référents produits. Leur prise en compte systématique est difficile du fait de la faible disponibilité des référents métiers du MAASA.

❖ La montée en puissance de l'intelligence artificielle dans la création et la digitalisation de FOAD

Depuis 2023, l'Infoma accélère l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans la conception et la digitalisation des Formations Ouvertes et À Distance (FOAD). Cette évolution répond à un double enjeu : moderniser les parcours pédagogiques et adapter les contenus aux besoins changeants des agents du MAASA.

L'IA intervient à plusieurs niveaux :

- **Facilitation dans la création et l'enrichissement des contenus** : outil d'idéation, outils de création d'images d'illustrations et d'animations vidéo, outils d'amélioration des présentations via ses capacités à proposer du code HTML très adapté.
- **Analyse des données** : traitement des retours des utilisateurs ainsi que des données quantitatives produites par la plateforme Mentor, afin de faciliter la production d'indicateurs de pilotage et de suivi des apprenants.

En 2026, l'Infoma mise aussi sur l'IA pour faciliter l'élaboration de tableau de bord de suivi des apprenants et de suivi des demandes d'assistance, sur la plateforme Mentor.

❖ L'administration de l'espace MAASA de Mentor et l'assistance aux utilisateurs

Ce sont ainsi près de **800 demandes d'assistances** qui ont été traitées en 2025 (622 en 2024) avec des échanges de 3 à 4 mails en moyenne par demande (3,67 en 25 et 3,34 en 2024).

La qualité de l'assistance est très bien évaluée dans les questionnaires auprès de 232 répondants : 9/10 [9,08 pour la qualité et 9,04 pour la rapidité et 8,35 en 2024]. Nous nous efforçons de répondre dans un délai de 48h ouvrés.

Il est à noter que les demandes d'assistance hors périmètre des formations gérées par l'Infoma représentent environ 21% des demandes (20% en 2024).

Quoiqu'il en soit, Il faudra conforter la disponibilité de l'équipe afin de pouvoir réduire le nombre d'assistances hors délai (suppléances).

❖ Le transfert de l'ensemble des FOAD sur Mentor

L'année 2025 a été mise à profit pour **basculer l'ensemble des FOAD qui étaient disponibles sur la plateforme Sophia vers la plateforme Mentor**. Ainsi, ce sont 11 FOAD qui ont été transférées dont 2 qui restent fermées jusqu'à leur prochaine mise à jour (Le contrôle officiel en filière apicole et Les suites aux inspections en sécurité sanitaire des aliments).

Cette évolution permet de rationaliser notre offre de formation à distance sur une plateforme unique, Mentor, accessible à l'ensemble des agents du MAASA, ainsi qu'à ceux de nombreux ministères partenaires du projet Mentor.

La plateforme Sophia reste utilisée par le service formation initiale pour le dépôt des supports de cours. À terme, l'Infoma étudie la pertinence de mobiliser un logiciel de gestion électronique des données (GED) plutôt qu'une plateforme d'apprentissage LMS pour cette fonction.

7.2 L'insertion des FOAD dans le processus de la formation initiale

En 2025, le service de formation initiale a renforcé son offre de formations à distance (e-formation) pour les trois spécialités VA, TEA et FTR, en diversifiant les modalités pédagogiques de leur utilisation, avec pour objectif de s'adapter aux besoins des stagiaires et de varier les supports pédagogiques.

En fonction des spécialités, les modules de formation peuvent intégrer :

- Une thématique obligatoire traitée uniquement sous format e-formation (par exemple : « rédaction administrative » pour les T1, VA et FTR, « protection fonctionnelle des agents » ou « essentiel de l'UE » pour les TEA ou « ClimEssences » en FTR), avec en général du temps dédié pour les réaliser, durant les présentiels ou parfois, en structure (par exemple rédaction administrative pour les T1 VA) ;
- Une thématique obligatoire, proposée en e-formation, en socle de base d'une intervention sur la même thématique réalisée en présentiel de manière synthétique, permettant une mise à niveau éventuelle des stagiaires, en fonction de la diversité de leurs formations antérieures (par ex. : « zootechnie », « bases de l'anatomie et physiologie animale » pour les VA et TEA) , ou en pré-requis d'une thématique approfondie en présentiel (par exemple : « droits et obligations du fonctionnaire » ; « histoire de la PAC » ou « le sol et son amélioration » en TEA ou « prise de poste en abattoir » et « visite virtuelle d'un abattoir » en VA ou « contrôles en poste frontalier », pour les T1 VA S2 SIVEP, etc.).

A partir des promotions 2024-25, certaines de ces e-formations en asynchrone ont été testées pour optimiser le temps en présentiel, en servant de supports à des classes de « type inversé ». Par exemple, les TEA préparent en amont les « Aides couplées animales » puis répondent à un quiz interactif via Wooclap avec un formateur, tandis que les VA étudient les « Bases pour l'inspection vétérinaire en abattoir » (S2VI) avant les visites terrain. Les visites virtuelles d'abattoirs illustrent l'usage possible de ressources multimédias, pour ancrer les apprentissages et permet en outre, de remplacer des visites qui deviennent de plus en plus difficiles à réaliser sur le terrain.

- Des formations facultatives qui élargissent l'accès à des compétences transverses, comme « La découverte d'une exploitation agricole » (VA), « La visite virtuelle d'un abattoir » (TEA) ou du droit administratif (pour tous) proposées en complément des parcours. Elles servent aussi à aller plus loin dans des compétences métiers très particulières, par exemple en approfondissement en SSA ou SPA pour les VA.

Toutes les e-formations prescrites comme obligatoires sont évaluées, soit implicitement à travers l'évaluation certificative de la thématique traitée également en présentiel, soit par le biais de l'attestation individuelle de participation (et de réussite) délivrée par la plate-forme Mentor.

L'Infoma combine ainsi obligations réglementaires, flexibilité et innovation pédagogiques démontrant une adaptation constante aux enjeux métiers, aux besoins des stagiaires et au souhait de l'équipe pédagogique de mettre en place des modalités de formation plus interactives et innovantes.

Toutefois, les retours de bilan montrent que les usages qui en sont faits doivent être raisonnés et optimisés :

- **Concernant les e-formations obligatoires**, certains stagiaires souhaiteraient plus de temps dédiés dans l'emploi du temps pour les préparer, ou en disposer, dès l'annonce de la réussite au concours, pour les sessions 1 démarrant en octobre.
- **Concernant les e-formations fondamentales longues**, les avis sont partagés sur la proposition de ne maintenir qu'une des deux modalités d'intervention. Au final, les stagiaires ont besoin du maintien des 2 modalités, pour pouvoir avancer à leur rythme selon leur besoin de remise à niveau et les modalités pédagogiques qui leur conviennent le mieux.
- **Concernant les e-formation utilisées en mode « classe inversée »**, il est important que le temps dédié au retour soit être suffisant pour que les stagiaires puissent poser leurs questions (qui doivent être également préparé en amont, par les stagiaires) et l'intervenant doit bien s'être approprié, au préalable, le support de la e-formation.

7.3 L'insertion des FOAD dans le processus de la formation continue

❖ 2025 : la fin des inscriptions à une FOAD via le self-mobile RenoIRH

Les formations suivies à distance et en autonomie participent de l'offre de formation continue proposée par l'Infoma. Depuis la bascule des dernières sessions de formation de Sophia à Mentor à l'été 2025, les agents n'ont plus besoin de se préinscrire via leur self-mobile pour effectuer leur demande de stage. L'agent s'auto-inscrit désormais sur la plateforme Mentor, quelle que soit la formation qu'il souhaite y suivre. Ses attestations sont ensuite stockées sur son espace personnel, lui permettant un suivi pluriannuel des auto-formations suivies sur la plateforme.

❖ Mentor, une plateforme au service de la formation continue

La plateforme Mentor est un outil intéressant au service de la formation continue.

Elle participe à la mise en place de formations hybrides, qui mixent présentiel et distanciel. C'est le cas, par exemple, de la préparation au concours interne IAE pour laquelle elle permet de centraliser l'accès à toutes les ressources et de fluidifier l'organisation des stagiaires pas à pas.

Elle facilite aussi certaines formations en présentiel comme « les baux ruraux » dans le domaine agriculture en mettant à disposition des documents et en permettant la relation entre les stagiaires et le formateur. Enfin, elle permet de proposer des prérequis sous forme de FOAD pour les formations en présentiel : c'est le cas, par exemple, de la FOAD pharmacie vétérinaire proposée en pré-requis pour des stages sur l'élevage.

Les FOAD de l'Infoma sont actuellement des auto-formations. Une marge de progrès serait de pouvoir compléter ses formations à l'aide de périodes synchrones (classes virtuelles et/ou d'ateliers d'échange) qui seraient un puissant levier d'engagement, d'interaction et de partage.

Zoom sur un exemple de formation MAASA prenant appui sur la plateforme MENTOR

Dans le cadre de formations à RenoIRH concernant les gestionnaires de proximité RH d'agents du MAASA, la plateforme Mentor joue un rôle central.

Elle permet aux stagiaires d'accéder en continu aux supports pédagogiques et de tester en amont les différents outils numériques utilisés durant les séances.

Les ressources, consignes et exercices réalisés en synchrone restent disponibles à tout moment, afin de favoriser la révision et l'appropriation des contenus.

La plateforme propose également des tutoriels, des quiz et un module d'évaluation pour renforcer l'autonomie et le suivi des apprentissages. Les formations permettent ainsi d'alterner temps d'apprentissage guidé et mise en pratique personnelle.

❖ La participation de l'Infoma aux ateliers interministériels Mentor

Des ateliers interministériels sont régulièrement organisés par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique). L'Infoma et le MAASA comptent parmi leurs participants. Ces ateliers sont l'occasion de confronter les pratiques des différents partenaires et de réfléchir ensemble aux meilleures manières de faire évoluer la plateforme Mentor. Ces ateliers sont l'occasion d'aborder des sujets aussi variés que la conception de formations, l'expérience apprenants ou le suivi de leur activité.

❖ DigDash : un outil de reporting en constante évolution

Depuis l'année 2025, le service de formation continue s'empare de l'outil de reporting DigDash lié à la plateforme Mentor. De nombreux tableaux de bord et de graphiques permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'activité sur les auto-formations développées par l'Infoma. L'outil est perfectible, c'est un sujet abordé aux ateliers interministériels.

8. La préparation aux concours

8.1 La classe Prépa-Talents

Depuis 2016, l'Infoma porte une classe préparatoire dédiée au concours externe de techniciens supérieurs du MAASA (1er grade), spécialité vétérinaire, en partenariat avec le CFPCA de Brioude-Bonnefond (43) qui a répondu au marché lancé en 2024, pour 3 ans.

Ce dispositif vise à offrir aux élèves un **accompagnement pédagogique renforcé**, ainsi qu'une **prise en charge financière complète des frais de formation**, incluant les frais de mission et de déplacement.

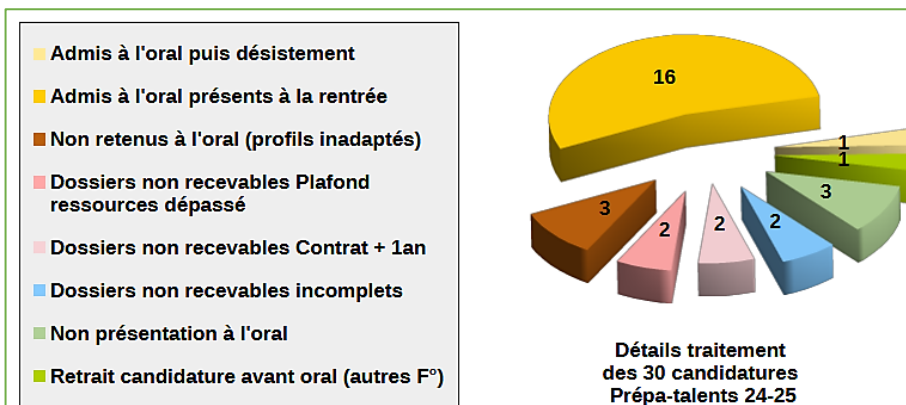
Depuis la promotion 2023-2024, la classe préparatoire s'inscrit dans le cadre consolidé des **Prépas Talents**, dispositif qui poursuit un double objectif :

- Favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès à la fonction publique ;
- Sécuriser les parcours, en cas de non réussite au concours par une inscription, en parallèle, dans un processus de **diplomation partielle** (actuellement Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA) du CFPCA de Brioude-Bonnefond).

Les élèves sont recrutés sur la base de critères sociaux (plafond de ressources) et bénéficient d'une **bourse Talent** de 4 000 €, conditionnée à une attestation d'assiduité et de présentation aux épreuves d'admissibilité du concours.

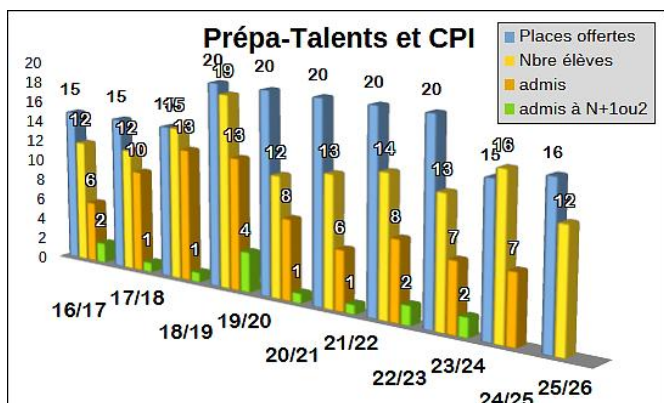
Recrutement et profil des élèves sur la promotion 2024-2025

Sur 30 dossiers de candidature reçus, 20 candidats se sont présentés à l'oral de sélection (sur 24 admissibles).



Les 16 candidats admis à la prépa-talent, pour 16 places offertes par la DGAFP, ont suivi la formation proposée (avec un abandon au dernier bloc de formation, dû à une non-admissibilité). La moitié des candidats avait une expérience professionnelle au MAASA avant leur entrée en CP (4 en SIVEP, 3 en abattoir et 1 en DDPP).

Sur les 16 élèves (8 femmes et 8 hommes), 15 ont été admissibles (dont 1 au concours T2), ce qui démontre la forte implication des élèves et la pertinence pédagogique du dispositif, en particulier la préparation à la note de synthèse dispensée par une intervenante de la société ARCC'Académie, spécialisée dans la préparation à la rédaction de notes. En parallèle, Les 15 élèves présents ont pu valider l'Unité Capitalisable « Transformation laitière ».



Sur les 15 élèves admissibles, 7 élèves ont été admis au final, soit un taux de réussite global, de 44 %, en baisse par rapport aux années précédentes (58 % ou 57% en 2024 et 2023).

Les résultats à l'oral sont en baisse malgré un entraînement approfondi réalisé durant le bloc 5. Cela peut s'expliquer, d'après les retours du jury, par :

- Des connaissances scientifiques et/ou connaissances générales des missions d'un TSMA, de l'environnement professionnel et de l'organisation du ministère de l'agriculture, insuffisantes ;
- Des difficultés des stagiaires à valoriser leur expérience professionnelle antérieure et leur motivation ou à présenter une posture en adéquation à ce que l'on peut attendre d'un agent de l'État.

Vu le niveau d'exigences assez techniques du jury et les difficultés à pourvoir des postes, il pourrait être pertinent de travailler à remettre en cohérence les programmes du concours, avec ceux de la formation initiale qui apporte certaines compétences techniques métier, sur lesquelles portent souvent les questions du concours. A noter, à *contrario*, que la majorité des lauréats du concours issu de la classe prépa-talent trouvent que les cours déjà reçus en pré-talents, les aident fortement à assimiler le programme de la formation statutaire des T1, particulièrement dense.

Perspectives pour 2025-2026

- Poursuite de la CP 2025-2026 avec seulement 12 élèves à la rentrée pour 16 places offertes, avec un nombre toujours important de candidats en CDD au SIVEP Hauts de France. Malgré l'attractivité du dispositif, la perspective de fermeture des SIVEP et l'obligation pour les lauréats du concours national, de devoir aller sur une affectation en abattoir ont engendré des désistements de candidats, en particulier ceux de profil SIVEP. Malgré une communication conséquente, la classe prépa talent, à l'instar des recrutements T1 dans la spécialité VA (hors SIVEP) a de plus en plus de mal à faire le plein.
- Nécessité de renforcer certains leviers d'accompagnement pour les futures promotions, notamment pour la préparation à l'oral

8.2 La préparation aux concours interne IAE

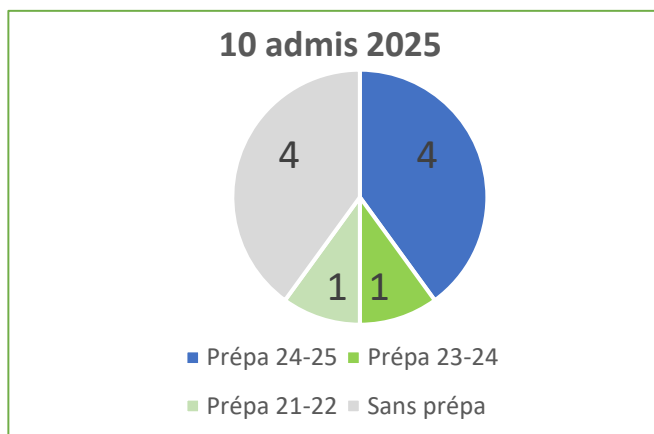
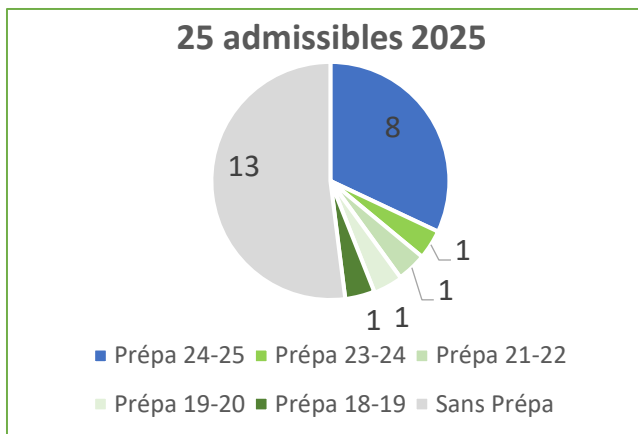
En 2025, 22 stagiaires se sont inscrits à la préparation du concours interne des IAE.

Le profil des stagiaires est le suivant :

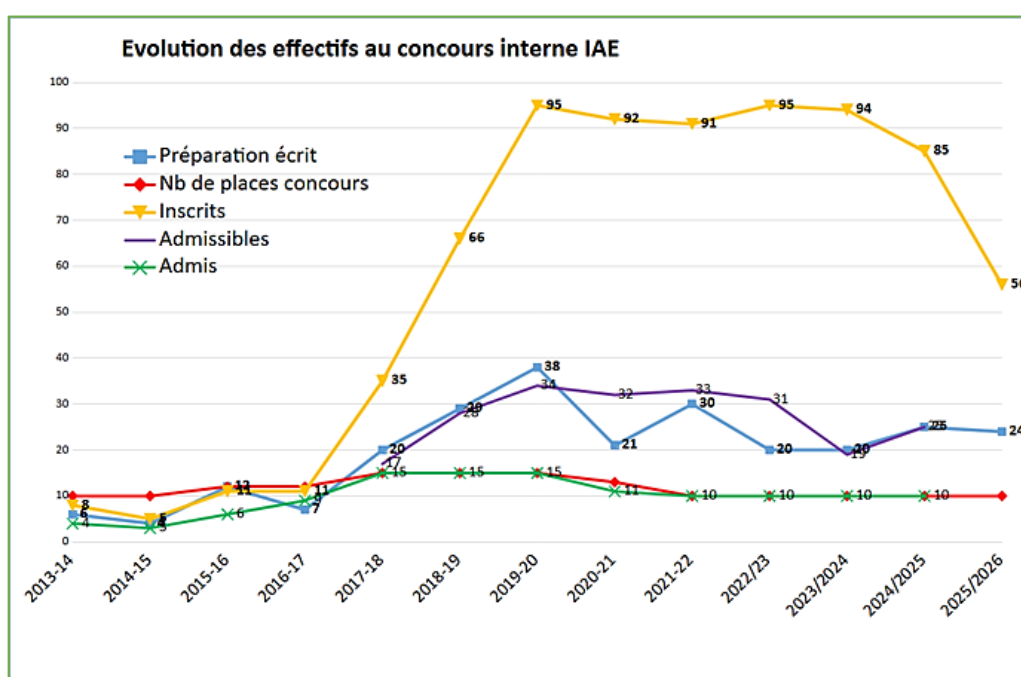
- ❖ 60% des stagiaires étaient des hommes, essentiellement entre 30 et 40 ans,
- ❖ 52% étaient des candidats ayant un bac+2 ou 3, ce qui représente une véritable possibilité de promotion par voie de concours interne sur des postes d'ingénieurs.
- ❖ 64 % étaient des stagiaires issus du MAASA.

Parmi les 10 lauréats du concours en 2025, 40 % sont issus de la préparation 2024-2025 et 60% avaient suivi une préparation organisée par l'Infoma au cours des 3 années précédentes. Il est à noter que cette préparation, associée à leur persévérance, a certainement contribué à leur réussite.

Par ailleurs, des stagiaires qui s'inscrivent au concours interne, s'inscrivent également à d'autres concours IAE (concours sur titre organisé en 2024 et 2025, examen pro...). Ainsi ils s'appuient sur cette formation pour acquérir une méthodologie, afin d'atteindre leurs objectifs en ciblant toutes les voies d'accès.



Cette année, les stagiaires ont pu bénéficier de 6 sujets d'anglais types, basés sur l'actualité et élaborés par l'Infoma : une épreuve jugée « discriminante au regard des attendus recherchés au travers des épreuves écrites et oral du concours ». (source : rapport du jury-juillet 2024-du CGAAER).



8.3 Une nouveauté en 2025 : le kit de préparation aux concours des TSMA

Suite à la demande exprimée par certaines DDI de disposer d'outils pour accompagner des contractuels souhaitant passer le concours de TSMA et au même type de demande exprimée par certains établissements d'enseignement agricole, pour accompagner leurs élèves en cours de formation qui souhaiteraient passer le concours (dont le nombre devraient aller en croissant, suite aux évolutions réglementaires de septembre 2025 donnant la possibilité de s'inscrire au concours, avant d'avoir validé le diplôme requis pour être éligible au bénéfice du concours choisi – cf chapitre 2, ci-dessus), l'Infoma a préparé **un kit d'aide à la préparation aux concours d'accès au corps des TSMA**, mis à disposition fin 2025 .



Ce kit, mis en ligne sur le site internet de l'Infoma (onglet préparation au concours), s'adresse à tous les type de candidats potentiels et en particulier aux candidats « vrais externes », n'exerçant pas encore au sein du MASA et ne bénéficiant pas du dispositif de préparation destiné aux candidats déjà en poste au sein du MAASA, dans le cadre de la formation continue.

Il a pour principal objectif de proposer des outils et ressources pour préparer l'épreuve écrite de note administrative et l'épreuve orale, et de mieux accompagner l'acculturation des candidats à l'environnement socio-professionnel et à la posture attendue d'un représentant de la fonction publique, en général et du MAASA, en particulier, avec :

- Des recommandations et des points d'attention pour préparer son parcours d'inscription et les différents types épreuves, à partir notamment des informations disponibles sur le site des concours (notices, annales, rapports du jury, grilles d'évaluation, etc.) et de manière plus générale du MAASA (dont suivi des actualités, dossiers techniques, etc.) ;
- Et des références de ressources libres d'accès, notamment sur l'environnement socio professionnel

9. L'Infoma en réseau

❖ Des relations régulières avec les établissements de l'enseignement supérieur agricole

Au-delà des interlocuteurs naturels que sont les services du ministère, secrétariat général et directions d'administration central, services et opérateurs employeurs de TSMA et de formateurs occasionnels, **l'Infoma s'attache à entretenir un réseau de relations avec l'enseignement supérieur agricole**. On peut ainsi noter en 2025

- **La participation aux côtés de l'ENSV et de l'ENGEES** aux activités du RESP (voir ci-dessous) ;
- **Le renouvellement de la convention qui lie l'Infoma à Vetagrosup** (accueil des étudiants vétérinaires pour les travaux pratiques d'inspection post mortem ; participation des enseignants de Vetagrosup à la formation des stagiaires Infoma de la spécialité VA, coordination de la formation continue Infoma/ENSV, ...)
- **Une visite à l'Institut Agro de Dijon fin août à la rencontre l'équipe de direction de l'Etablissement pour faire le point sur les sujets d'intérêt partagés** : préparation au concours interne IAE, mise en visibilité mutuelle de l'offre de formation continue et de l'offre de formation à distance, ...
- **Une rencontre en mai entre le directeur général d'AgroParisTech** et la directrice de l'Infoma pour faire le point sur la convention entre les deux établissements sur la formation continue et les projets à venir sur le site de Nancy.



Accueil des étudiants vétérinaires de **Vetagrosup** pour les travaux pratiques d'inspection post mortem

❖ L'Infoma, membre du réseau des écoles de service public (RESP)

Comme chaque année depuis 2019, l'Infoma a participé aux travaux du RESP. En 2025, les temps forts ont été le séminaire des cadres en avril qui avait pour thème « L'injonction du bonheur au travail » et les deux séminaires des directeurs qui sont autant d'occasions de découvrir les autres écoles du réseau et d'échanger sur des sujets d'intérêt partagés.

Cette année, les séminaires de direction se sont déroulés dans les locaux de l'IHE2F (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) à Poitiers fin mai et dans ceux de l'IRA de Nantes fin novembre. Ils ont été l'occasion d'échanger sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les métiers de la formation, sur l'attractivité des métiers de la fonction publique ou encore sur l'organisation des concours de la fonction publique.



Le RESP, réseau des écoles de service public, s'est constitué en association à but non lucratif en 2014 après une vingtaine d'années de coopération plus informelle entre certaines écoles.

Il a pour objet de développer et de soutenir les actions de coopération entre les écoles en charge de la formation des cadres de la fonction publique de l'Etat (civils et militaires), de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière, ainsi que des cadres supérieurs et de direction des organismes de protection sociale. Il compte aujourd'hui 34 écoles. L'Infoma en est membre depuis 2019. L'ENGEES et l'ENSV, y représentent également les secteurs de l'agriculture et de l'environnement.

10. L'Infoma, un établissement plus attractif et plus moderne dans son fonctionnement

10.1 Un hall d'accueil à Corbas rénové

Au regard de l'évolution des besoins des publics en termes de formation et d'environnement de travail et dans le cadre de la feuille de route stratégique pour les années 2024-2029, l'Infoma a engagé une réflexion sur l'aménagement de ces espaces et équipements.

Le projet de rénovation du hall d'accueil de l'établissement est apparu comme une priorité. En effet l'espace d'accueil, première vitrine de l'établissement, est alors considéré comme froid et sans âme. Avec l'aide d'une designer, un travail participatif a été engagé avec les équipes de l'Infoma afin d'optimiser cette zone de plus de 270m² afin de la rendre plus conviviale, d'améliorer l'accueil et l'orientation des usagers, de repenser les flux et les usages et enfin de valoriser l'image de l'Infoma.

Les travaux ont été réalisés d'octobre 2025 à janvier 2026. Le sol a été changé et les murs ont été repeints dans des couleurs plus actuelles et différentes selon les espaces. Le bureau d'accueil a été repensé, des espaces de convivialité ont été créés avec des mobiliers adaptés, une zone de coworking a été aménagée et une signalétique a été mise en place pour améliorer l'information à destination de l'usager.



10.2 Une gestion modernisée grâce à un nouvel outil

Toujours dans le cadre de cette feuille de route 2024-2029, les équipes de l'Infoma ont souhaité travailler sur le projet d'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion interne. En effet, jusqu'à maintenant, l'Infoma fonctionnait en « mode artisanal » pour tous les aspects relatifs à la gestion des plannings, des stagiaires et des formateurs. Les personnels utilisaient de multiples applications et fichiers créant une surcharge cognitive importante et une perte d'efficacité.

Afin de professionnaliser, simplifier voire automatiser certaines procédures, un groupe de travail a rédigé un cahier des charges fonctionnel afin d'échanger ensuite avec les éditeurs de logiciels pour trouver l'outil le plus adapté.

Cet outil devait notamment répondre à des problématiques différentes selon les services de l'établissement. Après de nombreuses présentations des logiciels présélectionnés et échanges entre les personnels de l'Infoma et les commerciaux des éditeurs, la solution **Hyper Planning (désormais Pronote Campus)** a été choisie.

Son déploiement va être réalisé sur le premier semestre 2026. Un groupe projet s'est donc constitué afin de travailler sur le paramétrage du logiciel et la mise en place de formations pour les utilisateurs. La prochaine promotion de stagiaires qui rentre en formation initiale en septembre 2026 devrait être gérée sous ce nouvel outil.

10.3 Un nouveau schéma pluri annuel de stratégie immobilière

La stratégie immobilière de L'Infoma est présentée dans un schéma pluriannuel dit SPSI (schéma pluri annuel de stratégie immobilière). L'élaboration du SPSI est un processus engagé depuis plusieurs années (2009) et qui fait l'objet d'un cadre méthodologique diffusé par la direction de l'immobilier de l'État, auprès des opérateurs.

Le SPSI vise à formaliser la contribution de l'immobilier aux évolutions du périmètre des missions et objectifs de l'Infoma, en tenant compte de nos moyens, ressources, dans le cadre de la politique immobilière de l'État (PIE) et des orientations définies par la tutelle (MAASA-SG). Le SPSI doit aussi pouvoir s'inscrire dans une logique territorialisée afin de pouvoir saisir les opportunités immobilières (location, mutualisation...) au plan local pour chacun de nos deux sites.

Le précédent SPSI, voté en Conseil d'administration le 13/11/2019, concernait la période 2019-2024. Il portait, principalement sur la rénovation et l'adaptation des locaux pour accueillir un nombre plus important de stagiaires. Les principales opérations conduites ont été la rénovation de la cafétéria et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le nouveau SPSI doit questionner pour la période 2026-2031, la rationalisation et l'optimisation de notre gestion immobilière ainsi que la modernisation et l'amélioration de la performance énergétique de notre parc.

Deux études conduites en juillet 2024 (CEREMA) et août 2025 (ALTEREA) ont permis de dresser un diagnostic de nos locaux. Les conclusions soulignent un bon état bâtementaire mais une performance énergétique insuffisante. À l'appui de ces états des lieux, les deux études ont aussi avancé des préconisations portant sur l'optimisation de nos installations, la réduction de nos consommations énergétiques tout en améliorant le confort des occupants.

Ces éléments de diagnostic et les préconisations associées contribuent à l'élaboration de notre schéma mais ils sont à mettre aussi en perspective des contextes de chacun de nos sites. Les éléments les plus saillants portent sur l'incertitude qui pèse sur les échéances de fin de bail en 2040 pour le site de Corbas et de fin de convention d'occupation pour le site de Nancy en juillet 2026, l'évolution possible du statut de l'INFOMA et sur les capacités limitées de notre établissement à financer des opérations lourdes d'investissement sans apport spécifique de l'État.

À moyen-long terme, la stratégie de l'Infoma doit viser pour le site de Nancy, à maintenir son implantation au sein du pôle forestier nancéen, dans un environnement socioprofessionnel, de formation et scientifique propice à la constitution d'un pôle inter-établissement : APT (AgroParisTech)-ONF-INFOMA. À court terme cela conduit à demander le renouvellement de la convention d'occupation des locaux actuels sur le site d'APT et à poursuivre les prospections engagées pour des locations complémentaires de salles de cours pour accueillir davantage de stagiaires de la spécialité « Forêts et territoires ruraux ».

Pour le site de Corbas à court et moyen terme, il est envisagé d'engager des opérations d'investissement qui répondent à des objectifs techniques de maintien de nos installations en bon état de fonctionnement, à des objectifs réglementaires et mais aussi environnementaux compatibles avec l'échéance de notre bail, inférieure à quinze ans. À plus long terme il convient de questionner nos besoins liés à la spécificité des métiers des Techniciens supérieurs et l'impact associé en matière de typologie et de surface de locaux, ainsi que les conditions financières d'un nouveau bail avec la Métropole de Lyon.

LEXIQUE

AC : Administration Centrale
AE : Autorisation d'Engagement
AED : Agriculteurs en Difficulté
AGRI : Agriculture
ANEFA : Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
AP : Assistant de Prévention
APECITA : Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture
ASP : Agence de Services et de Paiement
BFCDC : Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences
BNEVP : Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire
BO Agri : Bulletin Officiel du ministère de l'Agriculture
BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
BOP : Budget Opérationnel de Programme
C3OP : Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (au titre de la PAC)
CA : Conseil d'Administration
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDR : Centre de Ressources
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CLM : Congé de Longue Maladie
CNAL : Concours National à Affectation Locale
CNPF : Centre National de la Propriété Forestière
CP : Crédits de Paiement (ou Compte Personnel de Formation selon contexte)
CPF : Compte Personnel de Formation
CSP : Chargé de Suivi Pédagogique
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DBS : Direction de la Biosécurité (Polynésie française)
DD(CS)PP : Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations
DDI : Direction Départementale Interministérielle
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGAFP : Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGPE : Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises
DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies
DO : Dotation d'Objectifs
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ENGEES : École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSV : École Nationale des Services Vétérinaires
EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ER : Emplois Réservés
ETP : Équivalent Temps Plein
ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé
FOAD : Formation Ouverte et À Distance
FORMCO : Formation Continue
FORMIN : Formation Initiale
FREDON : Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles
FTR : Forêts et Territoires Ruraux
GED : Gestion Électronique des Documents
IA : Intelligence Artificielle
IAE : Ingénieur d'Agriculture et d'Environnement
IAF : Insuffisance d'Autofinancement
IGAPS : Ingénieur Général d'Appui aux Personnes et aux Structures
IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

INFOMA : Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IRA : Institut Régional d'Administration
ISO : Organisation Internationale de Normalisation
JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne
JORF : Journal Officiel de la République Française
LMS : Learning Management System
MAASA : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté Alimentaire
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIPEC : Mission Interministérielle pour le Pilotage des Effectifs et des Compétences
MFR : Maison Familiale Rurale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MTE : Ministère de la Transition Écologique
OFB : Office Français de la Biodiversité
OLD : Obligations Légales de Débroussaillage
ONF : Office National des Forêts
ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
PAPAM : Plantes À Parfum, Aromatiques et Médicinales
PCF : Poste de Contrôle Frontalier
PCI : Préparation au Concours Interne
PIE : Politique Immobilière de l'État
PMS : Plan de Maîtrise Sanitaire
PNF : Programme National de Formation
PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
PSU : Police Sanitaire Unique
QFIELD : Logiciel de Système d'Informations Géographiques (complément de QGIS)
QGIS : Quantum Geographic Information System (Logiciel de Système d'Informations Géographiques)
RESP : Réseau des Écoles de Service Public
RESET Brexit : Réinitialisation des relations UE/UK
RETEX : Retour d'Expérience
RH : Ressources Humaines
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAIO : Service Académique d'Information et d'Orientation
SALIM : Service de l'Alimentation
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SG : Secrétariat Général
SIC : Systèmes d'Information et de Communication
SIG : Système d'Information Géographique
SIVEP : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux Frontières
SPA : Santé et Protection Animale
SPV : Santé et Protection des Végétaux
SPS : Sanitaires et Phytosanitaires
SPSI : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SRAL : Service Régional de l'Alimentation
SRH : Service des Ressources Humaines
SSA : Sécurité Sanitaire des Aliments
SSI : Sécurité des Systèmes d'Information
STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
TD : Travaux Dirigés
TEA : Techniques et Économie Agricoles
TH : Travailleur Handicapé
TP : Travaux Pratiques
TRACES NT : Trade Control and Expert System New Technology
TSMA : Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture
T1 : stagiaire TSMA supérieur du 1^{er} Grade

T2 : stagiaire TSMA principal du 2^{ème} Grade

T2exT1 : TSMA lauréat du concours T2 et déjà titulaire du 1^{er} grade

UE : Union Européenne

VA : Vétérinaire et Alimentaire

VEPHY : Vétérinaire et Phytosanitaire

Siège Lyon Corbas
16, rue du Vercors
69960 Corbas
Tel : 04 72 28 93 00

Directrice de publication : Anne Bossy
Mise en page : Florence Lara



**Mars
2025**